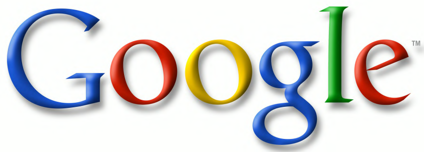
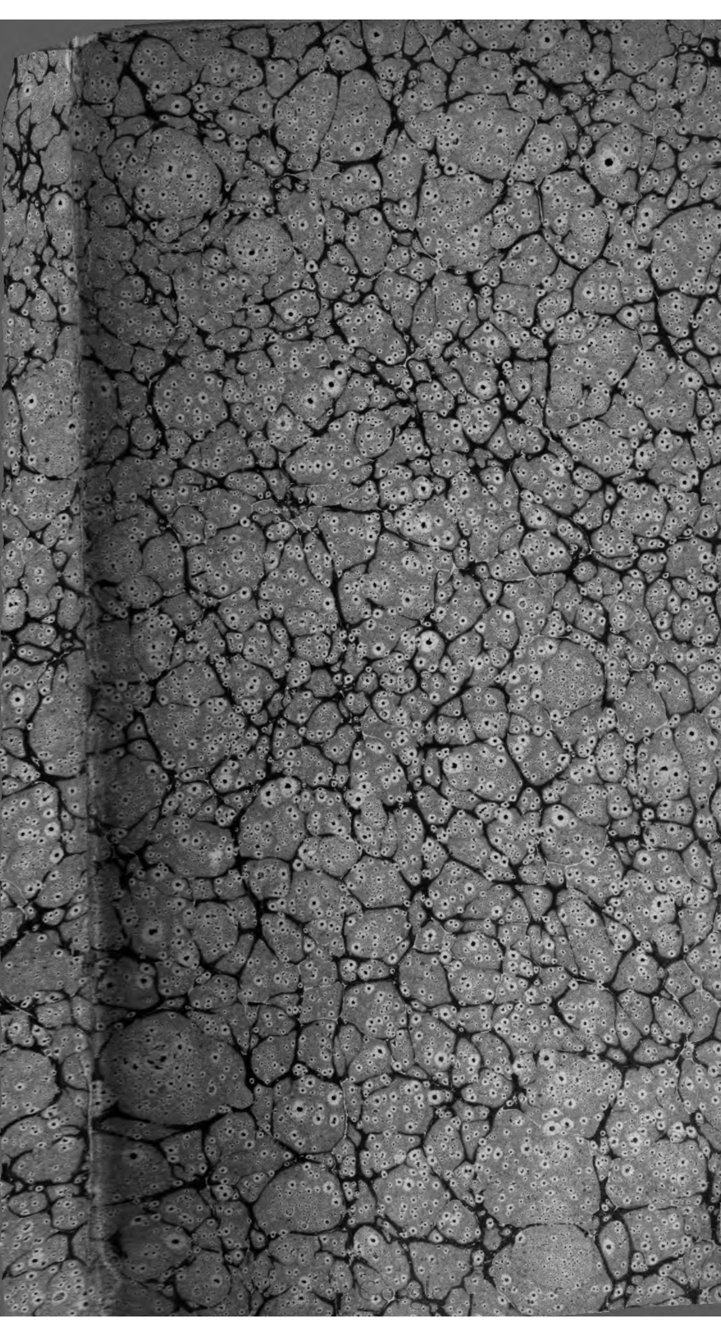

Google



Léon Tripault

Réimprimé en 1855 par A. Jacob

Le frontispice a été mis à cette édition

en 1867.



Debezzmont del   sculp.

Jeanne d'Arc

JOURNAL

DU

SIÉGE D'ORLÉANS

PAR LES ANGLAIS

EN 1429

OU L'HISTOIRE ET DISCOURS AU VRAY DE CE MÉMORABLE SIEGE CONTENANT TOUTES LES SAILLIES, ASSAUTS, ESCARMOUCHES ET AUTRES PARTICULARITEZ NOTABLES, QUI DE JOUR EN JOUR Y FURENT FAICTES : AVEC LA VENUE DE JEANNE LA PUCELLE, ET COMMENT PAR GRACE DIVINE, ET FORCE DARMES ELLE FEIST LEVER LE SIEGE DE DEVANT AUX ANGLOIS. PRISE DE MOT A MOT SANS AUCUN CHANGEMENT DE LANGAGE, D'UN VIEIL EXEMPLAIRE ESCRIT A LA MAIN EN PARCHEMIN, ET TROUVÉ EN LA MAISON DE LADITE VILLE D'ORLÉANS, ILLUSTRÉE DE BELLES ANNOTATIONS EN MARGE. EN CESTE ÉDITION Y A ESTÉ ADJOUSTÉ LA HARANGUE DU ROY CHARLES VII. A SES GENS, ET CELLE DE LA PUCELLE AU ROY, AVEC LA CONTINUATION DE SON HISTOIRE JUSQUES A SA MORT, ENSEMBLE LE JUGEMENT CONTRE ELLE DONNÉ PAR LES ANGLOIS A ROUEN, RESCINDÉ PAR LE PRIVÉ CONSEIL DU ROY. AVEC LES ANTIQUITEZ DE LADITE VILLE D'ORLEANS.



ORLÉANS
H. HERLUISON, LIBRAIRE
17, Rue Jeanne-d'Arc, 17

1867



A MESSIEURS

LES MAIRES ET ESCHEVINS DE LA VILLE D'ORLEANS.

Messieurs. Comme la singuliere faveur de Dieu esprouvee par nos predecesseurs en la delivrance de cette ville jadis assiegee par les Anglois nous incite en general a en publier la recognoissance : Aussi l'amour naturel que je porte à ma patrie me semond en particulier de contribuer ce qui est de mon labeur à ce bien commun, afin de transmettre à la postérité la memoire d'un exemple tant signalé comme celuy qu'on aprendra par le veritable discours de cette histoire. Ce sera une occasion et à nos ennemis de craindre desormais sinon la force des hommes, à tout le moins la protection de celuy qui nous a conservez : et à nos successeurs de ne s'asseurer point tant en la forteresse de nos tours, de nos rempars, et de nos murailles ; qu'en la defense de celuy qui ne laisse jamais les siens dépourveus de secours, quand ils l'invoquent comme il faut, pour une juste cause. Ayant pour ces considerations entrepris de faire veoir au public le vray discours de ce qui s'est passé durant le siege des Anglois, du proces de la Pucelle d'Orleans, et des Antiquitez de nostre ville, j'ay pensé que le tout ne pouvoit estre dedié plus justement à autres qu'à vous, Messieurs, qui vous employez avec tant de soing et de fidelité en la conduicte des affaires communes de nostre ville, dont tous les habitans vous ayans obligation en general, et moy particulierement comme partie d'iceux, j'ay voulu en laisser ce tesmoignage au public, avec protestation de demeurer à jamais

MESSIEURS

Vos tres-humbles et tres-obeissans serviteurs

OLIVIER BOYNARD, et JEAN NYON.

A Orleans ce premier may 1606.

L'IMPRIMEUR AU LECTEUR.

Fidelité est mere de felicité, comme on voit par l'experience journaliere en mile exemples : entre lesquels la ville d'Orleans nous en fournit un illustre, estant parvenue ci devant à tel poinct d'amplitude, qu'elle se pouvoit parangonner aux meilleures villes de ce Royaume, sans qu'on puisse atribuer la cause qu'à la benediction de Dieu sur la fidelite de ce peuple, soit envers les particuliers, soit à l'endroit de leurs princes souverains, dont il fait preuve plusieurs fois, mais ils s'y sont le plus signalez en deux sieges, soustenus contre deux nations Septentrionales, qui menaçoient toute la France voire l'Europe, si leur fureur impetueuse n'eust esté rompue contre les murs de ceste cité : Le premier est celuy qu'Attila y planta, Attila qui (s'intitulant le fleau de Dieu, tiroit apres soy une marée d'hommes, non moins guerriers que barbares, qui avoit inondé plusieurs provinces avec telle impétuosité, que nuls remparts, nulles armees n'avoient encores peu luy donner le moindre arrest.) se vit acculé par la constante resolution des habitans d'Orleans, qui firent contre son effort une digne levée de leurs corps, à la deffence de l'Empire Romain, de l'Estat des Gots, et du Royaume des François, qui commençoit encores à naistre, et qu'ils empescherent d'estre estouffé dons son berceau, par l'issue de ceste tant heureuse et memorable bataille, donnée au lever du siege et à la veüe des murs de ceste ville et sur les bords de Loire, non ailleurs comme quelques escrivains se sont persuadez : En suite de laquelle Orleans prit un grand accroissement, de maniere que peu apres, elle fut faite capitale de l'un des Royaumes François auquel

elle donna le nom, quoy qu'il s'estendist en la Bourgongne et par dela: L'autre siege est celuy des Anglois, lesquels renforcez des François portans leurs armes et leur parti, mal menerent tellement nos Roys, que Charles septiesme cedant à l'heur de ces victorieux Insulaires, deliberoit d'une honteuse retraicte quand l'Anglois fasché de voir au milieu de ses conquestes ceste ville rester ferme en la foy françoise, se resolut l'enlever et au Roy et à son Duc, les moyens qu'il tint pour y parvenir, ses efforts et la resistance, et sa honte se lisent ici, et comme la longueur et violence de ce siege avoit desolé ceste ville et reduite au petit pied, mais l'issue glorieuse par une aide manifeste du ciel, l'avoit aussi remise en tel estat, qu'elle se debvoit tenir fort, aussi satisfaicte de sa fidelite. Quand nos premiers troubles survindrent qui par la division de la Religion diviserent les volontez, et donnerent un tel coup à l'affection Françoise, que depuis on a veu ceste superbe cité chanceler trois ou quatre fois, en danger d'une totale cheute, si en ses derniers jours elle n'eust pris sa premiere vigueur et fait un effort contre le mal contagieux qui lors affligeoit ce Royaume: Car elle a este la premiere de toutes les villes d'iceluy, qui sans contrainte s'est jettée entre les bras de son legitime Prince, et a porté le flambeau de devoir à tous les peuples qui s'estoient mutinez, acquerant par ce moyen un repos qui nous fait esperer soubs l'heur d'un si grand Roy, luy voir peu à peu regaingner sa santé en son embonpoinct, puis que sa chaleur naturelle luy est revenue, à quoy servira l'exemple du passé que nous representons en ce livret, tiré des archives de l'hostel commun de ceste ville, livret habillé à l'antique,

ou plustost delaissé en sa nudité première, qui est la parure de la verite, laquelle refait tout ornement, et lequel nous vous presentons, en esperance de faire voir par ci apres quelque chose de plus, sur les antiquitez de ceste ville.

HISTOIRE DU SIEGE

QUI FUT MIS PAR LES ANGLOIS DEVANT LA VILLE D'ORLEANS,

LE MARDY DOUZIÉME D'OCTOBRE 1428,

Régnant alors Charles septiéme, Roy de France.



Le Conte de Salebris, qui estoit bien grand seigneur et le plus renommé en faits d'armes de tous les Anglois : et qui pour Henry Roy d'Angleterre, dont il estoit parent et comme son Lieutenant et chef de son armée en ce Royaume, avoit esté present en plusieurs batailles et diverses rencontres et conquestes contre les François, où il s'estoit tousjours vaillamment maintenu, cuidant prendre par force la cité d'Orleans, laquelle tenoit le party du roy son souverain seigneur Charles septième de ce nom, la vint assieger, le Mardy, douzième jour d'Octobre mil quatre cens vingthuict, à tout grand ost et armée, qu'il feit loger du costé de la Sauloigne, et près de l'un des bourgs qu'on dit le Portereau. Auquel ost & armée estoient avecques luy Messire Guillaume de la Poulle Conte de Suffort, et Messire Jean de la Poulle son frère : le seigneur d'Escalles, le seigneur de Fouquemberge, le Bailly d'Evreux, le seigneur d'Egres, le seigneur de Moulins : le seigneur de Pomus, Glacidas fort renommé, Messire Lancelot de l'Isle Mareschal de l'ost, et plusieurs autres seigneurs et gens de guerre, tant Anglois, comme autres faux François tenans leur party. Mais les gens de guerre y estans en garnison

Commencement du siege d'Orleans du 12. jour d'Octobre 1428.

avoient ce mesme jour et avant la venue des Anglois, du conseil et ayde des citoyens d'Orléans, fait abatre l'Eglise et couvent des Auguistins d'Orleans, et toutes les maisons qui lors estoient audit Portereau, afin que leurs ennemis n'y peussent estre logez ne y faire fortification contre la cité.

Le Dimenche ensuivant jetterent les Anglois dedans la cité dix vingts et quatre pierres de bombarbes et gros canons : dont telles pierres y avoit qui posoient cent seize livres. Et entre les autres avoient assis près de la Turcie Sainct Jean le Blanc entre le pressoüer de la Favière et le Portereau, un gros canon, qu'ils nommoient passe-volant. Lequel jettoit pierres poisant quatre-vingts livres : qui fist moult de dommage aux maisons et édifices d'Orleans, combien qu'il n'y tua, ne bleça sinon une femme nommée Belles, demourant près la Poterne Chesneau.

Celle mesme sepmaine rompirent aussi et abbatirent les canons des Anglois, douze moulins qui estoient sur la riviere de Loire, entre la cité et la tour neufve. Pourquoy ceux d'Orleans firent faire dedans la ville onze moulins à chevaux, qui moult les reconfortoient, et nonobstant les canons et engins des Anglois, firent sur eux les François estans dedans Orleans plusieurs saillies et escarmouches entre les Tournelles du pont et Sainct Jean le Blanc, depuis celuy jour de Dimenche jusques au Jeudy vingt et unième jour du mesme mois. Auquel jour de Jeudy assaillirent les Anglois un boulevart, qui estoit fait de fagots et de terre, assis devant les Tournelles, dont l'assault dura quatre heures sans cesser. Car ils commencerent dés dix heures au matin, et ne laisserent jusques à deux heures apres midy, là où furent faits plusieurs beaux faits d'armes, tant d'une part que d'autre. Des principaux François qui gardoient le boulevart estoient le seigneur de Villars Capitaine

de Montargis : Messire Mathias Arragonnois : le Seigneur de Guitry : le Seigneur de Courras Gascon : le Seigneur de Sainctes Trailles et son frère Poton de Sainctes Trailles aussi Gascon : Pierre de la Chappelle Gentilhomme du pays de Beausse, et plusieurs autres Chevaliers et Escuiers, sans les citoyens d'Orleans, qui tous se porterent tres-vaillamment. Pareillement y firent grand secours les femmes d'Orleans : car elles ne cessoient de porter tres-diligemment à ceux qui deffendoient le boulevart, plusieurs choses necessaires : comme eaüx, huilles et gresses boüillans, chaux, cendres et chausse-trapes. En fin de l'assault, y furent plusieurs blessez d'une partie et d'autre : mais trop plus des Anglois, dont il y en mourut plus de douze vingts. Lors advint que durant l'assault chevauchoit par Orleans le Seigneur de Gaucourt, car il en estoit Gouverneur : mais en passant par devanct Sainct Pere empont, il cheut de son cheval par cas d'aventure, tellement qu'il se desnoüa le bras : si fut incontinent mené aux Estuves pour appareiller.

Hardiesse et diligence des femmes d'Orleans.

Le Seigneur de Gaucourt gouverneur d'Orleans lors du siege.

Le Vendredy ensuivant vingt-deuxiéme jour d'iceluy mois d'octobre, sonna la cloche du Beffroy : parce que les François cuidoient que les Anglois assaillissent le boulevart des Tournelles du bout du pont par la mine dont l'avoyent miné, mais ils s'en deporterent pour celle heure. Et ce mesme jour rompirent ceux d'Orleans une arche du pont, et firent un boulevart audroit de la belle Croix, qui est sur le pont.

Le Samedy ensuivant vingt-troisiéme jour d'iceluy mois, bruslerent et abbatirent ceux d'Orleans le boulevart des Tournelles et l'abandonnerent : parce qu'il estoit tout miné, et n'estoit pas tenable au dict des gens de guerre.

Le Dimenche ensuivant vingt-quatriéme jour de ce mesme mois d'Octobre, assaillirent les An-

glois et prindrent les Tournelles du bout du pont : parce qu'elles estoient toutes desmolies et brisées des canons et grosse artillerie qu'ils avoient jettez contre. Et aussi n'y eut point de deffence, parce qu'on ne s'osoit tenir dessoubs.

Celuy jour de Dimenche au soir veult le Conte de Salebris, ayant avecques luy le Capitaine Glacidas et plusieurs autres, aller dedans les Tournelles, après qu'elles eussent été prinses, pour regarder mieux l'assiette d'Orleans. Mais ainsi qu'il y fut, regardoit la ville par les fenestres des Tournelles : il fut attaint d'un canon qu'on disoit avoir esté tiré d'une tour appelée la tour nostre Dame : combien qu'il ne fut oncques sceu proprement de quelle part il avoit été jetté : pourquoy fut dit deslors et depuis aussi par plusieurs que c'estoit œuvre Divine. Le coup d'iceluy canon le frappa en la teste, tellement qu'il lui abbatit la moitié de la joue et creva un des yeux, qui fut un très-grand bien pour ce royaume : car il estoit chef de l'armée, le plus craint et renommé en armes de tous les Anglois. Ce mesme jour du Dimenche que les Tournelles avoient esté perdues, rompirent les François, estans dedans la cité, un autre boulevart tres fort. Et d'autre part rompirent les Anglois deux arches du pont devant les Tournelles, apres qu'ils les eurent prinses, et y firent un tres-gros boulevart de terre et de gros fagots.

Conte de Salebris tué d'un canon tiré de la tour nostre Dame.

Le Lundy ensuivant vingt-cinquiéme jour d'iceluy mois d'Octobre, arriverent dedans Orleans pour la conforter, secourir et aider, plusieurs nobles Seigneurs, Chevaliers, Capitaines et Escuyers fort renommez en guerre, desquels estoient les principaux, Jean bastard d'Orleans : le Seigneur de Sainte Severe Mareschal de France : le Seigneur de Bueil : Messire Jacques de Chabanes Seneschal de Bourbonnois : le Seigneur de Chaumont sur Loire : Messire Theaulde de Valpergne

Chevalier Lombert : et un vaillant Capitaine Gascon appelé Estienne de Vignolles, dit la Hire, qui estoient de moult grand renom et vaillans : les Capitaines et vaillans gens de guerre estans en sa compagnie. Et pour lors estoit capitaine de Vendosme Messire Cernay Arragonnois et plusieurs autres, accompagnez de huict cens combattans tant hommes d'armes, comme archiers, arbalestriers, avecques autres enfanterie d'Italie, qui porterent tergons.

Le Mercredy ensuivant vingt-septiéme jour d'iceluy mois, trespassa de nuit le Conte de Salebris en la ville de Muing sur Loire, où il avoit esté porté du siege, apres qu'il eut eu receu le coup du canon, dont il mourut. De la mort duquel furent fort esbahiz et dolens les Anglois tenans le siege, et en firent graud dueil, combien qu'ils faisoient le plus celéement qu'ils pouvoient, de peur que ceux d'Orleans ne s'en apperceussent. Si firent vuider les entrailles, et envoyer le corps en Angleterre. La mort duquel Conte fit grand dommage aux Anglois, et par le contraire grand profit aux François. Plusieurs dirent depuis que le Conte de Salebris print telle fin par divin jugement de Dieu, et le croient : tant parce qu'il avoit failly de promesse au duc d'Orleans prisonnier en Angleterre, auquel il avoit promis qu'il ne mesferoit en aucunes de ses terres : comme aussi parce qu'il n'espargnoit Monasteres ne Eglises qu'il ne pillast et fist piller, puis qu'il y peust entrer. Qui sont choses assez induisans à croire que ses jours en furent abregez par juste vengeance de Dieu. Et en especial fut pillée l'Eglise nostre Dame de Clery et le bourg pareillement.

Le Mardy huictiéme jour de Novembre, fut divisé et desemparé l'ost des Anglois, qui s'en allerent, partie à Muing sur Loire, et partie à Jargeau : et laisserent grosse garnison aux Tour-

nelles et boulevart du pont : desquelles demoura Capitaine Glacidas : et avec luy cinq cens combattans pour les garder.

Ce mesme Mardy bruslerent et ardirent les Anglois plusieurs maisons, pressoüers et autres edifices au val de Loire. Et d'autre part mirent telle diligence les gens de guerre et citoyens d'Orleans, qu'ils bruslerent et abbattirent dedans la fin de ce mesme mois de Novembre plusieurs Eglises qui estoient és forsbourgs d'entour leur cité : comme l'Eglise de Sainct Aignan, patron d'Orleans : et aussi le Cloistre d'icelle Eglise qui estoit moult beau à veoir : l'Eglise Sainct Michel : l'Eglise de Sainct Aux : la Chapelle du Martroy : l'Eglise de Sainct Victeur, assise és forsbourgs de la porte Bourgoigne : l'Eglise de Sainct Michel dessus les fosses : les Jacobins : les Cordeliers : les Carmes : Sainct Mathurin ; l'aumosne Sainct Pouair et Sainct Laurens. Et outre-plus bruslerent et demolirent tous les forsbourgs d'entour leur cité, qui estoit tres belle et riche chose à veoir autant qu'ils fussent abatus. Car il y avoit de moults grands edifices et riches, et tellement qu'on tenoit que c'estoient les plus beaux forsbourgs de ce Royaume. Mais ce nonobstant les abattirent et bruslerent les François de la garnison. Et ce par le vouloir et ayde des citoyens d'Orleans, afin que les Anglois ne s'y peussent loger, parce qu'ils eussent été fort préjudiciables à la cité.

Églises abbatues és forsbourgs d'Orleans.

Beaux forsbourgs d'Orleans abbatus.

Le premier jour de Decembre ensuivant arriverent aux Tournelles du pont plusieurs Seigneurs et Anglois. Dont entre les autres estoient de plus grand renom, Messire Jean Talbot premier Baron d'Angleterre, et le Seigneur d'Escalle, accompagnez de trois cens combatans, qui y amenerent vivres, canons, bombardes et autres abillemens de guerre, desquels ils jetterent contre les meurs et dedans Orleans plus continuellement et plus fort

que devant n'avoient fait au vivant du Conte de Salebris : car ils jettoient de telles pierres, qui pesoient huict vingts quatre livres, qui firent plusieurs maux et dommages contre la cité et en plusieurs maisons et beaux edifices d'icelle, sans personne tuer ne blecer, qu'on tenoit à grand merveille. Car entre les autres en la rue aux petits Souliers en cheut une en l'hostel et sur la table d'un homme qui disnoit luy cinquiéme, sans aucun en tuer ne blecer : qu'on dit avoir esté miracle fait par nostre Seigneur à la requeste de monsieur Sainct Aignan patron d'Orleans.

Le Mardy ensuivant, à trois heures du matin, sonna la cloche du Beffroy, parce que les François cuiderent que les Anglois vousissent assaillir le boulevart de la belle Croix sur le pont. Et aussi en y avoit deux qui l'avoient deja eschelé jusques à l'une des canonieres : mais ils s'en retournerent tantost en leurs Tournelles. Et tandis obstant ce qu'ils apperceurent que les Anglois faisoient le guet, et avoient appareillé toutes choses, comme canons, arbalestres, fondes à baston, couleurines, pierres & autres abillemens de guerre necessaires à leur deffence, si on les assailloit.

Le Jeudi vingt-troisiéme jour de ce mois de Decembre, commença à jetter la bombarbe, jettant pierres poisans six vingts livres, que ceux d'Orleans avoient lors fait faire toute neufve par un nommé Guillaume Duisy, tres-subtil ouvrier : et fut assortie à la croche des moulins de la poterne Chesneau, pour jetter contre les Tournelles : aupres de laquelle estoient assortis deux canons, l'un dict Montargis, et l'autre Rifflard, qui durant le siege jetterent contre les Anglois, et leur firent de grands dommages.

Le jour de Noel ensuivant furent données et octroyées tresves d'une part et d'autre, durant depuis neuf heures au matin, jusques à trois

heures apres midi. Et ce temps durant Glacidas et autres Seigneurs du pais d'Angleterre requirent au Bastard d'Orleans et au Seigneur de Saincte Severe Mareschal de France, qu'ils eussent une note de haulx menestriers, trompettes & clairons : ce qui leur fuit accordé : et jouerent les instrumens asses longuement, faisans grande melodie. Mais si tost que les tresves furent rompues, se print chacun garde de soy. Durant les festes et feriers de Noel, jetterent d'une partie et d'autre tres fort et horriblement de bombardes et canons. Mais sur tous faisoit moult de mal un couleurinier natif de Lorraine, estant lors de la garnison d'Orleans, nommé Maistre Jean, qu'on disoit estre le meilleur maistre qui fust lors d'iceluy mestier. Et bien le monstra : car il avoit une grosse couleurine, dont il jettoit souvent estant dedans les pilliers du pont pres du boulevart de la belle Croix, tellement qu'il en tua et bleça moult d'Anglois. Et pour les mocquer, se laissoit aucunefois cheoir à terre faignant estre mort ou blecé, et s'en faisoit porter en la ville. Mais il retournoit incontinent à l'escarmouche, et faisoit tant que les Anglois le sçavoient estre vif en leur tres grand dommage et desplaisir.

Le Mercredy vingt neufiéme jour d'iceluy mois de Decembre furent bruslées et abbatues plusieurs autres Eglises et maisons, qui estoient encore demourées aupres d'Orleans : comme Sainct Loup, Sainct Marc, Sainct Gervais, Sainct Euvertre, la Chappelle Sainct Aignan, Sainct Vincent des Vignes, Sainct Ladre, Sainct Pouair, et aussi la Magdaleine : afin que les Anglois ne se peussent là loger, retraire et fortifier contre la cité. Le penultiéme jour d'iceluy mois arriverent environ deux mil cinq cens combatans Anglois à Sainct Laurens des Orgerilz pres d'Orleans, pour là fermer un siege. Desquels estoient Capitaines, le

Conte de Suffort, et Talbot, Messire Jean de la Poulle, le Seigneur d'Escalles, Messire Lancelot de l'Isle, et plusieurs autres. Mais à leur venue furent faites ce jour grandes escarmouches. Car le Bastard d'Orleans, le Seigneur de Sainte Severe, Messire Jacques de Chabanes, et plusieurs autres Chevaliers, Escuyers et Citoyens d'Orleans, qui moult vaillamment se porterent, leurs allerent au devant, et les recueillirent comme leurs ennemis. Et là furent faits plusieurs beaux faits d'armes d'une partie & d'autre. En celles escarmouches fut blecé au pied d'un trait des Anglois, Messire Jacques de Chabanes et son cheval tué par cas pareil.

Ce mesme jour aussi furent faits plusieurs beaux faits d'armes d'une partie et d'autre environ la Croix Boissée pres de Sainct Laurens. Et tout ce jour feist grandement devoir Maistre Jean à tout sa couleurine.

Ce Vendredy dernier jour de l'an à quatre heures apres midy, eut deux François qui deffierent deux Anglois à faire deux coups de lance : et les Anglois receurent le gage. L'un des François avoit nom Jean le Gasquet, et l'autre Vedille : tous deux Gascons, de la compagnie de la Hire. Ledit Gasquet vint premier contre son adversaire et le jetta par terre d'un coup de lance : mais Vedille et l'autre Anglois ne peurent vaincre l'un l'autre. Pour lesquels regarder avoit assez pres d'eux plusieurs Seigneurs tant de France que d'Angleterre.

Le Samedy ensuivant premier jour de l'an eut une grosse escarmouche, environ trois heures apres midy, entre la riviere Flambert, la porte Regnart et la Greue : là où furent plusieurs tuez, blecez et prins prisonniers d'une partie et d'autre, et plus de François que d'Anglois. L'Abbé de Cerquenceaux, qu'on disoit estre Religieux, estoit

moult vaillant, pour les François y fut blecé. Là fut aussi perdu le chariot de la couleurine et prins par les Anglois : parquoy furent les François contraints de reculer hastivement, parce que les Anglois saillirent à grande puissance.

Le Dimenche ensuivant à deux heures apres minuict sonna la cloche de la cité à l'effroy : parce que les Anglois cuiderent escheller le boulevart de la porte Regnart : mais ils trouverent ceux de la cité qui faisoient bon guet, et contraignirent les Anglois d'eux en retourner à grand haste dedans leur ost et bastille de Sainct Laurens des Orgerilz. Si ne gaignerent qu'estre mouillez : car durant celle heure pleuvoit tres fort.

Le Lundy ensuivant troisiéme jour de janvier arriverent devers le matin dedans Orleans neuf cens cinquante quatre pourceaux gros et gras, et quatre cens moutons. Et passa celuy bestial au port de Sainct Loup, dont le peuple d'Orleans fut fort joyeux : car ils vindrent au besoing.

Le Mardy ensuivant quatriéme jour d'iceluy mois, & environ trois heures apres minuit, sonna la cloche du Beffroy, parce que les Anglois se vindrent presenter devant le boulevart de la porte Regnart où ils firent à tous grans cris sonner leurs trompettes et clairons : et aussi firent pareillement ceux des Tournelles, comme s'ils voulsissent assaillir le boulevart. Mais ceux d'Orleans se porterent si grandement, et tant sagement se deffendirent des canons et autres abillemens de guerre, que les Anglois se reculerent en leurs bastilles de Sainct Laurens.

Le Mercredy ensuivant vint Messire Loys Deculan Admiral de France et deux cens combattans avecques luy courir au Portereau devant les Tournelles, où estoient les garnisons des Anglois, & malgré eux passa Loire au port de Sainct Loup : et s'en entra luy et ses gens dedans la cité pour

sçavoir des nouveles et du gouvernement d'elle et des François y estans. Auquel & à ses gens fut fait grand'chere, et moult furent louez. Car aussi s'estoyent-ils portez tres-vaillamment contre les Anglois à l'escarmouche du Portereau.

Le Jeudy ensuivant feste de la Thiphaine, c'est des Roys, saillirent d'Orleans les seigneurs de Saincte Severe et Deculan, Messire Theaulde de Valpargne, et plusieurs autres gens de guerre et citoyens : et firent une grande escarmouche, où ils se porterent tres grandement contre les Anglois : lesquels se deffendirent bien et hardiment. Aussi estoient-ils beaucoup de Seigneurs d'Angleterre, tant de Chevaliers comme d'Escuyers, mais on ne scait leurs noms. A celle escarmouche se porta pareillement moult bien maistre Jean à tous sa couleurine.

Durant celuy temps avoient tant travaillé les Anglois, qu'ils avoient fait deux boulevars sur la riviere de Loire : l'un estant en une petite isle du costé et audroit de Sainct Laurens, qui estoit faict de fagots, sablon et de bois. Et l'autre au champ de Sainct Privé audroit de l'autre, et sur le rivage de la riviere, laquelle ils passoient en celui endroit portant vivres les uns aux autres. Et pour les garder en avoient fait Capitaine Messire Lancelot de l'Isle Mareschal d'Angleterre.

Deux boulevars faits sur la riviere, l'un à l'endroit S. Laurens et l'autre à l'endroit S. Privé, et y avoit pont à travers la riviere pour secourir l'un l'autre

Le Jeudy dixiéme jour d'iceluy mesme mois arriverent dedans Orleans grande quantité de pouldres de canon, et plusieurs vivres qu'on y amenoit de Bourges, pour la conforter et secourir. En celui jour y eut aussi une tres grosse et forte escarmouche, tant des canons comme d'autre traict et couleurines : dont ceux qui les jetterent firent grandement leur devoir, et tellement qu'il y eut beaucoup d'Anglois tuez et plusieurs prins prisonniers.

Le Mardy ensuivant environ neuf heures de

nuit fut toute la couverture et le comble des Tournelles abbatue et jettée en bas : et six Anglois tuez dessoubs d'un coup de canon de fer, qui estoit assorty au boulevart de la belle Croix du pont, et qu'on feit jetter à celle heure.

Le Mercredy ensuivant douziéme jour d'iceluy, mois de janvier, sonna la cloche à l'effroy parce que les Anglois firent merveilleux cry, et sonnerent leurs trompettes et clairons devant le boulevart de la porte Regnart. Et ce mesme jour arriverent dedans Orleans vers le matin six cens pourceaux.

Le Samedy ensuivant quinziéme jour du mesme mois environ huict heures de nuit saillirent hors de la cité le Bastart d'Orleans, le Seigneur de Saincte Severe, et Messire Jacques de Chabanes, accompagnez de plusieurs Chevaliers, Escuiers, Capitaines et Citoyens d'Orleans, et cuidoient charger sur une partie de l'ost de Sainct Laurens des Orgerilz : mais les Anglois s'en apperceurent, et crierent à l'arme dedans leur ost : parquoy ils s'armerent tellement qu'il y eut une grosse et forte escarmouche. Enfin se retrairent les François au boulevart de la porte Regnart. Car les Anglois saillirent à toute puissance, combien qu'en leur saillie furent tres bien battuz.

Le Dimenche ensuivant environ deux heures apres midy arriverent en l'ost des Anglois douze cens combattans dont estoit chef Messire Jean Fascot. Et amenerent avecques eux vivres, bombardes, canons, pouldres, traict et autres abillemens de guerre, dequoy leurs gens de l'ost avoient grande souffrette.

Le Lundy ensuivant dix septieme d'iceluy mois advint moult merveilleux cas : car les Anglois jetterent un canon de leur boulevart de la Croix Boissée, dont la pierre cheut devant le boulevart de la porte Banier, au milieu de plus de cent per-

sonnes sans aucun blecer ne tuer : mais frappa seulement par le pied un compagnon François, tant qu'elle luy osta le soulier, sans luy faire aucun mal, qui est chose merveilleuse à croire.

Celuy mesme jour se devait faire un gaige de bataille de six François contre six Anglois au prochain champ de la porte Banier : là où souloit estre le coulombier Turpin : mais il ne fist point, combien qu'il ne tint aux François. Car ils se presenterent contre leurs adversaires, qui ne vindrent ne comparurent, avec ce n'oserent saillir.

Le Mardy dix huictiéme d'iceluy mois de Janvier à neuf heures de nuict, tirerent les Anglois estans és Tournelles un canon au boulevart de la belle Croix, qui frappa un nommé le Gastelier natif d'Orleans, lequel en les regardant bandoit une arbalestre voulant tirer contre eux.

Le Mardy d'apres arriverent dedans Orleans, ainsi comme aux portes ouvrans, quarante chefs d'aumailles et deux cens pourceaux.

Celuy jour et tost apres l'entrée du bestial gaignerent les Anglois des Tournelles la charriere deux sentines et cinq cens de bestial, que marchans cuidoient amener dedans Orleans, lesquels furent encusez par aucuns traistres d'un village empres, dit Sandillon : afin qu'ils eussent partie du butin : et aussi fut apres le bestial butiné à Jargeau, estant lors Anglois.

Celuy mesme jour, environ trois heures apres midy, eut une grosse et forte escarmouche en une isle devant la croche des moulins de Sainct Aignan : parce que les Anglois rompirent le conduict pour passer la charriere qu'ils avoient gaignée au port de Sainct Loup. Et les François, tant gens de guerre comme Citoyens, saillirent d'Orleans, et se firent passer l'eau en celle isle, cuidant recouvrer leur charriere perdue dés le matin. A l'encontre desquels yssit grand puissance d'Anglois, qui es-

Isle devant S. Aignan.

toient embuchez derriere la Turcie, un peu plus loin que Sainct Jean le Blanc : et faisans grans cris s'adresserent contre les François qui s'en retournoient et reculerent vers leurs boulevars tres hastivement : ce qu'ils ne sceurent faire si tost qu'il n'y en demourast vingt deux morts. En oultre y furent prins deux Gentils-hommes, l'un nommé le petit Breton, qui estoit au Bastard d'Orleans : et l'autre nommé Raymonet, estant au Mareschal de Saincte Severe. A icelle escarmouche fut aussi perdue une couleurine, qui estoit à Maistre Jean, lequel fut en grand peril d'estre prins. Car ainsi qu'il se cuida retraire en sa sentine, d'autres se bouterent dedans avecques luy, tellement qu'elle enfonça en la riviere : parquoy il se cuida retraire dedans un grand chalan, mais il ne peut oncques, parce qu'il estoit ja party. Toutefois voyant le destroit danger, feist tant qu'il saillit sur la peaultre, qui luy demoura en la main, ainsi qu'il s'efforça pour saillir de l'eau ou chalan au dernier: nonobstant toutes telles infortunitez nageant sur la peaultre vint à rive, et se sauva dedans la cité laissant sa couleurine ja gaignee par les Anglois, qui l'emporterent aux Tournelles.

Le Jeudy ensuivant vingt septiéme d'iceluy mois de Janvier à trois heures apres midy eut une tres grosse escarmouche devant le boulevart de la porte Regnart : parce que de quatre à cinq cens combattans Anglois y vindrent de leur bastille faisans tres grands et merveilleux cris. Contre lesquels saillirent ceux d'Orleans par le boulevart mesme et se hasterent tant qu'ils se mirent en desarroy : parquoy le Mareschal de Saincte Severe les feist retourner dedans. Et apres qu'il les eut mis en ordonnance les feist de rechef saillir, et les conduit tant bien par son sens et proësse, qu'il contraignit les Anglois de retourner en leur ost et bastille de Sainct Laurens.

Le lendemain jour de Vendredy arriverent dedans Orleans environ onze heures de nuict aucuns Embassadeurs, qui avoient esté envoyez devers le Roy de par la ville pour avoir secours.

Le Samedy ensuivant vingt neufiéme jour du mesme janvier à huict heures du matin firent les Anglois grands cris en leur ost et bastilles, se mirent en armes à grand' puissance et par grand' ordonnance continuans toujours leurs cris, et faisans demonstrance de grand hardiment, s'en vindrent jusques à une barriere qui estoit en la greue devant la Tour nostre Dame, et jusques devant le boulevart de la porte Regnart : mais ils furent bien receuz. Car les gens de guerre et beaucoup de peuples d'Orleans saillirent incontinent contre eux bien ordonnez, tellement qu'il y eut une tres forte et grande escarmouche, tant à la main comme des canons, couleurines et traict : et y eut beaucoup de gens tuez, blecez et prins prisonniers d'une part et d'autre. Et par special y mourut un seigneur d'Angleterre, que les Anglois plaignoient moult : et le porterent enterrer à Jargeau. Et ce jour mesme devers le matin aussi arriverent dedans Orleans le Seigneur de Villars, le Seigneur de Xainctes-trailles et Poton son frere, Messire Ternay et autres chevaliers et Escuiers venans de parler au Roy.

Le Dimenche d'apres se partit d'Orleans durant la nuit le Bastart d'Orleans accompaigné de plusieurs Chevaliers et Escuiers pour aller à Blois devers Charles Conte de Clermont, fils aisné du duc de Bourbon. Pourquoy les Anglois les oyans parler crierent à l'arme, et si firent fort guet, doutans qu'ils ne les voulsissent assaillir en leurs bastilles.

Le lendemain jour de Lundy vingt quatriéme jour d'iceluy mois de janvier, environ quatre heures apres midy, arriva dedans Orleans la Hire,

et avecques luy trente hommes d'armes : contre lesquels jetterent les Anglois un canon, dont la pierre cheut au milieu d'eux, lorsqu'ils estoient à l'endroit de la porte Regnart, combien qu'elle n'en tua ne bleça aucun, qui fut une grande merveille. Si entrerent sains et saufs en la ville, et en allerent rendre graces à nostre Seigneur, qui les avoit preservez de mal.

Le Mercredy vingt sixiéme du mesme janvier eut une forte escarmouche devant le boulevart de la porte Bannier : parce que les Anglois adviserent cautement que le Soleil luysoit au visage des François, qui estoient hors du boulevart pour escarmoucher. Et saillirent de leur ost à grosse puissance, monstrans grands semblans de hardiesse : et firent tant qu'ils reculerent les François jusques à la douë des fossez du boulevart et de la ville : dont ils approcherent tant pres qu'ils apporterent un de leurs estendars en une lance pres du boulevart, combien qu'ils n'y arresterent qu'un petit : parce qu'on leur jettoit d'Orleans et du boulevart moult espessement de canons, bombardes, couleurines et autre traict. Et fut dit qu'en celle escarmouche fut tué vingt Anglois sans les blecez. Mais des François n'y mourut qu'un des Archers du Mareschal de Saincte Severe, qui fut d'un canon mesme d'Orleans, dont son maistre et les autres Seigneurs furent bien marriz.

Le lendemain, qui estoit Samedy vingt neufiéme d'iceluy mesme mois de janvier fut donné seurté d'une part et d'autre à la Hire et Messire Lancelot de l'Isle de parler ensemble. Ce qu'ils firent environ l'heure de fermer les portes. Mais apres qu'ils eurent parlé ensemble, et que l'heure de la seurté fut passée, comme chacun d'eux s'en retournoit devers ses gens, ceux d'Orleans jetterent un canon, qui frappa Messire Lancelot, tellement qu'il luy enleva la teste, dont ceux de

Messire Lancelot de l'Isle anglois tué d'un canon.

l'ost furent tres dolens : car il estoit leur Mareschal, et bien vaillant homme.

Le jour d'apres, qui fut Dimenche, eut une forte escarmouche : parce que les Anglois levoient des charniers, c'est des eschalats des vignes d'environ sainct Ladre et sainct Jean de la Ruelle, pres d'Orleans, et les emportoient en leur ost pour eux chauffer. Pourquoy le Mareschal de Saincte Severe, la Hire, Poton, Messire Jacques de Chabanes, Messire Denis de Chailly, Messire Cervais Arragonnois, et plusieurs autres d'Orleans en saillirent hors, et se frapperent en eux, et les assaillirent vaillamment, tellement qu'ils en tuerent sept, et en amenerent quatorze prisonniers dedans leur cité. En laquelle celuy jour trespassa un vaillant bourgois qui en estoit natif, nommé Simon de Baugener, qui avoit esté blecé en la gorge d'un traict des adversaires. Et le lendemain jour de lundy trente et uniéme et dernier d'iceluy mois de Janvier, arrriverent dedans Orleans huict chevaux chargez de huilles et de gresses.

Le Jeudy ensuivant troisiéme jour de fevrier issirent d'Orleans le Mareschal de Saincte Severe, Messire Jacques de Chabanes, la Hire, Couras, et plusieurs autres Chevaliers et Escuiers et coururent jusques aux boulevarts de sainct Laurens. Pourquoy les Anglois crierent aux armes, desploierent douze de leurs banieres, et se mirent tous en bataille en leurs osts, sans yssir de leurs boulevarts et barrieres. Les François en fin de piece voyans que leurs ennemis ne sailloient, s'en retournerent en belle ordonnance dedans leur cité, sans autre chose faire.

Le Samedy cinquiéme d'iceluy mois vindrent au soir à portes fermans dedans Orleans vingt six combattans, tres vaillans hommes de guerre et bien abillez, qui venoient de Soloigne, et estoient au Mareschal de Saincte Severe : lesquels se

porterent tres-grandement, tant qu'ils furent en la garnison.

Le lendemain jour de Dimenche environ vespres saillirent d'Orleans le Mareschal de Saincte Severe, Chabanes, la Hire, Poton, et Chailly, avecques deux cens combattans, et furent courir jusques environ la Magdalene : là où ils trouverent le Seigneur d'Escalles, et trente combattans avecques luy, qui reculerent bien hastivement en leur ost et bastille de sainct Laurens : combien qu'en la fin furent là que tuez que prins quatorze Anglois.

Le Lundy septiéme d'iceluy mois arriverent dedans Orleans Messire Theaulde de Valperge, Messire Jean de Lescot Gascon, et autres Embassadeurs, qui venoient de parler au Roy pour apapporter les nouvelles du secours qui devoit venir lever le siege.

Le lendemain jour de Mardy entrerent dedans la ville d'Orleans plusieurs tres-vaillans hommes de guerre et bien abillez et entre les autres Messire Guillaume Estuart frere du Connestable d'Escosse, le Seigneur de Saucourt, le Seigneur de Verduran et plusieurs autres Chevaliers et Escuyers accompagnez de mil combattans, tellement abillez pour faict de guerre, que c'estoit une moult belle chose à veoir.

Ce mesme jour arriverent de nuict deux cens combattans, qui estoient à Messire Guillaume d'Alebert, et peu apres six vingts autres estans à la Hire.

Apparition faicte à Jeanne la Pucelle.

Environ ces jours avoit une jeune pucelle nommée Jeanne natifve d'un village en Barrois appelé Domprebemy, pres d'un autre dit Gras, soubs la Seigneurie de Vaucouleur. A laquelle gardant aucunefois à l'entour de la maison de son pere, et de sa mere un peu de brebis qu'ils avoient, et autrefois cousant et filant s'asparut nostre Seigneur

plusieurs fois en vision. Et luy commanda qu'elle s'en allast lever le siege d'Orleans, et faire sacrer le Roy à Reims. Car il seroit avecques elle, et luy feroit par son divin ayde et forces d'armes accomplir cette entreprinse. Pourquoy elle s'en alla devers Messire Robert de Baudricourt, lors Capitaine de celle place de Vaucouleur, et luy raconta sa vision, luy priant et requerant que pour le tres-grand bien et profit du Roy et du Royoume il la voulsist abiller en habit d'homme, la monter d'un cheval, et faire mener devers le Roy, ainsi que Dieu lui avoit mandé aller. Mais pour lors ne plusieurs jours apres, ne la voulut croire : ainçois ne s'en faisoit que mocquer, et reputoit sa vision fantasies et foles imaginations : combien que cuidant faire servir ses gens d'elle en péché charnel, il la retint. A quoy nul d'eux, n'autre apres ne la peurent oncques retourner. Car si tost qu'ils la regardoient fort, ils estoient tous refroidiz de luxure.

Robert de Baudricourt capitaine de Vaucouleur.

Pudicité de Jeanne la Pucelle.

Le Mercredy neufiéme jour du mesme mois se departirent d'Orleans Messire Jacques de Chabanes, Messire Regnault de Fratames, et le Bourg de Bar, accompagnez de vingt ou vingt-cinq combattans, voulans aller à Blois devers le Conte de Clermont : mais ils furent rencontrez sur le chemin par aucuns Anglois et Bourgoignons, qui prindrent le Bourg de Bar et l'emmenerent prisonnier en la tour de Marchesnoir, et les deux autres Seigneurs se sauverent. Auquel jour arriva dedans la ville d'Orleans Messire Gilbert de Faicte natif de Bourbonnois et Mareschal de France, qui amena avecques luy trois cens combattans.

Le lendemain, qui fut Jeudy, se partit d'Orleans le Bastard d'Orleans et deux cens combattans avec luy pour aller à Blois devers le Conte de Clermont, et Messire Jean Estuart Connestable d'Escosse, le Seigneur de la Tour Baron d'Au-

vergne, le Vicomte de Thouars, Seigneur d'Amboise, et autres Chevaliers et Escuiers, accompagnez, comme on disoit, de bien quatre mil combattans, tant d'Auvergne, Bourbonnois, comme d'Escosse, pour sçavoir d'eux l'heure et le jour qu'il leur plaroit mettre d'assaillir les Anglois et faux François, amenans de Paris vivres et artillerie à leurs gens tenans le siege.

Le Vendredy neufiéme jour d'iceluy mois de Fevrier se partirent aussi d'Orleans Messire Guillaume d'Alebret, Messire Guillaume Estuart frere du Connestable d'Escosse, le Mareschal de Saincte Severe, le Seigneur de Graville, le Seigneur de Sainctes-trailles, et la Hire Poton son frere, le Seigneur de Verduran, et plusieurs autres Chevaliers et Escuyers accompaignez de quinze cens combattans, et tendans eux trouver et assembler avecques le Conte de Clermont, et les autres ja nommez, pour aller au devant des vivres et les assaillir. Et celuy mesme jour se partit pareillement celuy conte de Clermont, et fist tant qu'il vint à tout sa compaignie en Beausse à un village nommé Rouvroy de Sainct Denis, qui est à deux lieues d'Yenville. Et quand ils furent tous assemblés, ils se trouverent de trois à quatre mil combattans, et ne s'en partirent jusques au lendemain environ trois heures apres midy.

Celuy jour de lendemain, qui fut le Samedy, douziéme jour de Fevrier, veille des Brandons, Messire Jean Fascot, le Bailly d'Evreux pour les Anglois, Messire Simon Morhier Prevost de Paris et plusieurs autres Chevaliers et Escuyers du païs d'Angleterre et de France, accompaignez de quinze cens combattans, tant Anglois, Picards, Normans, que autres gens de divers païs, amenoient environ trois cents que chariots et charretes chargez de vivres et de plusieurs abillemens de guerre, comme canons, arcs, trousses, traict et

autres choses, les menans aux autres Anglois tenans le siege d'Orleans. Mais quand ils sceurent par leurs espies la contenance des François et congneurent que leur intention estoit de les assaillir, ils s'encloyrent et firent un parc de leur charroy et de paux aiguz, en maniere de barrieres, laissant une seule longue et estroicte yssue ou entrée : car le derriere de leur parc ainsi clos de charroy estoit large, et le dedans long et estroict : ouquel celle yssuë ou entrée estoit tellement, que par là convenoit entrer, qui les vouloit assaillir. Et ce faict se mirent en belle ordonnance de bataille, attendans là vivre ou mourir : combien que d'eschapper n'avoient gueres d'esperance, considerans leur petit nombre contre la multitude des François, qui tous assemblez d'un commun accord conclurent que nul ne descendrait des chevaux, sinon les archers et gens de traict, qui en leur venue faisoient devoir de tirer. Apres laquelle conclusion se mirent devant la Hire, Poton, Saulton, Canede et plusieurs autres venans d'Orleans, qui estoient environ quinze cens combattans, qui furent advertis que les Anglois amenans les vivres venoient à la file, non ordonnez et sans avoir nulle suspicion d'estre surprins : parquoy ils furent tous d'une mesme opinion qu'ils les assauldroient ainsi qu'ils venoient despourvueuëment. Mais le Conte de Clermont manda plusieurs fois, et par divers messages à la Hire et autres ainsi disposans d'assaillir leurs adversaires, et qu'ils trouvoient en eux tant grand avantage, qu'ils ne leur feissent aucun assault jusques à sa venue, et qu'il leur ameneroit de trois à quatre mil combattans moult desirans d'assembler aux Anglois. Pour l'honneur et amour duquel ils delaisserent leur entreprinse à leur tres grand desplaisance, et sur tous de la Hire, qui demonstroit l'apparence de leur dommage,

entant que on donnoit espace aux Anglois d'eux mettre et serrer ensemble. Et avecques ce d'eux fortifier de paux et de charriots. Et à la vérité la Hire et ceux de sa compagnie partis d'Orleans estoient arrestez en un champ au front et tant pres des Anglois, que tres legierement les avoient veuz, comme est dit, venir à la file et eux fortifiez, dolens à merveilles de ce qu'ils ne les osoient assaillir, pour la deffence et continuels messages d'iceluy Conte de Clermont, qui toujours s'approchoit au plus qu'il pouvoit. D'autre part porta aussi moult impaciemment celle attente le Connestable d'Escosse. Lequel estoit pareillement venu là pres à tout environ quatre cens combattans, où avoit de bien et vaillans hommes. Et tellement qu'ainsi qu'entre deux et trois heures apres midy approcherent les archers et gens de traict François, d'eux leurs adversaires, dont aucuns estoient ja saillis de leur part, qu'ils contraignirent reculer tres hastivement, et eux rebouter dedans par force de traict, dont ils les chargerent tant espessement qu'ils en tuerent plusieurs : et ceux qui peurent eschapper, s'en rentrerent dedans leur fortification avecques les autres. Pourquoy et lors quand le Connestable d'Escosse veit qu'ils se tenoient ainsi serrez et rengez sans montrer semblant d'yssir, il fut par trop grand' chaleur tant desirant de les vouloir assaillir, qu'il despeça toute l'ordonnance qui avoit esté faicte de tous, que nul ne descendist. Car il se mist apres sans attendre les autres, et à son exemple, et pour luy aider, descendirent aussi le Bastard d'Orleans, le Seigneur d'Orval, Messire Guillaume Estuard, Messire Jean de Mailhac, Seigneur de Chasteaubrun, Viconte de Bridiers, Messire Jean de Lesgot, le Seigneur de Verduran, Messire Loys de Roche-chouart, Seigneur de Monpipeau, et plusieurs autres Chevaliers et Escuyers, avec-

ques environ quatre cens combattans, sans les gens de traict, qui ja s'estoient mis à pied, et avoient reboutez les Anglois et faict moult vaillamment. Mais peu leur valut : car quand les Anglois virent que la grand bataille, qui estoit assez loing, venoit laschement, et ne se joingnoit avec le Connestable et les autres de pied, ils saillirent hastivement de leur parc, et frapperent dedans les François estans à pied, et les mirent en desarroy et en fuite, non pas toutefois sans grand tuerie : car il y mourut de trois à quatre cens combattans François. Et outre ce les Anglois non soulez de la tuerie qu'ils avoient faite en la place devant leur parc, s'espandirent hastivement par les champs chassans ceux de pied, tellement qu'on voioit bien douze de leurs estendards loing l'un de l'autre par divers lieux à moins d'un traict d'arbalestre de la principale place où avoit esté la desconfiture. Parquoy la Hire, Poton, et plusieurs autres vaillans hommes, qui moult envis s'en aloient ainsi honteusement, et s'estoient tirez ensemble pres du lieu de la destrousse, rassemblerent environ soixante ou quatre vingts combattans, qui les suivoient cà et là, et frapperent sur les Anglois ainsi espars, tellement qu'ils en tuerent plusieurs. Et certes si tous les autres François feussent ainsi retournez qu'ils firent, l'honneur et le profit du jour leur feust demouré : combien que paravant avoient esté là mors et tuez plusieurs grands Seigneurs. Chevaliers, Escuyers nobles et vaillans Capitaines et chefs de guerre. Entre lesquels y furent tuez Messire Guillaume d'Albret Seigneur d'Orval, Messire Jean Estuart Connestable d'Escosse, Messire Guillaume Estuart son frere, le seigneur de Verduran, le Seigneur de Chasteaudun, Messire Loys de Rochechouart, et Messire Jean Chabot, avec plusieurs autres, qui tous estoient de grand noblesse et tres-renommée

vaillance. Les corps desquels Seigneurs furent depuis apportez à Orleans, et mis en sepulture dedans la grand'Eglise dicte Saincte Croix, là où se feist pour eux beau service divin. De celle bataille eschappa entre autres le Bastard d'Orleans, ostant ce que dés le commancement avait esté blecé d'un traict au pied parquoy deux de ses Archers le tirerent à tres-grand peine hors de la presse, le monterent à cheval, et ainsi le sauverent. Le Conte de Clermont, qui ce jour avoit esté fait Chevalier, ne toute la grosse bataille, ne firent oncques semblant de secourir les compaignons, tant parce qu'ils estoient descenduz à pied contre la conclusion de tous comme aussi parce qu'ils les voioient presque tous tuez devant eux. Mais si tost qu'ils apperceurent que les Anglois en estoient maistres, ils se mirent à chemin vers Orleans, en quoy ne firent pas honnestement, mais honteusement. Et ils eurent assez espace d'eux en aller. Car les Anglois ne les chaserent pas, obstant ce que la plupart estoient à pied, et qu'ils sçavoient les François estre plus grand nombre qu'ils n'estoient. Combien que tout l'honneur et le proffit de la victoire en demoura aux Anglois, dont estoit chef pour lors Messire Jean Foscot, avecques lequel estoit aussi Messire Thomas Rameston, qui pareillement avoit grand charge de gens d'armes.

Le Conte de Clermont fut cause de la desfaicte des François.

Ce mesme jour arriverent dedans Orleans au soir bien tard le Conte de Clermont, le Bastard d'Orleans, le Seigneur de la Tour, le Viconte de Thouars, le Mareschal de Saincte Severe, le Seigneur de Graville, la Hire, Poton et plusieurs Chevaliers et Escuyers François, qui venoient de la bataille, qui avoit esté ainsi perdue par faulte d'ordonnance. Combien que la Hire, Poton, et Jamet de Thilloy entrerent les derniers dedans. Car par l'ordonnance de tous demourerent tou-

jours à la queue des retournans, pour contregarder que ceux des bastilles ne saillissent sur eux, s'ils sçavoient la desconfiture : enquoy les eussent peu encores plus endommager que devant, qui ne s'en fust prins garde.

Cestuy propre jour aussi sceut Jeanne la pucelle, par grace divine, ceste desconfiture : et dist à Messire Robert de Baudricourt, que le Roy avoit eu grand dommage devant Orleans, et auroit encore plus, s'elle n'estoit menée devers luy. Pourquoy Baudricourt qui l'avait ja esprouvée et trouvée tres-saige, et comme veritable, perseverant en ses premieres requestes la fist abiller en habit d'homme, ainsi qu'elle le requist. Et pour la conduite luy bailla deux gentils-hommes de Champagne : l'un nommé Jean de Metz, et l'autre Bertrand de Polongy, qui moult envis le firent, pour les perilleux chemins. Mais elle les asseurant, que ja n'auroient nul mal, se mirent à chemin avecques elles, et deux de ses freres, pour aller devers le Roy, qui estoit lors à Chinon.

La Pucelle habillée en habit d'homme s'achemine avec 2 de ses freres et deux gentils-hommes vers le Roy à Chinon.

Le Lundy apres celle desconfiture, quatorziéme du mesme mois de Fevrier, fut par les Anglois estans de la garnison des Tournelles jetté un canon, dont la pierre cheut dedans Orleans en l'hostel de la teste noire, en la rue des Hosteleries, ouquel hostel elle fist grand dommage, et descendit en celle rue et tua trois personnes de la ville : l'un desquels estoit marchant, nommé Jean Turquoys.

Le Jeudy ensuivant dix-septiéme jour d'iceluy mois, furent par Messire Jean Fascot et ses gens, amenez en l'ost et siege des Anglois les vivres et autres abillemens de guerre, qu'ils avoient conduits depuis Paris, et ceux aussi qu'ils avoient conquestez en leur derniere desconfiture empres Rouvray, Sainct Denis, que plusieurs ont depuis nommée la bataille des Harangs. Contre lesquels

3

saillirent les François de la garnison et aucuns citoiens, pour leur cuider courir sus et gaigner les vi vres et artillerie qu'ils menoient. Mais toutes fois ne s'entretoucherent l'un l'autre pour celle fois.

Environ ces jours arriva dedans Chinon Jeanne la Pucelle, et ceux qui la conduisoient, fort esmerveillez comment ils estoient peu arriver sauvement : veuz les perilleux passages qu'ils avoient trouvez, les dangereuses et grosses rivieres qu'ils avoient passées à gué, et le grand chemin qui leur avoit convenu faire : au long duquel avoient passe par plusieurs villes et villages tenans le party Anglois, sans celles estans Françoises, esquelles se faisoient innumerables maux et pilleries. Parquoy lors louerent nostre Seigneur de la grace qu'il leur avoit faicte, ainsi que leur avoit promis la Pucelle paravant. Et notifierent leur fait au Roy, par devant lequel avoit jà esté traitté par plusieurs fois en son conseil que le meilleur estoit qu'il se retirast au Dauphiné, et le gardast avecques les pays de Lyonnois, Languedoc et Auvergne : au moins si on les pouvoit sauver, si les Anglois gaignoient Orléans. Mais tout fut mué : car il manda les deux gentils-hommes, et presens ceux de son grand conseil les fist interroguer du faict et estat de la Pucelle, dont ils respondirent la vérité. Et à ceste occasion fut mis en conseil si on la feroit parler au Roy : à quoy fut conclud qu'ouy : et de faict y parla, luy feist la reverence, et le cogneut entre ses gens, combien que plusieurs d'eux faignoient, la cuidant abuser, estre le Roy, qui fut grand apparence : car elle ne l'avoit oncques mes veu. Si luy dist par moult belles paroles, que Dieu l'envoioit pour luy ayder et secourir, et qu'il luy baillast gens : car par grace divine et force d'armes elle leveroit le siege d'Orleans et puis le meneroit sacrer à Reims, ainsy que Dieu luy avoit com-

Conseil au roy de se retirer au Dauphiné s'il perdoit Orleans

mandé, qu'il vouloit que les Anglois s'en retournassent en leur pays, et luy laissassent son royaume en paix, lequel luy devoit demourer : ou s'ils ne le faisoient, il leur en mescherroit. Ces paroles ainsi par elle dittes, la fist le Roy remener honorablement en son logis et assembla son grand conseil, auquel furent plusieurs Prelats, Chevaliers, Escuyers et chefs de guerre, avecques aucuns Docteurs en Theologie, en loix et en decret, qui tous ensemble adviserent qu'elle seroit interrogée par les Docteurs, pour essayer si en elle se trouveroit cuidente raison de pouvoir accomplir ce qu'elle disoit. Mais les Docteurs la trouverent de tant honeste contenance, et tant saige en ses paroles, que leur relation faicte on en tint tres-grand compte. Pourquoy, et aussy parce que on trouva qu'elle avoit sceu veritablement le jour et l'heure de la journée des Harengs, ainsi qu'il fut trouvé par les lettres de Baudricourt, qui avoit escript l'heure qu'elle luy avoit dit, elle estant encores à Vaucouleur. Et depuis mesmes declaré au Roy en secret, present son confesseur et peu de ses secrets Conseillers, un bien qu'il avoit fait, dont il fut fort esbahy, car nul ne le pouvoit sçavoir sinon Dieu et luy : fut conclud qu'elle seroit menée honestement à Poictiers, tant pour la faire de rechef interroguer et sçavoir sa perseverance, comme aussy afin de trouver argent pour luy bailler gens, vivres et artillerie, pour essaier d'avitailler Orleans : ce qu'elle sceut par grace Divine. Car elle estant au milieu du chemin dist à plusieurs, En nom de Dieu je scay bien que j'auray beaucoup à faire à Poictiers, où on me meine : mais Messires m'aidera. Or allons de par Dieu, car c'estoit sa maniere de parler. Quand elle fut audit Poictiers, où estoit pour lors le Parlement du Roy, diverses interrogations luy furent faites par plusieurs Docteurs et autres gens de grand

La Pucelle envoyée au Parlement lors seant à Poictiers. La Pucelle interrogée.

estat, à quoy elle respondit moult bien. Et par especial à un Docteur Jacobin, qui luy dist, que si Dieu vouloit que les Anglois s'en allassent, qu'il ne failloit point d'armes. A quoy elle respondit qu'elle ne vouloit que peu de gens qui combattroient, et Dieu donneroit la victoire. Pour laquelle response avec plusieurs autres qu'elle avoit faictes, et la fermeté de ses premieres promesses, fut conclud de tous que le Roy se devoit fier en elle, et luy bailler vivres et gens, et l'envoyer à Orleans : ce qu'il fist. Et outre ce, la feist bien armer, et lui donna de bons chevaux. Et voulut et ordonna qu'elle eust un estendart, auquel par le vouloir d'elle on feit peindre et mettre pour divise, Jesus Maria, et une majesté. Le Roy luy voulant donner une belle espée elle luy pria qu'il luy pleust luy en envoyer querir une, qui avoit en l'alumele cinq croix empres la croisée, et estoit à saincte Katherine du Fierbois. Dont le Roy fut fort esmerveillé, et lui demanda si elle l'avoit oncques veüe. A quoy elle respondit que non, mais toutefois scavoit elle qu'elle y estoit. Le Roy y envoya et fut trouvée celle espée avecques autres, qui là avoient esté données le temps passé : et fut apportée au Roy, qui la fist abiller et garnir honestement : et luy bailla pour l'accompagner un bien vaillant et saige gentil-homme nommé Jean Daulon. Et pour paige et la servir en honneur, luy bailla un autre gentil-homme nommé Loys Decontes. Combien que toutes les choses declairées en cestuy chapitre se firent à plusieurs fois et par divers jours : mais je les ay cy ainsi couchées pour cause de briefveté.

Devise de la Pucelle. Espée de la Pucelle.

Jean Daulon accompagne la Pucelle. Loys Decontes paige de ladite Pucelle.

Le Vendredy dixhuictiéme jour de Fevrier se partit d'Orleans le Conte de Clermont, disant qu'il vouloit aller à Chinon devers le Roy, qui lors y estoit, et ammena avecques luy le Seigneur de la Tour, Messire Loys Deculan Admiral,

Messire Regnault de Chartres Archevesque de Reims et chancelier de France, Messire Jean de Sainct Michel, Evesque d'Orleans natif d'Escosse, la Hire et plusieurs Chevaliers et Escuyers d'Auvergne, de Bourbonnois et d'Escosses, et bien deux mil combattans, dont ceux d'Orleans les voyans partir ne furent pas bien contens. Mais il leur promit pour les appaiser qu'il les secourroit de gens et de vivres. Apres lequel departement ne demoura dedans Orleans sinon le Bastard d'Orleans, le Mareschal de Saincte Severe et leurs gens. Et le Conte de Clermont, qui depuis fut Duc de Bourbon, s'en alla, et les Seigneurs et combattans dessus-nommez avec luy, et se mirent dedans Blois. Et lors quand ceux d'Orleans se virent ainsi delaissez en petit nombre de gens de guerre, et apperceurent la puissance et le siege des Anglois croistre de jour en jour, ils envoierent Poton, de Sainctes-trailles, et aucuns Bourgois devers Philippe Duc de Bourgoigne et Messire Jean de Luxembourg Conte de Ligny, tenant le party d'Angleterre, et leur firent prier et requerir qu'ils voulsissent avoir regard en eux. Et pour l'amour de leur Seigneur Charles Duc d'Orleans estant prisonnier en Angleterre, et pour la conservation de ses terres : ausquelles garder ne pouvoit pour celuy temps entendre : leur pleust pourchasser aucune abstinence de guerre devers les Anglois, et faire lever le siege jusques à ce que le trouble du Royaume feust autrement esclarcy, où leur donner ayde et secours en faveur de leur parent ainsi prisonnier.

Messire Jean de S. Michel natif d'Escosse Evesque d'Orleans. Deux mil combattans sortent d'Orleans sans la garnison.

Ceux d'Orleans se voyans destituez d'hommes veulent gaingner le duc de Bourgoigne pour le separer d'avec les Anglois et pour les conserver pour l'amour de leur Duc lors prisonnier en Angleterre.

Le Dimenche apres eut une tres-grosse et forte escarmouche, et tant que les Anglois saillirent de leur ost et bastilles, porterent sept estendars, et firent tant qu'ils en chasserent et reculerent les François qui les estoient allez assaillir jusques au champ Turpin, qui est à un ject de pierre d'Or-

leans. Mais ils furent bien recueilliz de canons, couleurines et autre traict qu'on leur jetta de la ville incontinent tant espessement qu'ils s'en retournerent à grand haste dedans leur ost et bastilles de Sainct Laurens et autres là entour.

Le Mardy prochain ensuivant vingt deuxiéme de Fevrier, le Conte de Suffort et les Seigneurs de Thalebot et d'Escalles envoierent par un Herault pour present au Bastard d'Orleans un plat plain de figues, raisins et dates : en luy priant qu'il luy pleust envoier à celuy Conte de Suffort de la pane noire pour fourrer une robbe. Ce qu'il fist volontiers : car il lui envoya par le Herault mesme, de quoy le Conte luy sceut tres-grand gré.

Le Vendredy vingt cinquiéme jour d'iceluy mois, arriverent dedans Orleans neuf chevaux chargez de bleds, harengs et autres vivres.

Le Dimenche apres ensuivant penultime du mesme mois de Fevrier, creut la riviere tant et si grandement que les François d'Orleans cuiderent fermement que les deux boulevarts faicts par les Anglois sur celle riviere au droict de Sainct Laurens, et aussi celuy des Tournelles feussent tous minez et abbatuz : car elle creut jusques aux canonieres des boulevars, et couroit si fort et si roidement qu'il estoit ligier à croire. Mais les Anglois mirent telle diligence tant de jour que de nuict, que les boulevars demourerent en leur estat, et aussi appetissa la riviere en peu de temps. Et ce nonobstant jettoient les Anglois plusieurs coups de bombardes et canons, qui moult faisoient grands dommages aux maisons et edifices de la cité.

Celuy jour la bombarde de la cité pour lors assortie à la croche des moulins de la poterne Chesneau pour tirer contre les Tournelles, tira tant terriblement contre elles, qu'elle en abatit un grand pan de mur.

Le Jeudy troisieme jour de Mars saillirent les François au matin contre les Anglois, faisans pour lors un fossé pour aller à couvert de leur boulevart de la Croix boissée à Sainct Ladre d'Orleans : afin que les François ne les peussent veoir ne grever de canons et bombardes. Celle saillie feist grand dommage aux Anglois : car neuf d'eux y furent prins prisonniers. Et outre en y tua maistre Jean d'une couleurine cinq, à deux coups. Et desquels cinq fut le Seigneur de Grez nepveu du feu Conte de Salebris, qui estoit Capitaine d'Yenville, dont les Anglois firent grands regrez, parce qu'il estoit de grand'hardiesse et vaillance.

Celuy mesme jour eut aussi une tres-forte et grande escarmouche. Car les François saillirent d'Orleans et allerent jusques bien pres du boulevart des Anglois estans à la Croix boissée, et gaignerent un canon jettant pierres grosses comme une boulle. Et outre en rapporterent dedans leur ville deux tasses d'argent, une robbe fourrée de martres, et plusieurs haches, guisarmes, arcs, trousses, de fleiches, et autres habillemens de guerre. Mais incontinent apres saillirent les Anglois de leur ost et bastilles portans neuf estendars qu'ils desploierent et chasserent les François jusques bien pres du boulevart de la porte Banier : et ce fait se retirerent. Combien que de rechef et tost retournerent et changerent fort et aspremement sur les François : et tant les suivirent de pres, que plusieurs d'eux se jetterent dedans les fosses de celle porte. Contre lesquels jetterent ceux d'Orleans pierres à grand'force. Et entre les autres qui là cheurent, furent l'un Estienne Fauveau d'Orleans mesme. Et ce faisoient, parce qu'ils ne pouvoient pas fouyr. En celle escarmouche tuerent, blecerent et prindrent les Anglois plusieurs prisonniers : et par special y

Estienne Fauveau d'Orleans

prindrent un vaillant Escuyer gascon nommé Regnault Guillaume de Vernade, qui estoit fort blecé.

Le lendmain jour de Veudredy partirent environ trois cens combattans Anglois, et s'en allerent querir des charniers és vignes environ Sainct Ladre et Sainct Jean de la ruelle : pourquoy sonna la cloche du Beffroy. Mais ce nonobstant ils prinrent et ammenerent aucuns pauvres laboureurs labourans leurs vignes prisonniers. Et celuy mesme jour arriverent dedans Orleans douze chevaux chargez de blé, harengs et autres vivres.

Le Samedy apres cinquiéme d'iceluy mois de Mars fut tire d'une couleurine d'Orleans, le traict de laquelle tua un Seigneur d'Angleterre, dont les Anglois firent moult grand dueil.

Le lendemain qui fut jour de Dimenche arriverent dedans Orleans sept chevaux chargez de harengs etautres vivres.

Le Lundy ensuivant septieme du mesme mois de Mars y arriverent, six chevaux chargez de harengs. D'autre part tirerent les Anglois plusieurs coups de bombardes et canons, qui cheurent en la rue des Hostelleries, et firent grand dommaige en divers lieux. Et si arriverent environ quarante Anglois d'Angleterre en leur ost.

Le Mardy prochain apres saillirent aucuns François et rencontrerent six marchans et une Damoiselle menant en l'ost neuf chevaux chargez de vivres, qu'ils prindrent et amenerent dedans Orleans. Ce mesme jour arriverent deux cens Anglois, qui venoient de Jargeau : et pareillement aussi arriverent en leur ost et bastilles plusieurs autres venans des garnisons de Beausse. Et parce cuiderent les François qu'ils voulsissent assaillir aucuns de leurs boulevars. Pourquoy ils se tindrent sur leurs gardes et appresterent toutes choses

necessaires à leur deffence se mestier en estoit.

Le lendemain jour de Mercredy, trouverent aucuns François, qu'on avoit presque percé tout le mur de l'Aumosne d'Orleans, au droit de la porte Parisie, et y avoit on fait un trou pour passer un homme d'armes. Et outre fut trouvé un mur fait tout de nouveau, où avoit deux cannonieres. Et si ne peut on savoir pourquoy il avoit esté fait, dont aucuns le presumoient en bien, et les autres en mal. Toutefois quoy qu'il en fust, s'en fuit le maistre d'icelle Aumosne, si tost qu'il veit qu'on s'en estoit apperceu. Car de prime face il fut en grand danger de la commotion du peuple, qui fist celuy jour tres grand' noise et bruit en celle Aumosne.

Deux hommes d'armes pendus

Le jour d'apres, qui fut Jeudy, feist le Bastard d'Orleans pendre à un arbre és forsbourg et masures de la porte Bourgoigne deux hommes d'armes François estans au Gallois de Villiers : parce qu'ils avoient rompu son sauf-conduict. Mais si tost qu'ils furent mors, il les feist dépendre et enterrer és forsbourgs mesmes.

D'autre part s'en allerent les Anglois cestuy propre jour à Sainct Loup d'Orleans, et y commencerent une bastille, qu'ils fortifierent. Tendans toujours entretenir leur siege contre Orleans. Pour lequel fait lever se mist sur les champs Jeanne la pucelle accompagnée de grand nombre de Seigneurs, Chevaliers, Escuyers et gens de guerre, garniz de vivres et d'artillerie : et print congé du Roy, qui commanda expressément aux Seigneurs et gens de guerre, qu'ils obéissent à elle comme à lui, et aussi le firent-ils.

Le Vendredy ensuivant, onziesme jour du mesme mois de Mars, sonna la cloche du Beffroy : parce que les Anglois estans à Sainct Loup coururent jusques à Sainct Euvertre : et là environ

les vignes prinrent plusieurs vignerons, et les amenerent prisonniers.

Le lendemain saillirent aucuns de la garnison d'Orleans, et en leur retour ramenerent six prisonniers.

Le Mardy d'apres quinziéme d'iceluy mois arriva de nuict dedans la ville le Bastard de Lange, qui avecques luy amena six chevaux chargez de pouldre de canon. Et ce mesme jour se partirent trente Anglois de la bastille de Sainct Loup, estans abillez en guise de femmes et faisant semblant de venir querir du bois et fagots de serment, avecques aucunes femmes, qui en apporterent dedans Orleans. Mais quand ils virent leur avantage, ils saillirent hastivement sur les vignerons, labourans lors és vignes environ Saint Marc, et la borde aux Mignons, et firent tant qu'ils en envoierent neuf ou dix prisonniers en leur bastille.

Notez que pour le siege, les vignerons ne delaisserent à labourer les vignes.

Le lendemain qui fut Mercredy, se partit d'Orleans le Mareschal de Saincte Severe, tant pour aller devers le Roy, comme pour aller prendre la possession de plusieurs terres qui luy estoient escheues par la mort du Seigneur de Chasteaubrun, frere de sa femme. Mais il promist à ceux de la ville, qu'il retourneroit en brief, et ils furent tres contens. Car ils l'aymoient et prisoient, parce qu'il leur avoit fait plusieurs biens, et aussi pour les grands faicts d'armes que luy et ses gens avoient faicts pour leur defense.

Ce mesme jour amenoient les Anglois de la bastille de Sainct Loup grand charroy à leur autre bastille de Sainct Laurans. Et quand ils furent devant Sainct Ladre, ils firent un grand cry : pourquoy sonna la cloche du Beffroy. Car les François d'Orleans cuiderent qu'ils voulsissent assaillir aucuns de leurs boulevars.

Le Jeudy ensuivant dix-septiéme jour d'iceluy

mois trespassa Maistre Alain Dubey Prevost d'Orleans, et mourut de mort naturelle. Dont ceux de la ville furent moult dolens, parce qu'il gardoit toujours bien justice.

Maistre Alain Dubey Prevost d'Orleans decede pendant le siege.

Le Samedy ensuivant dix-neufiéme du mesme mois et veille de Pasques fleuries tirerent les Anglois dedans Orleans plusieurs coups de plus grosses bombardes et canons qu'ils n'avoient faict paravant, et dont ils firent moult de maux et dommages. Car une pierre de l'une des bombardes tua que bleça sept personnes, du coup de laquelle mourut un potier d'estain, nommé Jean Tonnau. Et outre ce cheut une autre pierre de canon devant l'hostel de feu Berthault Mignon, dont furent blecez que tuez cinq personnes.

Le Lundy d'apres, le vingt uniéme d'iceluy mois de Mars, firent les Anglois sonner la cloche du Beffroy, et saillirent d'Orleans à grand' puissance, tant gens de guerre comme citoiens et autres du pays d'environ, là retraicts : et s'en allerent assaillir les boulevarts faicts de nouveau par les Anglois au droit de la grange du Cuivret. Mais quand ceux qui les gardoient les virent approcher ils s'en allerent, et se mirent à la fuite, et firent tant qu'ils se bouterent dedans leur bastille de Sainct Laurens, et y emporterent tout ce qu'ils peurent de leurs biens et artillerie. Et incontinent apres saillirent de celle bastille faisans merveilleux cris, et semblablement de grand' hardiesse : tellement qu'ils rechasserent les François jusques à l'aumosne de Sainct Pouair. Combien qu'ils ne passerent pas outre, obstant ce que les François se retournerent contre eux et les chargerent tant de canons, couleurines et autre traict, qu'ils les contraingnirent rebouter et retraire à grand'haste dedans leurs bastilles. De celles escarmouches acquist grand los entre les Anglois un de leurs gentils-hommes natif

d'Angleterre, nommé Robin Heron : car il se monstra vaillant homme d'armes.

Le lendemain eut aussi grosse escarmouche, et sonna la cloche du Beffroy : parce que les Anglois saillirent en grand nombre contre les François estans issus et allez environ Sainct Pouair, et jusques au delà ils furent bien recueillis par les Anglois, qui les rechasserent jusques à l'Aumosne Saint Pouair, et au champ Turpin. Combien qu'en fin recouvrerent force, et se frapperent dedans les Anglois par tant grand'hardiesse, qu'ils les firent reculler arriere vers leurs bastilles. L'un desquels non soy donnant garde cheut dedans un puys pres de la Croix Morin, dedans lequel il fut tué par les François.

Lettre de la Pucelle aux Anglois.

Ce mesme jour de Mardy, la Pucelle estant à Blois, où elle sejournoit attendant partie de ceux de sa compagnie, qui n'estoient pas encores arrivez, envoya un Herault par devers les Seigneurs et Capitaines Anglois estans devant Orleans, et par luy leur escrivit unes lettres, qu'elle mesme dicta : et ayant en chef dessus, comme ayant principal tiltre, Jesus Maria. Et commencent apres en marge cemme il ensuit.

Roy d'Angleterre faictes raison au Roy du ciel de son sang Royal. Rendez les clefs à la Pucelle de toutes les bonnes villes que vous avez enforcées. Elle est venue de par Dieu pour reclamer le sang Royal, et est toute preste de faire paix, si vous voulez faire raison. Par ainsi que vous mettez jus, et payez de ce que vous l'avez tenue. Roy d'Angleterre, si ainsi ne le faictes, je suis chef de guerre : en quelque lieu que j'attaindray vos gens en France, s'ils veullent obeyr, je les feray issir, vueillent ou non. Et s'ils ne veullent obeyr, à mercy je le prendray. Croyez que s'ils ne veullent obeyr, la Pucelle vient pour les occire : elle vient de par le Roy du ciel, corps pour

La Pucelle vient de par le Roy du ciel.

corps, vous bouter hors de France. Et vous promet et certifie la Pucelle, qu'elle y fera si gros hahay, que depuis mil ans en France ne fut veu si grand, si vous ne luy faites raison. Et croyez fermement que le Roy du ciel luy envoyra plus de force à elle et à ses bonnes gens-d'armes, que ne sauriez avoir à cent assaux. Entre vous Archers Compaignons d'armes, qui estes devant Orleans, allez vous-en en votre païs de par Dieu. Et si ainsi ne le faites, donnez vous garde de la Pucelle, et de voz dommaiges vous souvienne. Ne prenez mie vostre opinion, que vous ne tiendrez mie France du Roy du ciel et du fils de Saincte Marie : mais la tiendra le Roy Charles vray heritier, à qui Dieu la donnée qui entrera en Paris en belle compagnie. Si vous ne croyes les nouvelles de Dieu et de la Pucelle, en quelque lieu que vous trouverons, nous fierrons dedans à horions, et si verrez lesquels meilleur droit auront de Dieu ou de vous. Guillaume de la Poulle Conte de Suffort, Jean sire de Thalbot, Thomas sire d'Escalles lieutenant du duc de Bethefort, soy disant Regent du royaume de France pour le Roy d'Angleterre, faites response, si vous voulez faire paix ou non à la cité d'Orleans. Si ainsi ne le faites, de voz dommaiges vous souvienne. Duc de Bethefort, qui vous dittes regent de France pour le Roy d'Angleterre, la Pucelle requiert et prie, que ne vous fassiez mie destruire. Si vous ne luy faites raison, elle fera tant que les François feront le plus beau faict qui oncques fut fait en la Chrestienté. Escrit le Mardy en la sepmaine. Entendez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle. Au duc de Bethefort, qui se dit Regent du royaume de France pour le Roy d'Angleterre. Quand ses Seigneurs et Capitaines Anglois eurent lues et entendues les lettres, ils furent courroucez à merveilles. Et ou despit de la Pucelle,

disans d'elle moult de villaines parolles et par especial l'appellant ribaude, vachiere, la menaçant de la faire brusler. Retindrent le Herault, porteur des lettres, tenans à mocquerie tout ce qu'elle leur avoit escript.

Le Jeudy apres prochain et vingt quatriéme du mesme mois de Mars, et jour de Jeudy absolut, tirerent les Anglois d'une bombarde dedans Orleans, dont la pierre qui cheut en la rue de la Charpenterie, tua que bleça trois personnes : durant lequel jour courut grand bruit qu'aucuns de la cité la devoient trahir bailler és mains des Anglois. Bourquoy celuy mesme jour et lendemain veille de Sainctes Pasques, et le jour aussi, furent les gens de guerre y estans en garnison, et les citoyens et antres y estans retraicts pareillement, toujours en armes et chacun sur sa garde, tant en la ville et sur les murs, comme és boulevars d'entour.

Bruit de trahison d'aucuns de la ville.

Le jour de Sainctes Pasques, qui furent le vingt septiéme d'iceluy mois de Mars, mil quatre cens vingt neuf, furent treves données et octroyées d'une part et d'autre entre les François d'Orleans et les Anglois tenans le siege.

Treves données le jour de Pasques.

Le Mardy ensuivant vingt neufiéme du mesme mois, arriverent dedans la ville aucun nombre de bestial et autres vivres.

Le Vendredy d'apres, qui fut premier jour du mois d'avril, et en celuy an mil quatre cens vingt neuf, allerent les François escarmoucher les Anglois pres de leur boulevart, qu'ils avoient fait de nouvel à la grange Cuyveret. Pourquoy ils saillirent contre eux à tout deux estendars, et demourerent là grand'espace de temps, l'un devant l'autre, et tirans les uns contre les autres de canons, couleurines et autre traict, tellement que de chacune partie y en eut plusieurs blecez.

Le lendemain arriverent dedans Orléans neuf

beufs gras et deux chevaux chargez de chevreaux et de vivres. Et ce jour mesme apres midy escarmoucherent les François de rechef le boulevart de la grange Cuyveret, là où ils furent bien recueillis : car de la bastille Sainct Laurens saillirent contre eux environ quatre cens combattans portans avec eux deux estendars, dont l'un estoit celuy de S. George, estant my party de blanc et de rouge et aiant au milieu une Croix rouge : et vindrent jusques à Sainct Maturin et ou champ Turpin chargeant fort sur les François. Lesquels furent mis en belle ordonnance par le Bastard d'Orleans, le Seigneur de Graville, la Hire, Poton et Tilloy : tant qu'ils se porterent tres vaillamment, et y eut tres forte et grosse escarmouche. Durant laquelle tirerent merveilleusement de chacune partie de leurs canons, bombardes, couleurines et autre traict : tellement qu'en fin y furent plusieurs tuez et blecez, tant des François, comme des Anglois.

Le Dimenche ensuivant dit Quasimodo, c'est le jour de Pasques closes, saillirent aucuns habitans d'Orleans, et gaignerent environ Sainct Loup un chalan, auquel avoit neuf tonneaux de vin, et un pourceau, et de la venoison, qu'on cuidoit mener aux Anglois, en celle bastille de Sainct Loup : mais ceux d'Orléans beurent le vin, et mangerent le pourceau, et la venoison. Et celuy mesme jour eut forte escarmouche entre les paiges des François et ceux des Anglois entre les deux isles Sainct Laurens, et n'avoient escuz, sinon de petits paniers : et jettoient pierres et cailloux, les uns contre les autres. Au dernier firent ceux des François reculler les autres des Anglois. Ausquels regarder y avoit moult de gens. Et pour celle escarmouche et autres que depuis firent devant Orleans les paiges François, estoit leur Capitaine l'un d'eux gentil-homme du

Dauphiné, nommé Aymart de Puiseux. Lequel fut depuis nommé Capdorat par la Hire, tant parce qu'il estoit fort blonc, comme aussi parce qu'il estoit tres esveillé et de grand'hardiesse entre les autres : et bien le monstra depuis en plusieurs faicts d'armes, tant en ce Royaume, comme en Allemaigne et ailleurs.

Le lendemain jour de Lundy, ainsi qu'on ouvrait les portes de la ville, y arriverent aucuns François, qui estoient allez courir dedans Meung, dont ils avoient tué le Capitaine, et emmenoient quarante trois chefs de grosses aumailles, combien que plusieurs d'eux estoient navrez.

Celuy jour apres midy eut une autre bataille entre les paiges, qui estoient habillez comme devant, et là fut tué d'un coup de pierre l'un des paiges Anglois et si y eut plusieurs blecez d'une part et d'autre. Combien qu'en la fin gaignerent les paiges Anglois l'estendart des paiges François.

Le Mardy cinquiéme d'iceluy mois arriverent aux portes ouvrans dedans Orleans cent et un pourceau et six beufs gras, que marchans y amenoient de Berry : lesquels passerent au droit de Sainct Aignan d'Orleans. Contre lesquels saillirent moult hastivement les Anglois des Tournelles, si tost qu'ils les apperceurent. Mais ce fut trop tard, car ils perdirent leur peine.

Ce mesme jour arriverent aussi deux chevaux chargez de beurre et de formaiges, et dix sept pourceaux qu'on y amena de Chasteaudun. Et si vint aussi nouvelles que les François estans en garnison en celle ville de Chasteaudun avoient que tué que prins et destroussez trente ou quarante Anglois qui apportoient grand argent aux autres Anglois de l'ost.

Le Jeudy apres septieme d'iceluy mois arriverent aux Anglois de la bastille Sainct Laurens

plusieurs vivres et autres habillemens de guerre, sans trouver aucun empeschement.

Le lendemain arriverent devers le matin dedans la cité vingt six bestes aumailles, qu'aucuns François qui en estoient de la garnison avoient gaignées en Normandie.

Le Samedy ensuivant neufiéme du mesme mois y arriverent aussi vers le matin dix sept pourceaux et huict chevaux : les deux charges de chevreaux et cochons, et les six autres de blé : qui furent amenez de Chasteaudun. D'autre part les Anglois firent environ ce temps un autre boulevart et fossé au droit du Pressouers ars. Pour lesquels empescher saillirent les François et allerent jusques au boulevart. Mais il survint une grand'pluie et merveilleux temps, qui dura longuement : pourquoy ils ne peurent accomplir leur intention, et s'en retournerent dedans la cité sans rien faire.

Le Mardy apres douziéme d'iceluy mois se partirent d'Orleans de nuict aucuns François et allerent à Sainct Marceau ou val de Loire, et rompirent et percerent l'Eglise, dedans laquelle ils trouverent vingt Anglois, qu'ils prinrent et ammenerent prisonniers dedans leur ville : combien qu'ils y perdirent deux de leurs compaignons. Et le lendemain fut apporté dedans Orleans grand argent pour souldoyer ceux de la garnison, qui en avoient bien mestier.

Nota qu'il falloit qu'ils feissent la saillye en batteau autrement ils n'eussent sceu sortir la ville pour aller à S. Marceau.

Le Vendredy quinziéme jour du mesme Avril firent et parfirent une moult belle et forte bastille. tres-bien faicte, entre Sainct Pouair et Sainct Ladre, en une place qui comprenoit grand enceinte, dedans laquelle mirent et laisserent plusieurs Seigneurs et Gentils-hommes d'Angleterre, avecques grand nombre d'autres gens de guerre voulans garder que par là pres ne peussent plus estre menez aucuns vivres dedans Orleans, ainsi

comme ils avoient veu faire plusieurs fois paravant, malgré les gens de leurs autres bastilles.

Le lendemain venoient de Blois à Orleans par le chemin de Fleury aux choux, aucun nombre de bestial et autres vivres, que les Anglois cuiderent destrousser, et leur allerent au devant, mais trop tard : car la cloche du Beffroy sonna pour secourir les vivres. Ce qui fut faict, et tellement qu'ils arriverent sauvement dedans la ville.

Ce mesme jour vindrent courir devant les Tournelles environ cinquante hommes d'armes François d'aucunes garnisons de Sauloigne, et ammenerent bien quinze Anglois prisonniers. Et la nuict ensuivant celuy jour se partirent de la ville aucuns François qui tuerent trois Anglois faisans le guet empres l'Orbecte.

Le Dimanche ensuivant, et dix septiéme d'iceluy mois d'Avril arriverent dedans Orleans Poton, de Sainctes-trailles, et autres Ambassadeurs, qui estoient allez devers le Duc de Bourgoigne et le Conte de Ligny, et amenerent avecques eux la trompette dudict Duc de Bourgoigne. Lequel si tost qu'il sceut la requeste de ceux d'Orleans, s'en alla et Messire Jean de Luxembourg avecques luy, devers le duc de Bethefort : soy disant Regent de ce royaume pour le Roy Henry d'Angleterre, en luy remonstrant la pitié qui estoit au Duc d'Orleans, et lui avoient requis et prié bien chierement qu'il luy pleust faire lever et departir le siege estant mis devant sa principalle ville et cité d'Orleans à quoy n'avoit voulu acquiescer pour nul d'eux le Duc de Bethefort. Dont le Duc de Bourgoigne n'estoit pas content : et à ceste occasion envoyoit avec les Ambassadeurs sa trompette, qui de par luy commanda à tous ceux de ses terres et villes à luy obeissant, estans en celuy siege, qu'ils s'en allassent et departissent, et ne mesfeissent en aucune maniere à ceux d'Or-

leans. Pour obtemperer auquel commandement s'en allerent et departirent tres hastivement plusieurs Bourgoignons, Picards, Champenois, et moult d'autres des pays et obeissances d'iceluy Duc de Bourgoigne.

Le lendemain au matin environ quatre heures apres minuict saillirent les François sur l'ost des Anglois, et firent tant qu'en leur entrée tuerent une partie de leur guet, et gaignerent l'un de leurs estendards, et furent dedans longue espace. Durant laquelle ils firent grand dommaige à leurs adversaires. Lesquels crierent moult affrayement à l'arme et se mirent tous en ordonnance le mieux qu'ils peurent, adressans contre les François, qui les cognoissans apprester en grande foulle yssirent de l'ost, où ils avoient gaigné plusieurs tasses d'argent, beaucoup de robbes de martres, et grand nombre d'arcs, trousses, fleiches et autres habillemens de guerre. Toutesfois les Anglois les poursuivirent et tindrent de tant pres, qu'il y eut forte et grosse escarmouche, où plusieurs furent tuez et blecez tant d'une partie que d'autre. Et par especial y fut tué d'un coup de couleurine celuy qui portoit l'estendart des Anglois, combien que ceux de la ville ne furent pas sans grand dommaige, et bien y parut au retour, par le dueil que firent les femmes d'Orleans, plourans et lamentans leurs peres, maris, freres et parens, tuez et blecez en celle escarmouche. Et celuy mesme jour furent rendus les corps de chacun costé : si furent enterrez en terre saincte.

Notez que les habitans allerent dehors la ville aux assauts comme les soldats de la garnison.

Le Mardy apres et dix neufiéme jour du mois d'Avril, environ l'heure de vespres, arriverent en l'ost et bastilles des Anglois grand'quantité de vivres et autres habillements de guerre, et avecques eux plusieurs gens d'armes, qui les conduisoient.

Le lendemain environ quatre heures du matin se partit d'Orleans un capitaine nommé Amadie, et seize hommes d'armes à cheval avecques luy, qui allerent courir environ Fleury aux choux, où s'estoient logez les Anglois, qui avoient amenez les vivres derniers, et firent tant qu'ils en ammenerent six Anglois prisonniers, qu'ils prindrent, et plusieurs chevaux, arcs, trousses, et autres habillemens de guerre.

Environ celuy mesme temps fortifierent les Anglois Saint Jean le Blanc ou val de Loire, et y firent un guet pour garder le passage.

Le Jeudy ensuivant arriverent dedans Orleans trois chevaux chargez de pouldre à canon, et de plusieurs autres choses. D'autre part appresterent celuy jour ceux d'Orleans plusieurs canons pour jetter contre les Anglois: pour ce qu'ils cuidoient qu'ils deussent faire aucune forte escarmouche pour leur bien-venue, et en firent tirer merveilleusement contre eux estans saillis: pourquoy se retrahirent en leur ost, mais plusieurs d'eux s'en partirent la nuit ensuivant, pour aller au devant des vivres qu'on amenoit en la ville les voulans conquester.

Le Samedy vingt troisiéme du mesme mois d'Avril arriverent dedans Orleans quatre chevaux chargez de pouldre à canon et de vivres. Et le lendemain y entra le Bourg de Mascaran accompagné de quarante combattants. Et le jour prochain apres, qui fut Mardy vingt sixiéme jour du mesme mois, y entra aussi Alain Degiron accompagne de cent combattans.

Le Mercredy ensuivant saillirent les François, et allerent en moult grand haste et belle ordonnance jusques à la Croix de Fleury, pour secourir aucuns marchans amenans vivres d'entour Blois, pour les avitailler : parce qu'ils eurent nouvelles qu'ils avoient empeschement : mais ils

ne passerent point outre, obstant ce qu'on leur vint au devant : et leur fut dit qu'ils n'y feroient rien, car les Anglois les avoient jà destroussez. Combien que d'autre part leur vint autre reconfort de soixante combattans venans de Beaune en Gastinois, qui leur amenoient d'autres pourceaux.

Le lendemain jour de Jeudy, vingt-huictiéme jour d'iceluy mois d'Avril, arriverent apres midy, dedans Orléans, un capitaine moult renommé appellé Messire Fleurentin d'Iliers et avecques luy le frere de la Hire, accompagnez de quatre cens combattans, qui venoient de Chasteaudun. Et celuy mesme jour eut une forte et grosse escarmouche : parce que les Anglois vindrent escarmoucher devans les boulevars d'Orleans. Mais les gens de guerre, et plusieurs citoyens d'Orleans saillirent contre eux et les chasserent jusque en leurs boulevars : et firent tant qu'ils en tuerent et navrerent plusieurs, et les autres tomberent dedans les fossez de leurs boulevars, qui estoient pour lors environ la grange Cuyveret, et le Pressouers ars, en aucune vallée, qui là estoient d'ancienneté. Toutefois convint aux François laisser leur escarmouche, et retourner en la ville pour la multitude des canons, couleurines et autre traict dont tiroient les Anglois contre eux moult espessement, tellement que plusieurs y furent en fin tuez d'une partie et d'autre : et en leur retour cheut un des François dedans un puys, là où il fut tué.

D'autre part sceurent la Pucelle et autres Seigneurs et Capitaines estans avecques elle comment les Anglois la desprisoient en eux mocquant d'elle, et de ses lettres, avoient retenu le Herault, qui les avoit portées. Parquoy ils conclurent qu'ils marcheroient avant à tout leurs gens d'armes, vivres et artillerie : et passeroient par la

Souloigne, obstant que la plus grand'puissence des Anglois estoit du costé de la Beausse : combien que de ce ne dirent riens à la Pucelle, laquelle tendoit aller et passer par devant eux à force d'armes. Et par ce ordonna que toutes les gens de guerre se confessassent, et laissassent toutes leurs foles femmes, et tout leur bagaige : et en ce point s'en allerent et firent tant qu'ils vinrent jusques à un village nommé Checy, là où ils geurent la nuit ensuivant.

Le Vendredy ensuivant vingt neufiéme du mesme mois vindrent dedans Orleans les nouvelles certaines comment le Roy envoyoit par la Sauloigne vivres, poudres, canons et autres habillemens de guerre, soubs le conduit de la Pucelle. Laquelle venoit de par nostre Seigneur pour avitailler et reconforter la ville, et faire lever le siege, dont furent moult reconfortez ceux d'Orleans. Et parce qu'on disoit que les Anglois mettroient peine d'empescher les vivres, fut ordonné que chacun fust armé et bien empoint par la cité, ce qui fut fait. Ce jour aussi y arriverent cinquante combattans à pied, abillez de guisarmes et autres abillemens de guerre, et venoient du pays de Gastinois où ils avoient esté en garnison. Celuy mesme jour eut moult grosse escarmouche, parce que les François vouloient donner lieu et heure d'entrer aux vivres qu'on leur amenoit. Et pour donner aux Anglois à entendre aillieurs, saillirent à grande puissence et allerent courir et escarmoucher devant Sainct Loup d'Orleans. Et tant les tindrent de pres, qu'il y eut plusieurs morts blecez et prins prisonniers d'une part et d'autre. Combien que les François apporterent dedans leur cité un des estendars des Anglois. Et lors que celle escarmouche se faisoit, entrerent dedans la ville les vivres et artillerie que la Pucelle avoit conduits jusques à Chécy. Au devant de la-

quelle alla jusques à celuy village le Bastard d'Orleans et autres Chevaliers, Escuiers et gens de guerre, tant d'Orleans comme d'autre part, moult joyeux de la venue d'elle, qui tous luy firent grand'-reverence et belle chere, et si feist elle à eux. Et là conclurent tous ensemble qu'elle n'entreroit dedans Orleans jusques à la nuit pour cuiter le tumulte du peuple : et que le Mareschal de Rays et Messire Ambroyse de Loré qui par le commandement du Roy l'avoient conduicte jusques là, s'en retourneroient à Bloys, où estoient demourez plusieurs Seigneurs et gens de guerre François, ce qui fut fait. Car ainsi comme à huit heures au soir, malgré tous les Anglois qui oncques n'y mirent empeschement aucun, elle y entra armée de toutes pièces, montée sur un cheval blanc, et faisoit porter devant elle son estendart, qui estoit pareillement blanc auquel avoit deux Anges tenant chacun une fleur de lis en leur main : et ou panon estoit paincte comme une Annonciation, c'est l'image de nostre Dame ayant devant elle un Ange luy presentant un lis. Elle ainsi entrant dedans Orleans avoit à son costé senestre le Bastard d'Orleans armé et monté moult richement. Et apres venoient : plusieurs autres nobles et vaillants Seigneurs, Escuiers, Capitaines et gens de guerre, sans aucuns de la garnison, et aussi des bourgois d'Orleans, qui luy estoient allez audevant. D'autre part la vindrent recevoir les autres gens de guerre, bourgois et bourgoises d'Orleans, portant grand nombre de torches, et faisant telles joye comme s'ils veissent Dieu descendre entre eux, et non sans cause : car ils avoient plusieurs ennuys et travaulx et peines, et qui pis est grand'doute de non estre secourus, et perdre tous corps et biens. Mais ils se sentoient là tous reconfortez, et comme des assiegez, par la vertu divine qu'on leur avoit dit estre en ceste

Estendart de la Pucelle. Deux anges tenans chacun une fleur de lis.

simple Pucelle, qu'ils regardoient moult affectueusement, tant hommes, femmes, que petits enfants. Et y avoit moult merveilleuse presse à toucher à elle, ou au cheval sur quoy elle estoit: tellement que l'un de ceux qui portoient les torches s'approcha tant de son estendart que le feu se print au panon. Pourquoy elle frappa son cheval des esperons, et le tourna autant gentement jusques au panon, dont elle en esteingnit le feu, comme s'elle eust longuement suivy les guerres : ce que les gens d'armes tindrent à grandes merveilles, et les Bourgois d'Orleans aussi. Lesquelz l'accompagnerent au long de leur ville et cité, faisant moult grand chiere, et par tres grand honneur la conduisent tous jusques aupres de la porte Regnart en l'hostel de Jacques Boucher, pour lors Tresorier du Duc d'Orleans, où elle fut receue à tres grand'joye, avecques ses deux freres, et les deux gentils-hommes, et leur varlet, qui estoient venuz avecques eux du païs de Barrois.

Jacq. Boucher Tresorier du duc d'Orleans au logis duquel fut logé la Pucelle.

Le lendemain, qui fut Samedy dernier jour d'iceluy mois d'avril, saillirent la Hire, Messire Florent d'Illiers et autres plusieurs Chevaliers, Escuiers de la garnison, avecques aucuns citoyens: et chargerent estendars desployez sur l'ost des Anglois, tant qu'ils les firent reculler et gaignerent la place là où ils avoient fait le guet, qu'ils tenoient lors à la place de Saint Pouair, à deux traictz d'arc de la ville : pourquoy on cria fort tout au long de la cité, à celle heure que chacun apportast feurres, pailles et fagotz, pour bouter le feu és logis des Anglois dedans leur ost. Mais on n'en feist riens, obstant que les Anglois firent terribles criz, et se mirent tous en ordonnance. Et parce s'en retournerent les François, combien qu'avant leur retour y avoit eu tres-forte et longue escarmouche, durant laquelle tirerent merveilleusement

les canons, couleuvrines et bombardes, tant que plusieurs furent tuez, blecez, et prins prisonniers d'un parti et d'autre.

La nuit venue, envoya la Pucelle deux Heraulx devers les Anglois de l'ost, et leur manda qu'ils luy renvoyassent le Herault, par lequel elle leur avoit envoié ses lettres de Bloys. Et pareillement leur manda le Bastard d'Orleans, que s'ils ne le renvoyoient qu'il feroit mourir de male mort tous les Anglois, qui estoient prisonniers dedans Orleans: Et ceux aussi qui par aucuns Seigneurs d'Angleterre y avoient esté envoyez pour traitter de la rançon des autres. Pourquoy les chefs de l'ost renvoyerent tous les Heraulx et Messagers de la Pucelle, luy mandant par eux qu'ils la brusleroient et feroient ardoir, et qu'elle n'estoit qu'une ribaulde. Et comme telle s'en retournast garder les vaches, dont elle fut fort iree. Et à ceste occasion quand vint sur le soir elle s'en alla au boulevart de la belle Croix sur le pont: et de là parla à Glacidas et autres Anglois estans és Tournelles, et leur dist qu'ils se rendissent de par Dieu, leurs vies sauves seulement. Mais Glacidas et ceux de sa rotte respondirent villainement, l'injuriant et appellant vachiere, comme devant, crians moult hault qu'ils la feroient ardoir s'il la pouvoient tenir. Dequoy elle fut aucunement iree, et leur respondit qu'ils mentoyent. Et ce dit s'en retira dedans la cité.

Le Dimanche d'apres, qui fut premier jour de May, celuy an mil quatre cens vingt neuf, se partir de la ville le Bastard d'Orleans pour aller à Bloys devers le Conte de Clermont, le Mareschal de Saincte Severe, le Seigneur de Rays, et plusieurs autres Chevaliers, Escuiers, et gens de guerre. Celuy jour aussi chevaucha par la cité la Pucelle accompagnee de plusieurs chevaliers, et Escuiers, parce que ceux d'Orleans avoient si

grande volonté de la veoir, qu'ils rompoient presque l'huys de l'hostel où elle estoit logee : pour laquelle veoir avoit tant grans gens de la cité par les ruës où elle passoit, qu'à grand peine y pouvoit on passer, car le peuple ne se pouvoit saouler de la veoir. Et moult sembloit à tous estre grandes merveilles, comment elle se pouvoit tenir si gentement à cheval comme elle faisoit. Et à la verité aussi elle se maintenoit aussi hautement en toutes manieres, comme eust sceu faire un homme d'armes suivant la guerre dés sa jeunesse.

Ce mesme jour parla de rechef la Pucelle aux Anglois pres de la Croix Morin, et leur dist qu'ils se rendissent leurs vies sauves tant seulement, et s'en retournassent de par Dieu en Angleterre, où qu'elle les feroit couroucez. Mais ils luy respondirent aussi villaines paroles qu'ils avoient fait des Tournelles à l'autre fois : pourquoy elle s'en retourna dedans Orleans.

Le Lundy deuxiéme jour de May se partit d'Orleans la Pucelle estant à cheval, et alla sur les champs visiter les bastilles et ost des Anglois, apres laquelle couroit le peuple à tres grand'foulle prenant moult grand plaisir à la veoir, et estre entour elle. Et quand eut veu et regardé à son plaisir les fortifications des Anglois, elle s'en retourna à l'Eglise Saincte Croix d'Orleans dedans la cité, où elle oyt les Vespres.

Le Mercredy quatriéme jour d'iceluy mois de May saillit aux champs la Pucelle, ayant en sa compagnie le Seigneur de Villars, et Messire Fleurent d'Illiers, la Hire, Alain Giron, Jamet de Tilloy, et plusieurs autres Escuiers et gens de guerre, estans en tout cinq cens combatans : et s'en alla au devant du Bastard d'Orleans, du M. de Rays, du Mareschal de Saincte Severe, du Baron de Coulouces, et de plusieurs autres Chevaliers et Escuiers, avecques autres gens de guerre habillez

de guisarmes et maillets de plomb, qui amenoient vivres, que ceux de Bourges, Angiers, Tours, Bloys, envoyoient à ceux d'Orleans: lesquels receurent en tres grand'joye en leur ville : en laquelle ils entrerent pardevant la bastille des Anglois, qui n'oserent oncques saillir, mais se tenoient fort en leurs gardes. Et ce mesme jour apres midy se partirent de la cité la Pucelle et le Bastard d'Orleans, menans en leurs compagnies grans nombres de Nobles, et environ quinze cens combatans, et s'en allerent assaillir la bastille de S. Loup, là où ils trouverent très forte resistance. Car les Anglois, qui l'avoient moult fortifiee, la deffendirent tres-vaillamment l'espace de trois heures, que l'assaut dura tres-aspre: combien qu'en fin la prinrent les François par force, et tuerent cent et quatorse Anglois, et en retindrent et amenerent quarante prisonniers dedans leur ville : mais avant abbatirent, bruslerent et demolirent du tout celle bastille, ou tres grand couroux, dommage et desplaisir des Anglois. Partie desquelz estans à la bastille de Sainct Pauair saillirent à grand puissance durant celuy assaut, voulans secourir leur gens : dont ceux d'Orleans furent advertis par la cloche du Beffroy, qui sonna par deux fois. Par quoy le Mareschal de Saincte Severe, le Seigneur de Graville, le Baron de Colouces et plusieurs autres Chevaliers, Escuiers, gens de guerre et citoyens estans en tout six cens combattans, saillirent hastivement hors d'Orleans, et se mirent aux champs en tres-belle ordonnance et bataille contre les Anglois, lesquelz delaisserent leur entreprinse et le secours de leurs compagnons, quand ils virent la maniere des François ainsi saillir hors, et ordonnez en bataille, et s'en retournerent dolens et couroucez dedans leur bastille, dont ils estoient yssuz en tres grand haste. Mais non obstant leur retour se deffendi-

rent de plus en plus ceux de la bastille. Combien qu'en la fin la prindrent les François, ainsi que dist est.

Le Jeudy d'apres, qui fut l'Ascension nostre Seigneur, tindrent conseil la Pucelle, le Bastard d'Orleans, le Mareschal de Saincte Severe et de Rays, le Seigneur de Graville, le Baron de Colouces, le Seigneur de Villars, le Seigneur de Sainctes-trailles, le Seigneur de Gaucourt, la Hire, le Seigneur de Corraze, Messire Denis de Chailly, Thibaut de Termes, Jamet de Tilloy, et un Capitaine Escossois, appellé Canede, et autres Capitaines et chefz de guerre, et aussi les Bourgeois d'Orleans, pour adviser et conclurre ce qui estoit de faire contre les Anglois, qui les tenoient assiegez. Pourquoy fut conclud qu'on assaudroit les Tournelles et boulevars du bout du pont. Combien que les Anglois les avoient merveilleusement fortifiees de choses deffensables, et de grand nombre de gens bien usitez en guerre. Et parce fut par les Capitaines commandé que chacun fust prest le lendemain bien matin, et garny de toutes choses à faire assaut: auquel commandement fut bien obey. Car dés le soir fut fait tant grande diligence, que tout fut prest au plus matin, et noncé à la Pucelle. Laquelle saillit hors d'Orleans, ayant en sa compagnie le Bastard d'Orleans, les Mareschaux de Saincte Severe et de Rays, le Seigneur de Graville, Messire Fleurend d'Illiers, la Hire, et plusieurs autres Chevaliers, Escuiers, et environ quatre mil combattans, et passa la riviere de Loire entre Sainct Loup et la Tour neufve: et de prime face prinrent Sainct Jean le Blanc, que les Anglois avoient emparé et fortifié. Et apres se retirerent en une petite isle, qui est audroit de Sainct Aignen. Et lors les Anglois des Tournelles saillirent à grande puissance, faisans grands cris, et vindrent charger sur eux tres fort et de pres.

Saillie de ceux d'Orleans par la riviere, entre S. Loup et la tour neufve Et de prime face le fort de St. Jean le blanc prins.

Mais la Pucelle, et la Hire à tout partie de leurs gens joingnirent ensemble, et se frapperent de tant grande force et hardiesse contre les Anglois, qu'ils les contraingnirent reculler jusques à leurs boulevars et Tournelles. Et de pleine venue livrerent tel assaut au boulevart et bastille là pres fortifiez par les Anglois, au lieu où estoit l'Eglise des Augustins, qu'ils les prindrent par force, delivrans grand nombre de François là prisonniers, et tuans plusieurs Anglois, qui estoient dedans, et l'avoient deffendu moult asprement, tant qu'on y fist moult de beaux faicts d'armes d'une part et d'autre. Et le soir ensuivant fut par les François mis le siege devant les Tournelles et les boulevars d'entour. Pourquoy ceux d'Orleans faisoient grand'diligence de porter toute la nuit pain, vin, et autres vivres, aux gens de guerre tenant le siege.

Le jour d'apres au plus matin, qui fut Samedy sixiéme jour de May, assaillirent les François les Tournelles et les boulevarts, et tandis que les Anglois y avoient faictz pour les fortifier. Et y eut moult merveilleux assaut, durant lequel y furent faictz plusieurs beaux faictz d'armes, tant en assaillant que en deffendant: parce que les Anglois estoient grand nombre fors combattans, et garnis abondamment de toutes choses deffensables. Et aussi le monstrerent ils bien: car nonobstant que les François les eschellassent par divers lieux moult espessement, et assaillissent de fronc au plus haut de leurs fortifications, de telle vaillance et hardisse qu'il semblast à leur hardy maintien, qu'ils cuidassent estre immortelz: si les rebouterent ils par maintefois et tresbucherent du haut en bas, tant par canons et autre traict, comme aux haches, lances, guisarmes, mailletz de plomb, et mesmes à leurs propres mains: tellement qu'ils tuerent que blecerent plusieurs François, et entre

les autres y fut blecee la Pucelle et frappee d'un traict entre l'espaule et la gorge, si avant qu'il passoit outre. Dont tous les assaillans furent moult dolens et couroucez, et par especial le Bastard d'Orleans, et autres Capitaines, qui vindrent devers elle, et luy dirent, qu'il valloit mieux laisser l'assaut jusques au lendemain. Mais elle les reconforta par moult belles et hardies paroles, les exhortans d'entretenir leur hardisse : lesquelz ne la voulans croire delaisserent l'assaut, et se tirerent arriere voulans faire rapporter leur artillerie jusques au lendemain, dont elle fut tresdolente. Et leur dist, en nom de Dieu vous entrerez bien brief dedans, n'ayez doubte : et n'auront les Anglois plus de force sur vous. Pourquoy reposez vous un peu : beuvez et mengez. Ce qu'ils firent, car à merveilles luy obeissoient. Et quand ils eurent beu, elle leur dist : retournez de par Dieu à l'assaut de rechef : car sans nulle faute les Anglois n'auront plus de force d'eux deffendre, et seront prinses leurs Tournelles et leurs boulevars. Et ce dit, laissa son estendart, et s'en alla sur son cheval à un lieu destourné faire oraison à nostre Seigneur. Et dist à un gentilhomme estant là pres : Donnez vous garde, quand la queuë de mon estendart sera ou touchera contre le boulevart. Lequel luy dist un peu apres : Janne la queuë y touche : et lors elle luy respondist : Tout est vostre, et y entrez. Laquelle parolle fust tost apres congneuë prophetie : car quand les vailliants chefz et gens d'armes, estans demourez dedans Orleans, virent qu'on vouloit assaillir de rechef, aucuns d'eux saillirent hors de la cité par dessus le pont. Et parce que plusieurs arches estoient rompues, ils menerent un charpentier, et porterent goutieres et eschelles, dont ils firent planches. Et voyans quelles n'estoient assez longues, pour porter sur les deux boutz d'une des arches rom-

pucs : ils joingnirent une petite piece de boys à l'une des plus grand' goutieres, et firent tant qu'elle tint. Sur laquelle passa premier tout armé un tres vaillant Chevalier de l'ordre de Rodes, dict de Sainct Jean de Hierusalem, appellé frere Nicole de Giresme, et à son exemple plusieurs autres aussi, qu'on dit depuis avoir esté plus miracle de nostre Seigneur qu'autre chose, obstant que la goutiere estoit merveilleusement longue et estroicte et haute en l'air, sans avoir aucune apuye. Lesquelz passez outre, se bouterent avec leurs autres compagnons en l'assaut, qui dura peu depuis : car si tost qu'ils eurent recommancé, les Anglois perdirent toute force de pouvoir plus resister : et s'en cuiderent entrer du boulevart dedans les Tournelles, combien que peu d'eux se peurent sauver. Car quatre ou cinq cens combattans qu'ils estoient furent tous tuez ou noyez, excepté aucun peu qu'on retint prisonniers, et non pas grands Seigneurs : obstant que Glacidas qui estoit Capitaine et moult renommé en faitz d'armes, le Seigneur de Moulins, le Seigneur de Pommier, le Bailly de Mente, et plusieurs autres Chevaliers banneretz et nobles d'Angleterre furent noyez : parce qu'en eux cuidans sauver, le pont fondit soubz eux, qui fut grand esbahissement de la force des Anglois, et grand dommage des vaillans François qui pour leur rançon eussent peu avoir grand'finance. Toutesfois firent ils grand joye, et louerent nostre Seigneur de celle belle victoire qu'il leur avoit donnee, et bien le devoient faire. Car on dit que celuy assaut qui dura depuis le matin jusques au soleil couchant, fut tant grandement assailly et deffendu, que se fut un des plus beaux faits d'armes qui eut esté fait long temps paravant. Et aussi fut miracle de nostre Seigneur fait à la requeste de Sainct Aignan et Sainct Evurtre jadis Evesques et Patrons d'Or-

Orleans conserve par les prieres de S. Aignan et S.

Evurtre patrons de ladite ville.

leans, comme assez en fut apparence, selon la commune opinion, et mesmes par les personnes qu'iceluy jour furent amenez dedans la ville: l'un desquels certifia qu'à luy et à tous les autres Anglois des Tournelles et boulevarts sembloit, quand on les assailloit, qu'ils veoient tant de peuple que merveilles, et que tout le monde estoit là assemblé. Parquoy tout le Clergé et peuple d'Orleans chanterent moult devotement, *Te Deum laudamus,* et firent sonner toutes les cloches de la cité, remercians tres humblement nostre Seigneur et les deux Saincts confesseurs pour celle glorieuse consolation divine: et moult firent grand joye de toutes parts, donnans merveilleuses loüanges à leurs vaillans deffendeurs, et par especial et sur tous à Jeanne la Pucelle, laquelle demoura celle nuict, et les Seigneurs, Capitaines et gens d'armes avecques elle sur les Champs, tant pour garder les Tournelles ainsi vaillamment conquises, comme pour savoir se les Anglois du costé de Sainct Laurens saudroient point voulans secourir ou venger leurs compagnons. Mais ils n'en avoient nul vouloir, ainçois le lendemain matin jour de Dimanche et septiéme jour de May, celuy mesme an mil quatre cens vingt-neuf, desemparerent leur bastille, et si firent les Anglois de Sainct Pauair et d'ailleurs, et levans leur siege se mirent en bataille. Pourquoy la Pucelle: les Mareschaux de Saincte Severe et de Rays, le Seigneur de Graville, le Baron de Coulouces, Messire Fleurent d'Illiers, le Seigneur de Corraze, le Seigneur de Sainctes-trailles, la Hire, Alain Giron. Jamet du Tilloy, et plusieurs autres vaillans gens de guerre et citoyens saillirent hors d'Orleans en grand puissance, et se mirent et rangerent devant eux en bataille ordonnée. Et en tel point furent trespres l'un de l'autre, l'espace d'une heure entiere sans eux toucher. Ce que les François souffrirent

tres enuis, obtemperans au vouloir de la Pucelle, qui leur commanda et deffendit dés le commencement, que pour l'amour et honneur du Sainct Dimanche ne commençassent point la bataille, n'assaillissent les Anglois. Mais que se les Anglois les assailloient, qu'ils se deffendissent fort et hardiement, et qu'ils n'eussent nulle paour, et qu'ils seroient les maistres. L'heure passee se mirent les Anglois à chemin, et s'en allerent bien rengez et ordonnez dedans Meung sur Loire, et leverent et laisserent totallement le siege, qu'ils avoient tenu devant Orleans depuis le douziéme jour d'Octobre, mil quatre cens vingt-huict, jusques à cestuy jour. Toutesfois ne s'en allerent ils, ne n'emporterent sauvement toutes leurs bagues : car aucuns de la garnison de la cité les poursuivirent, et frapperent sur la queuë de leur armee par divers assaults, tellement qu'ils gaignerent sur eux plusieurs bombardes, gros canons, arcs, arbalestres et autre artillerie. Et celuy mesme jour avoit un Augustin Anglois confesseur du Seigneur de Talbot, et qui pour luy gouvernoit un sien prisonnier François moult vaillant homme d'armes, nommé le Bourg de Bar, qui estoit enferre des pieds. Et pareillement le menoit apres les autres Anglois par dessoubz les bras et tout le pas, obstant ce qu'il ne pouvoit aller autrement pour les fers : Lequel voyant qu'ils demouroient fort derriere, et congnoissant comme subtil en fait de guerre, que les Anglois s'en alloient sans retour, contraingnit par force celuy Augustin à le porter sur ses espaulles jusques dedans Orleans, et ainsi eschappa sa rançon ; et si fut sceu par l'Augustin beau coup de la convenue des adversaires : car il estoit fort familier de Talbot. D'autre part rentrerent à grand joye dedans Orleans la Pucelle et les autres Seigneurs et gens d'armes, en la tres grande exultation de

Le siege d'Orleans dura depuys le 12 d'Octobre 1428 jusqu'au 8 de may 1429.

tout le Clergé et peuple, qui tous ensemble rendirent humbles graces à nostre Seigneur et louanges tres meritees, pour les tres grands secours et victoires qu'il leur avoit donnees et envoyees contre les Anglois anciens ennemis de ce Royaume. Et quand vint apres midy, Messire Fleurent d'Illiers print congé des Seigneurs et Capitaines et autres gens d'armes, et aussi des bourgois de la ville : et avecques ses gens de guerre par luy là amenez s'en retourna dedans Chasteaudun, dont il estoit Capitaine, reportant grand pris, los et renommée des vaillans faicts, d'armes par luy et ses gens faicts en la deffence et secours d'Orleans. Et le lendemain s'en partit pareillement la Pucelle, et avec elle le Seigneur de Rays, le Baron de Coulouces, et plusieurs autres Chevaliers, Escuiers, et gens de guerre : et s'en alla devers le Roy luy porter les nouvelles de la noble besongne, et aussi pour le faire mettre sur les champs, à fin d'estre couronné et sacré à Reims, ainsi que nostre Seigneur luy avoit commandé. Mais avant print congé de ceux d'Orleans, qui tous plouroient de joye, et moult humblement la remercioient et s'offroient eux et leurs biens à elle et sa volonté, dont elle les remercia tres benignement, et entreprint à faire son saint voyage. Car elle avoit fait et accomply le premier, qui estoit lever le siege d'Orleans. Durant lequel y furent faicts plusieurs beaux faits d'armes, escarmouches assauts, et trouvez autres innumerables engins, nouvelletez et subtilitez de guerre, et plus que long temps paravant n'avoit esté fait devant nulle autre cité, ville ne chasteau de ce Royaume : comme disoient toutes les gens en ce congnoissans tant François comme Anglois, et qui avoient esté presens à les faire et trouver. Celuy mesme jour, et le lendemain aussi, firent tres-belles et solemnelles processions les gens de l'Eglise, Sei-

gneurs, Capitaines, gens d'armes et bourgeois estans demourans dedans Orleans, et visiterent les Eglises par moult grand' devotion. Et à la verité combien que les bourgeois ne vousissent au commancement et devant que le siege feust assis souffrir entrer nulles gens de guerre dedans la cité, doubtans qu'ils ne les vousissent pillier ou maistriser trop fort, toutesfois en laisserent ils apres entrer tant qu'il y en vouloit venir, depuis qu'ils congneurent qu'ils n'entendoient qu'à leur deffence et se maintenoient tant vaillamment contre leurs ennemis, et si estoient tres unis pour deffendre la cité : et parce les departoient entre eux, en leurs hostels, et les nourrissoient de tels biens que Dieu leur donnoit, aussi familierement comme s'ils eussent esté leurs propres enfans.

Le jour de la délivrance d'Orleans et le lendemain se firent processions, qui depuis ledit tempe se sont continuez le 8. de May.

Peu de temps apres le Bastard d'Orleans, le Mareschal de Saincte Severe, le Seigneur de Graville, le Seigneur de Courraze, Poton, de Sainctestrailles et plusieurs autres Chevaliers, Escuiers et gens de guerre, dont il y avoit partie portans guisarmes, là venus de Bourges, Tours, Angiers, Bloys et autres bonnes villes de ce Royaume, se partirent d'Orleans, et allerent devant Jargeau, où ils firent plusieurs escarmouches, qui durerent plus de trois heures, pour veoir s'ils le pourroient assieger. Lesquels congnurent qu'ils n'y pourroient encores rien gaigner, pour l'eaue qui estoit haute, qui remplissoit les fossez. Et parce s'en retournerent sauvement. Mais les Anglois y furent fort dommagez : car un vaillant Chevalier d'Angleterre, appelé Messire Henry Biset, lors Capitaine de cette ville, y fut tué, dont ils firent grand dueil.

Lors que celles escarmouches se faisoient, feist tant la Pucelle qu'elle vint vers le Roy : devant lequel si tost qu'elle le vit, elle s'agenoilla moult doucement, et en l'embrassant par les jambes,

luy dist : Gentil Daulphin, venez prendre vostre sacre à Reims. Je suis fort aguillonnee que vous y alliez, et ne faictes doubtes qu'en celle cité recevrez vostre dingne sacre. A laquelle le Roy feist moult grand chiere, et si firent tous ceux de la Court, considerans l'honneste vie d'elle, et les grans faicts et merveilles d'armes faicts par sa conduicte. Pourquoy tost apres manda le Roy les Seigneurs, Chefz de guerre, Capitaines et autres saiges de sa Court : et tint plusieurs conseils à Tours, pour savoir qu'il estoit de faire touchant la requeste de la Pucelle, qui requeroit tant affectuesement et instament, qu'il s'en tirast à Reims, et qu'il y seroit sacre. Surquoy furent diverses opinions, car les uns conseilloient qu'on allast avant en Normandie, et les autres qu'on tendist à prendre ainçois aucunes places principales estans sur la riviere de Loire. En fin le Roy et trois ou quatre de ses plus privez Princes s'estoient tirez à part, devisans entre eux en grand secret, qu'il seroit bon, à fin d'estre plus seurs, de savoir de la Pucelle ce que la voix lui disoit, et comment elle les asseuroit ainsi fermement. Mais ils doubtoient luy en enquerir la verité, de paour qu'elle n'en fust mal contente : ce qu'elle congneut par grace divine, pourquoy elle vint devers eux, et dist au Roy. En nom de Dieu, je scay que vous pensez et voulez dire de la voix que j'aye oye : touchant vostre Sacre, et je vous diray. Je me suis mis en oraison en ma maniere accoustumee, me complaignois de ce qu'on ne me vouloit pas croire de ce que je disoye. Et lors la voix me dist, Fille va, va, va. Je seray en ton ayde, va. Et quand celle voix me vient, je suis tant resjouye que merveilles. Et en disant ces parolles levoit les yeux vers le ciel, en monstrant signe de grand exultation. Ces choses ainsi oyes fut de rechef le Roy bien joyeux, et parce con-

clud qu'il la croiroit, et qu'il iroit à Reims. Mais toutesfois feroit avant prendre aucunes places estans sur Loire. Et pendent le temps qu'on mettroit à les prendre, assembleroit grand puissance des Princes et Seigneurs, gens de guerre et autres à luy obeissans. Pourquoy il fist son Lieutenant general Jean Duc d'Alençon nouvellement delivré d'Angleterre, où il avoit esté prisonnier depuis la bataille de Vernueil, jusques alors qu'il en estoit sailly, baillant partie de sa rançon, et pleiges et ostages, pour le demourant, lesquels il acquitta depuis en brief, et pource faire en vendit partie de sa terre, tendant en recouvrer d'autre en aydant et secourant le Roy son souverain Seigneur. Qui pour ce faire luy bailla grand nombre de gens d'armes et artillerie, et mist en sa compagnie la Pucelle, luy commandant expressement qu'il usast et feist entièrement par le conseil d'elle. Et il le feist ainsi, comme celuy qui moult prenoit de plaisir à la voir en sa compagnie, et si faisoient les gens d'armes, et aussi ceux du peuple, la tenans tous et reputans estre envoyee de nostre Seigneur, et si estoit elle. Parquoy le Duc d'Alençon et elle et leurs gens d'armes prindrent congé du Roy, et se mirent sur les champs, tenans belle ordonnance. Et firent tant qu'en tel estat entrerent peu de temps apres dedans Orleans, où ils furent receus à tres grande joye de tous les citoyens, et sur tous les autres la Pucelle, de laquelle veoir ne se pouvoient saouler.

Apres que le Duc d'Alençon, la Pucelle, le Conte de Vendosme, le Bastard d'Orleans, le Mareschal de Saincte Severe, la Hire, Messire Fleurent d'Illiers, Jamet de Tilloy, et un vaillant gentil-homme deslors fort renommé, appellé Tudual de Carmoisen, dit le bourgois, de la nation de Bretaigne, avec plusieurs autres gens de guerre, eurent un peu esté dedans Orleans, ils

s'en partirent le Samedy onziéme jour de Juing, faisans tous environ huit mil combattans tant à cheval comme à pied : dont aucuns portoient guisarmes, haches, arbalestres et autres maillets de plomb. Et faisans porter et mener assez grand' artillerie, s'en allerent mettre le siege devant la ville de Jargeau tenant le party Anglois : en laquelle estoient Messire Guillaume de la Poulle, Conte de Suffort, et Messire Jean, Messire Alexandre de la Poulle ses frères, et avecques eux de six à sept cens combattans Anglois, garnis de canons et autre artillerie, bien vaillans en guerre, et aussi le monstrerent ils bien aux assauts et escarmouches, qui là furent faictes durant celuy siege : lequel fut à demi levé par les espouventables parolles d'aucuns, qui disoient qu'on le devoit entrelaisser et aller à l'encontre de Messire Jean Fascot, et autres chefs du parti contraire venans de Paris et amenans vivres et artillerie avec bien deux mil combattans Anglois, voulans lever le siege, ou du moins avitailler et donner secours à celle ville de Jargeau. Et de fait s'en departirent plusieurs, et si eussent fait tous les autres, se n'eust esté la Pucelle et aucuns Seigneurs et Capitaines, qui par belles parolles les firent demourer et rappeller les autres : tellement que le siege fut rassis en un moment, et commencerent à escarmoucher contre ceux de la ville, qui jetterent merveilleusement de canons et autre trait, dont ils blecerent plusieurs François, et entre les autres fut par le coup de l'un de leurs venglaires ostee la teste à un gentil-homme d'Anjou, qui s'estoit mis environ la place, dont le Duc d'Alençon par l'advertissement de la Pucelle, luy remonstrant qu'il y estoit en peril, s'estoit tiré arriere tant soubdainement qu'il n'en estoit pas encores à deux toises loing. Tout au long de celuy jour et la nuit ensuyvant jetterent les bom-

Siege de Jargeau où il y avoit six à sept cens combatans.

bardes et canons des François contre la ville de Jargeau : tellement qu'elle fut fort batue. Car à trois coups de l'une des bombardes d'Orleans, dite Bergerie ou bergere, firent cheoir la plus grosse tour qui y fut. Pourquoy le lendemain, qui fut Dimanche douziéme jour de Juing, se mirent les gens de guerre François dedans les fossez à tout eschelles et autres choses necessaires à faire assaut, et saillirent merveilleusement ceux de dedans, lesquels se deffendirent grand piece moult vertueusement. Et par especial avoit sur les murs, l'un d'eux, qui estoit moult grand et gros, et armé de toutes pieces, portant sur sa teste un bassinet, lequel s'abandonnoit tres fort et jettoit merveilleusement grosses pierres defez, et abatoit continuellement eschelles et hommes estans dessus. Ce que monstra le Duc d'Alençon à maistre Jean le Couleurinier, à fin qu'il addressast vers luy sa couleurine. Du coup de laquelle il frappa par la poictrine l'Anglois, qui si fort se monstroit à descouvert, et le tresbucha tout mort dedans la ville. D'autre part durant celuy assault descendit la Pucelle à tout son estendart dedans le fossé, et ou lieu où se faisoit la plus aspre resistance, et alla tant pres du mur qu'un Anglois luy jetta une grosse pierre defez sur la teste, et l'attaignit tant qu'il la contraingnit à soy seoir à terre. Combien que la pierre feust de caillot tres dur, toutesfois elle s'esmia par pieces sans faire gueres de mal à la Pucelle. Laquelle se releva tout incontinent, monstrant courage vertueux, et enhorta lors ses gens de plus fort, leur disant, qu'ils n'eussent nulle doubte : car les Anglois n'avoient plus nul pouvoir d'eux deffendre contre eux, enquoy elle leur dist verité. Car incontinent apres ces parolles, les François en estans tous asseurez se prindrent à monter par si grand hardiesse con-

Prise de Jargeau par assault.

tre les murs, qu'ils entrerent dedans la ville, et la prindrent d'assault.

Quand le Conte de Suffort et ses deux freres, et plusieurs autres Seigneurs d'Angleterre virent qu'ils ne pouvoient plus defendre les murs, ils se retirerent sur le pont: mais en eux y retirant, fut tué Messire Alexandre frere d'iceluy Conte. Et aussi fust tost apres iceluy pont rendu par les Anglois, le congnoissans estre trop foible pour tenir, et eux voyans estre surprins plusieurs vaillans gens de guerre poursuivirent les Anglois: et par especial avoit un gentilhomme François nommé Guillaume Regnault, tendant moult à prendre le Conte de Suffort, qui luy demanda s'il estoit gentilhomme, auquel il respondit qu'oy: et de rechef, s'il estoit Chevalier: et il dist, que non: et lors celuy Conte le feist Chevalier et se rendit à luy. Et semblablement y furent prins et faicts prisonniers Messire Jean de la Poulle son frere, et plusieurs autres Seigneurs et gens de guerre: dont aucuns furent celuy soir menez prisonniers par eauë et de nuit dedans Orleans, pour doubte qu'on ne les tuast. Car plusieurs autres furent tuez en chemin pour un debat qui sourdit entre aucuns François pour la part des prisonniers. Et au regard de la ville de Jargeau, et mesmes l'Eglise où on avoit retraict foison de biens, tout fut pillé. Celle mesme nuit s'en retournerent aussi le Duc d'Alençon et la Pucelle avec plusieurs Seigneurs et gens d'armes en la cité d'Orleans: là où ils furent receuz à tres grand joye. Et de là firent scavoir au Roy la prinse de Jargeau, et comment l'assault avoit bien duré quatre heures, durant lesquelles y furent faicts moult de beaux faicts d'armes. Et y eut de quatre à cinq cens Anglois tuez, sans les prisonniers, qui estoient de grand renom, tant en noblesse qu'en faicts de guerre.

Eglise de Jargeau où l'on avoit retire des biens fut pillee.

Le Duc d'Alençon et la Pucelle sejournans aucun peu de temps apres celle prinse dedans Orleans, où avoit jà de six à sept mil combattans, y vindrent pour renforcer l'armee, plusieurs Seigneurs, Chevaliers, Escuiers, Capitaines et vaillans hommes d'armes : et entre les autres le Seigneur de la Val, et le Seigneur de Lohiac son frere, le Seigneur de Chaivigny de Berry, le Seigneur de la Tour d'Auvergne, le Vidame de Chartres. Et environ ces jours s'en vint aussi le Roy à Suilly sur Loire. Et à la vérité moult croissoit son armee : car de jour en jour y arrivoient gens de toutes parts du Royaume à luy obeissans. Et lors le Duc d'Alençon comme Lieutenant general de l'armee du Roy, accompaigné de la Pucelle, de Messire Loys de Bourbon Conte de Vendosme, et autres Seigneurs, Capitaines et gens d'armes en grand nombre, tant à pied qu'à cheval, se partit d'Orleans à tout grand' quantité de vivres, charroy et artillerie, le Mercredy quinziéme jour d'iceluy mois de Juing, pour aller mettre le siege devant Baugency, et en leur voye assaillirent le pont de Meung sur Loire. Combien que les Anglois l'eussent fortifié et fort garny de vaillans gens, qui le cuiderent bien deffendre. Mais nonobstant leur deffence, fut pris de plain assault, sans gueres arrester. Delà entretenans leur ordonnance se partirent le lendemain bien matin, et firent tant qu'ils arriverent devant la ville de Baugency, et entrerent dedans : parce que les Anglois l'avoient desemparee, et s'estoient retirez au chasteau, et sur le pont qu'ils avoient fortifié contre eux. Combien qu'ils ne se logerent pas à leur ayse du tout. Car aucuns des Anglois s'estoient embuchez secretement dedans aucunes maisons et masures de la ville, dont ils saillirent soubdainement sur les François, ainsi qu'ils se logeoient, et leur livrerent tres forte escarmou-

Meung sur Loire qui a esté ruiné, et n'est pour le jour d'huy en nature.

che : durant laquelle eut plusieurs tuez et blecez d'une part et d'autre. Nonobstant qu'en fin furent les Anglois contraincts d'eux retirer sur le pont et ou chasteau, que les François assiegerent du costé devers la Beausse, et assortirent bombardes et canons. A celuy siege arriva Artus Conte de Richemont Connestable de France, et frere du Duc de Bretaigne : avecques lequel estoit Jacques de Dignan Seigneur de Beau-manoir, frere du Seigneur de Chasteau-briant. Et là pria celuy Connestable à la Pucelle, et si firent aussi pour amour de luy les autres Seigneurs qu'elle voulsist faire sa paix envers le Roy, et elle luy octroya, moiennant qu'il jurast devant elle et les Seigneurs qu'il serviroit tousiours loyaument le Roy : Et mesmement voulut outre la Pucelle, que le Duc d'Alençon et les autres grands Seigneurs s'en obligeassent, et baillassent leurs seellez : ce qu'ils firent et parce moyen demoura le Connestable ou siege avecques les autres Seigneurs. Lesquels conclurent qu'ils mettroient partie de leurs gens devers Sauloigne, afin que les Anglois feussent assiegez de toutes pars. Mais le Bailly d'Evreux, chef des assiegez, feist requerir à la Pucelle parlement de traicté, qu'on luy accorda. En fin duquel, qui fut environ minuit de la nuit de celuy jour, fut octroyé que les Anglois rendans le chastel et le pont, s'en pourroient aller le lendemain, et emmener leurs chevaux et harnois avecques aucuns de leurs biens meubles, dont la valleur de chacun ne montast point plus d'un march d'argent. Parmy ce aussi qu'ils jurerent qu'ils ne s'armeroient que dix jours ne feussent passez. Et sur ces conditions s'en allerent celuy jour de lendemain, qui fut dixhuictiéme jour de Juing, et se mirent dedans Meung, et les François entrerent dedans le chasteau et le renforcerent de gens pour le garder. D'autre part, et la

nuit mesmes que la composition de rendre le chasteau et le pont de Baugency se foisoit, vindrent les Seigneurs de Talbot et d'Escalles, et Messire Jean Fascot, qui sachans la prinse de la ville de Jargeau avoit laissez à Estampes les vivres et artillerie, que pour la secourir amenoit de Paris, et s'en estoit venu à grand haste, tendant avec les autres secourir Baugency. Et cuiderent faire delaisser le siege, mais ils ne peurent y entrer : combien qu'ils feussent quatre mil combattans. Car ils trouverent les François en telle ordonnance, qu'ils delaisserent leur entreprinse, et s'en retournerent au pont de Meung, et l'assaillirent moult asprement. Mais mestier leur fut de tout laisser et entrer dedans la ville, pour l'avant-garde des François : qui vint tres hastivement apres la prinse de Baugency, celuy jour au matin, et se vouloit frapper sur eux. Parquoy celuy mesme jour desemparerent du tout celle ville de Meung, et se mirent à chemin sur les champs en belle ordonnance, voulans aller à Jenville. Et lors quand le Duc d'Alençon, et les autres Seigneurs François, qui venoient apres leur avant-garde, le sceurent, ils se hasterent le plus qu'ils peurent, avecques leur armee, tenant tousiours belle ordonnance, tant que les Anglois n'eurent loisir d'aller jusques à Jenville village en Beausse nommé Pathay.

Et parce que la Pucelle et plusieurs Seigneurs ne vouloient pas que la grosse bataille fust ostee de son pas : ils eufleurent la Hire, Poton, Jamet de Tilloy, Messire Ambroise de Loré, Thibaut de Termes et autres vaillans hommes d'armes à cheval, tant des gens du Seigneur de Beau-manoir, que d'autres qui se mirent en leur compagnie, et baillerent charge d'aller courir et escarmoucher devant les Anglois, pour les retenir et garder d'eux retraire en lieu fort, ce qu'ils firent. Et outre

plus : car ils se frapperent dedans eux de telle hardiesse, combien qu'ils ne feussent que de quatorze à quinze cens combattans, qui les mirent à desarroy et desconfiture, nonobstant qu'ils estoient plus de quatre mil combattans. Desquels demourerent morts sur la place, environ deux mil et deux cens, tant Anglois que faux François, et les autres se mirent à foüir, pour eux sauver vers Jenville : là où les gens de la ville leur fermerent les portes, parquoy leur convint foüir ailleurs, à l'adventure. Et parce en y eut depuis plusieurs tuez et prins, et mesmement pour la grosse bataille, qui s'estoit joint sur la desconfiture, avec les premiers coureurs. A celle journee gaignerent moult les François : car le Seigneur de Talbot, le Seigneur d'Escalles, Messire Thomas Rameston et un autre Capitaine, appelé Hongnefort, y furent prins avec plusieurs autres Seigneurs et vaillans hommes d'Angleterre. Et d'autre part n'y perdirent pas ceux de Jenville : à plusieurs desquels avoient moult des Anglois baillé en garde la plus part de leur argent, lors qu'ils y estoient passez, pour cuider aller secourir Baugency. Ce jour mesme se rendirent au Roy et à ses gens, ceux de Jenville, et si feist aussi un gentilhomme Lieutenant du Capitaine, et mist dedans la grosse tour les François, ausquels feist serment d'estre bon et loyal. Depuis lors en avant envers le Roy, pour le renom d'icelle desconfiture, dont eschapperent plusieurs par fuitte, et entre autres Messire Jean Fascot, qui se sauva dedans Corbueil, furent tant espouvantez les gens des garnisons Anglesches, estans au païs de Beausse, comme Mont-pipeau, Sainct Sigismont et autres Places fortes et fortifiees, qu'ils y bouterent le feu, et s'en foüirent hastivement. Et par le contraire crut le cueur aux François, qui de toutes parts s'assemblerent à Orleans, cuidans

Defaite des Anglois.

Les habitans de Jenville ferment les portes aux Anglois.

Seigneurs Anglois prins prisonniers.

que le Roy y deust venir, pour ordonner le voyage de son Sacre : ce qu'il ne feist, dont ceux de la cité qui l'avoient fait tendre et parer, en furent mal contens, non considerans les affaires du Roy, qui pour conclurre de son estat se tenoit à Sully sur Loire. Et parce y allerent le Duc d'Alençon, et tous les Seigneurs et gens de guerre, qui avoient esté à la journee de Pathay : et de là s'estoient retirez à Orleans. Et par especial la Pucelle, laquelle luy parla du Connestable, en luy remonstrant le bon vouloir qu'il demonstroit avoir à luy, et les nobles Seigneurs et vaillans gens de guerre, dont il luy amenoit bien quinze cens combattans : luy pria qu'il luy vousist pardonner son mal talent. Ce que le Roy feist à la requeste d'elle, combien que pour l'amour du Seigneur de la Trimoüille, qui avoit la plus grand' auctorité entour luy, ne voulut souffrir qu'il se trouvast avecques luy ou voyage de son Sacre : dont la Pucelle fut tres desplaisante, et si furent plusieurs grands Seigneurs, Capitaines et autres gens du conseil, congnoissans qu'il en envoyoit beaucoup de gens de bien et de vaillans hommes. Mais toutesfois n'en osoient parler, parce qu'ils veoient que le Roy faisoit du tout en tout ce qu'il plaisoit à celuy Seigneur de la Trimoille, pour plaire auquel ne voulut souffrir que le Connestable vint devers luy. Pourquoy il pensa emploier autre part ses gens de guerre, qui estoient fort desirans de suivir les armes, et voulut aller assieger Marchesnoir, qui est entre Bloys et Orleans. Mais quand les Anglois et Bourgoignons y estans en garnison en furent advertis, ils envoyerent par saufconduit aucuns d'eux devers le Duc d'Alençon, qui traicta pour le Roy avecques eux, et leur donna espace de dix jours pour emporter leurs biens, et fist tant qu'ils promirent d'estre bons et loyaux François, et de mettre la place en la main du Roy,

dont ils baillerent hostages, pour plus grand'seureté. Et pour ce faire, et ce moyennant, leur devoit le Roy pardonner toutes offenses. Apres lequel traicté fut par le Duc d'Alençon mandé au Connestable qu'il ne procedast plus avant, et aussi ne feist-il. Mais les traistres se parjurerent. Car quand ils sçeurent que le Connestable pour la doubte duquel avoient faict ce traicté se departit, ils firent tant durant le terme de dix jours, qu'ils prinrent par cautelles aucuns des gens du Duc d'Alençon, et les menerent prisonniers dedans leur place de Marchenoir : afin qu'ils peussent ravoir leurs hostages, et parce ne la rendirent, mais la tindrent comme devant.

Le Dimenche apres la feste Sainct Jean Baptiste, celuy mesme an mil quatre cens vingt neuf, fut rendu Bonny à Messire Loys de Culan Admiral de France, qui l'estoit allé assieger à tout grands gens, par l'ordonnance du Roy : lequel avoit envoyé querre la Royne Marie sa famme, fille de feu Loys Roy de Secile, second de ce nom : parce que plusieurs estoient d'opinion qu'il l'amenast couronner avecques luy à Reims. Et peu de jours apres luy fut amenee à Gien, là où il tint plusieurs conseils, pour conclure la maniere à luy plus convenable à tenir ou voiage de son sacre. En la fin desquels conseils fut conclud que le Roy renvoyroit la Royne à Bourges : et que sans assieger Cosne et la Charité sur Loire, qu'aucuns conseilloient à prendre par force, avant son partement, il se mettroit en chemin : ce qui fut fait. Car la Royne ramenee à Bourges, print le Roy sa voye vers Reims, et se departit de Gien le jour Sainct Pierre, en celuy mois de Juing, acompaigné de la Pucelle, du Duc d'Alençon, du Conte de Clermont depuis Duc de Bourbon, du Conte de Vendosme, du Seigneur de Laval, du Conte de Bouloigne, du Bastard d'Or-

leans, du Seigneur de Lohiac, des Mareschaux de Saincte Severe et de Rays, de l'Admiral de Culan, et des Seigneurs de Thouars, de Sully, de Chaumont sur Loire, de Prié de Chaivigny, et de la Trimoille, de la Hire, de Poton, de Jamet du Tilloy dict Bourgois, et de plusieurs autres Seigneurs, nobles, vaillans Capitaines et Gentilshommes, avecques environ douze mil combattans, tous preux, hardis, vaillans et de grand couraige: comme par avant, et lors, et aussi depuis monstrerent en leurs faicts et vaillans entreprises: et par especial en cestuy voiage. Durant lequel passerent en y allant et repasserent en retournant, franchement et sans rien craindre par le pays et contrees, dont les villes, chasteaux, pons, et passages estoient garnis d'Anglois et Bourgoignons. Et par especial vinrent tenans leur voye presenter le siege et assaut devant la cité d'Auxerre. Et de faict sembloit à la Pucelle et à plusieurs Seigneurs et Capitaines, qu'elle estoit aisee à prendre d'assaut, et y vouloient essaier. Mais ceux de la cité donnerent secretement deux mil escus au Seigneur de la Trimoille, afin qu'il les gardast d'estre assailliz, et si baillerent à l'ost du Roy beaucoup de vivres, qui estoient tres necessaires. Et parce ne firent nulle obeissance, dont furent tres mal contens les plusieurs de l'armée, et mesmement la Pucelle: combien que pour eux ne s'en fist autre chose. Mais toutesfois demoura le Roy trois jours environ, et puis s'en partit à tout son ost et s'en alla vers Sainct Florentin, qui luy fut rendu paisible: et delà tira jusques à Troye, là où il fit sommer ceux de la cité, qu'ils luy feissent obeissance: dont ils n'en voulurent riens faire, ainçois fermerent leurs portes, et se prepareront à deffendre, se on les vouloit assaillir. Et oultre plus en saillirent dehors de cinq à six cens Anglois et Bourgoignons, qui y estoient en garnison,

et vinrent escarmoucher contre l'armee du Roy, ainsi qu'elle arrivoit, et se logeoit entour celle cité. Mais ils furent faicts rentrer bien hastivement et à grand foulle par aucuns vaillans Capitaines et gens d'armes de l'armee du Roy, qui se tint là ainsi comme en siege, par l'espace de cinq jours, durant lesquels souffrirent ceux de l'ost plusieurs malaises de faim. Car il y en avoit de cinq à six mille, qui furent pres de huit jours sans menger pain. Et de faict en feust beaucoup morts de famine, ce n'eust esté l'abondance des febves qu'on avoit semees celle annee par l'admonestement d'un Cordelier nommé frere Richard, qui és Advens de Noël et devant avoit presché par le pays de France en divers lieux, et dit entre autres choses en son sermon, Semez bonnes gens, semez foison de febves : car celuy qui doit venir viendra de brief. Et tant que pour celle famine et aussi parce que les Troyens ne vouloient faire obeissance, fut par aucuns conseillé au Roy qu'il retournast arriere sans passer outre : considerans que la cité de Chalons, et mesme celle de Reims estoient aussi és mains des adversaires : mais ainsi que celle chose se traictoit au conseil devant le Roy, et que par la bouche de maistre Regnaut de Chartres lors Archevesque de Reims, Chancelier de France, eust esté jà requis à plusieurs Seigneurs et Capitaines qu'ils en dissent leur opinion : et apres que le plus d'eux eurent remonstré que pour la force de la ville de Troyes, et la faute d'artillerie et d'argent, estoit meilleur de retourner : Maistre Robert le Maçon, qui estoit homme de grand conseil et avoit autrefois esté Chevalier, dist en effect, requis declarer son opinion, qu'on en devoit parler expresséement à la Pucelle, par le conseil de laquelle avoit esté emprins celuy voiage, et que par adventure elle y bailleroit bon moyen : ce qu'advint. Car eux

Regnaut de Chartres, Archevesque de Reims, Chancelier de France.

ainsi concluans, elle frappa fort à l'huis du conseil : et apres qu'elle fut entree dedans, le Chancelier luy exposa en brief mot ou paroles, les causes qui avoient meu le Roy à entreprendre celuy voiage, et celles qui le mouvoient à le delaisser. Surquoy elle respondit tres saigement, et dist que si le Roy vouloit demourer, que la cité de Troyes seroit mise en son obeissance dedans deux ou trois jours, ou pour amour ou par force. Et le Chancelier luy dist : Jeanne, qui seroit certain dedans six jours, on attendroit bien. A quoy elle respondit de rechief, qu'elle n'en faisoit aucune doubte : pourquoy fut conclud qu'on attendroit. Et lors elle monta sur un courcier, tenant un baston en sa main, et feist faire toutes aprestes en grand' diligence, pour assaillir et faire jetter canons, dont l'Evesque et plusieurs de la ville se merveillerent fort. Lesquels considerans que le Roy estoit leur droicturier et souverain Seigneur, et aussi les faicts et entreprinses de la Pucelle, et la voix qui d'elle couroit, qu'elle estoit envoiee de Dieu : requirent parlementer. Et issit hors l'Evesque, avecques aucuns gens de bien, tant de guerre, comme citoyens, qui firent composition, que les gens de guerre s'en iroient eux et leurs biens : et ceux de la ville auroient abolition generale. Et voult le Roy que les gens d'Eglise, qui avoient benefices soubs le tiltre de Henry Roy d'Angleterre, leur demourassent fermes : mais que seulement reprinssent nouveaux tiltres de luy. Et soubs celles conditions le lendemain au matin le Roy et la plus part des Seigneurs et Capitaines moult bien abillez entrerent en celle cité de Troyes, en laquelle avoit paravant plusieurs prisonniers, que ceux de la garnison emmenoient par le traictié. Mais la Pucelle ne le voult souffrir, quand vint au partir. Et parce les racheta le Roy, et en paia aucunement leurs maistres.

Celuy mesme jour mist le Roy Capitaines et autres officiers de par luy en celle cité. Et le jour ensuivant passerent par dedans tous ceux de son armee, qui le soir de devant estoient demourez aux champs soubs la garde de Messire Ambroys de Loré. Apres le Roy s'en partit avec tout son ost par l'admonestement de la Pucelle, qui moult le hastoit, et feist tant qu'il vint à Chalons, et y entra en tres grand joye : car l'Evesque et les bourgois luy vindrent audevant, et luy firent pleine obeissance. Pourquoy il y mist Capitaines et officiers de par luy, et s'en partit et alla vers Reims. Et parce que celle cité n'estoit en son obeissance, il se logea à quatre lieües pres, à un chasteau nommé Sepsaulx, qui est à l'Archevesque : dont ceux de Reims furent fort esmeus, et par especial les Seigneurs de Chastillon sur Marne, et de Saveuses, y estans en garnison de par les Anglois et Bourgoignons : qui firent assembler les citoyens, et leur dirent, que s'ils s'y vouloient tenir jusques à six sepmaines qu'ils leur ameneroient secours. Et depuis de leur consentement mesme s'en partirent. Lesquels non estans encores gueres loing, tindrent les bourgois conseil public, et par le vouloir de tous les habitans envoyerent devers le Roy, qui leur donna toute abolation, et ils luy livrerent les clefs de la cité. Dedans laquelle celuy jour au matin, qui estoit Samedi, entra et feist son entree l'Archevesque : car depuis qu'il en avoit esté fait Archevesque n'y avoit entré. Et l'apres-disnee sur le soir y entra le Roy et son armee entierement, là où estoit Jeanne la Pucelle qui fut moult regardee de tous. Et là vinrent aussi Rene Duc de Bar et de Lorraine, frere du Roy de Secile, et aussi le Seigneur de Commercy, bien accompaignez de gens de guerre, eux offrans à son service.

Chasteau des Sepseaulx pres Reims apartenant à l'Avesque.

Reims rendu au Roy.

Le lendemain, qui fut Dimenche septiême jour

de Julliet, celuy mesme an mil quatre cens vingt neuf, les Seigneurs de Saincte Severe et de Rays Mareschaulx de France, le Seigneur de Graville, et le Seigueur de Culan Admiral de France, furent par le Roy selon la coustume ancienne envoyez à Sainct Remy pour avoir la saincte ampole. Lesquels firent les serments acoustumez, c'est qu'ils promirent qu'ils l'aconduiroient et raconduiroient seurement: et l'apporta bien devotement et solemnellement l'Abbé, estant revestu en habit pontifical, ayant dessus luy un riche parement d'or jusques devant l'Eglise de Sainct Denys. Et là vint l'Archevesque pareillement revestu et acompaigné des chanoines, et la print et porta dedans l'Eglise, et la mist sur le grand autel de nostre Dame de Reims, devant lequel vint le Roy habillé comme il appartenoit. Auquel feist l'Archevesque faire les serments acoustumez de faire aux vrais Roys de France, voulans recevoir le Sainct Sacre. Et incontinent apres fut faict le Roy Chevalier par le Duc d'Alençon, et ce fait le sacra et couronna l'Archevesque gardant les cerimonies, et prononcans les oraisons, benedictions et exhortations contenues ou Pontifical fait propre à celuy saint Sacre: lequel acomply, feist le Roy par grand excellence Conté de la Seigneurie de Laval. Et d'autre part firent là le Duc d'Alençon et le Conte de Clermont plusieurs Chevaliers. Et apres le service, fut la saincte ampole reportee et conduicte ainsi qu'elle avoit esté apportee. Quand la Pucelle vit que le Roy estoit sacré et couronné, elle s'agenoilla presens tous les Seigneurs devant luy, et en l'embrassant par les jambes luy dist en plorant à chaudes larmes: Gentil Roy or est executé le plaisir de Dieu, qui vouloit que levasse le siege d'Orleans, et que vous amenasse en ceste cité de Reims recevoir vostre sainct Sacre, en monstrant que vous estes vray

Le Roy envoye querir à S. Remy la Saincte Ampole.

Le Roy fut faict chevalier par le Duc d'Alençon.

Roy, et celuy auquel le Royaume de France doit appartenir : et moult faisoit grand pitié à tous ceux qui la regardoient. Celuy jour et les deux jours jours ensuivans sejourna le Roy à Reims, et apres s'en alla à Sainct Marcoul, par le merite duquel obtindrent les Roys de France la grace divine, dont ils garissent des escroelles. Et aussi y doivent ils aller incontinent apres leur sainct Sacre : ce que le Roy fist et acomplit. Et là venu feist ses oraisons et offrandes : duquel lieu s'en vint à une petite ville fermee, nommee Vailly, en la vallee et à quatre lieües de Soissons. Les bourgois de laquelle cité de Soissons luy apporterent là les clefs, et si firent ceux de la cité de Laon, ausquels il avoit envoyé ses heraulx leur requerir ouverture : mais au partir de Vailly, s'en alla dedans Soissons, là où il fut receu à tres grand joye de tous ceux de la cité qui moult l'aimoient, et desiroient sa venue. Et là luy vinrent les tres joyeuses nouvelles que Chasteau Thierry, Crecy en Brie, Provins, Coulemiers et plusieurs autres villes s'estoient remises en son obeissance. Quand le Roy eut sejourné par aucun temps en celle saincte cité de Soissons, il s'en partit et s'en alla à Chasteau Thierry, et de là à Provins, là où il se tint trois ou quatre jours, et ordonna son armee en battaille, et se mist sur les champs vers une place dicte la Motte de Maugis, attendant le Duc de Bethefort, qui estoit yssu de Paris : et passant par Corbueil, arrivé à Melun, dont il s'estoit party à tout plus de dix mil combattans, disant qu'il le combattroit. Mais il changea propos et s'en retourna à Paris, combien qu'il avoit bien autant de gens que le Roy. Lequel avoit aucunes gens en sa compagnie, qui tant desiroient retourner delà la riviere de Loire, que pour leur complaire il avoit conclud le faire. Mais ceux de Bray, où il cuidoit passer Seine, et qui luy avoient promis

livrer l'entree, mirent en leur ville grand compagnie d'Anglois et Bourgoignons, le soir de devant qu'il y devoit passer: dont furent desplaisans les Ducs de Bar et d'Alençon, et les Contes de Vendosme et de Laval, avec les autres Capitaines et vaillans gens de guerre, contre le vouloir desquels s'en vouloit le Roy ainsi retourner: et leur opinion estoit qu'il se mist à reconquester de plus en plus, veu que la puissance des Anglois ne l'avoit osé combattre. Pourquoy ils le firent retourner à Chasteau Thierry, et de là à Crepy en Vallois, duquel lieu il vint loger son ost aux champs assez pres de Dempmartin en Gonelle: audevant duquel acouroient les peuples François de toutes parts, crians Noël et chantans, *Te Deum laudamus*, et devotes anthiennes, versets et respons, et faisans merveilleuse feste, regardans sur tous moult la Pucelle. Laquelle considerant leur maintien, plouroit moult fort, et soy tirant à part dist au Conte de Dunois: en nom Dieu, vez-cy bon peuple et devot: et voudroye que je morusse en ce pays, quand je devray mourir. Et celuy Conte luy demanda lors: Jeanne, scavez-vous quand vous mourez, et en quel lieu? A quoy elle respondit, que non: et qu'en la volonté de Dieu en estoit: disant oultre à luy et aux autres Seigneurs. J'ay accomply ce que Messieurs m'avoient commandé, qui estoit lever le siege d'Orleans, et faire sacrer le Roy. Je voudroie qu'il luy pleust me faire revenir à mon pere et à ma mere, afin que je gardasse mes brebis et mon bestail, et feisse ce que je souloie faire. Et en rendant graces à nostre Seigneur levoit moult humblement les yeux vers le ciel. Par lesquelles paroles qu'ils veoient estre veritables, et la maniere d'elle, creurent tous fermement qu'elle estoit saincte Pucelle et envoyee de Dieu, si estoit elle.

Quand le Duc de Bethefort, oncle et Lieute-

nant general du Roy Henry, et pour luy gouvernant les citez et villes et places, tenans son party en ce Royaume, sceut que le Roy estoit sur les champs, environ Dempmartin, se partit de Paris à tout grand nombre de gens de guerre, et s'en vint loger vers Nuctry, pres d'iceluy Dempmartin, et se mist en son armee, qu'il ordonna par batailles en belle ordonnance et place bien avantageuse : ce qui fut noncé au Roy. Lequel feist ordonner ses gens pareillement, en intention d'attendre et recevoir en bataille ses adversaires, ou de les aller assaillir, s'ils se mettoient ou estoient trouvez en place pareille. Mais les Anglois ne monstrerent aucun semblant de les vouloir assaillir : car par le contraire ils s'estoient mis en place fort avantageuse et fortifiez : comme fut veu, apperceu et rapporté par la Hire et aucuns autres vaillans Capitaines et gens de guerre, qui celuy jour pour veoir leur maintien, et s'il estoit licite de les assaillir, leur allerent faire grande escarmouche, par plusieurs lieux et diverses fois, depuis le matin jusques à la nuict. Combien qu'il n'y eut lors comme point de dommage tant d'un costé que d'autre. Apres lesquelles escarmouches se retourna le Duc de Bethefort avec son armee dedans Paris. Et le Roy tira vers Crepy en Vallois, dont il envoia de ses heraulx sommer et requerir ceux de Compiegne, qu'ils se meissent en son obeissance : lesquels respondirent qu'ils le feroient tres volontiers. Environ ces jours allerent aucuns Seigneurs François dedans la cité de Beauvais, dont estoit Evesque et Conte maistre Pierre Cancho , fort enclin au party Anglois, combien qu'il feust natif d'entour Reims. Mais ce nonobstant ceux de la cité se mirent en la pleine obeissance du Roy, si tost qu'ils virent ses heraulx portans ses armes, et crierent tous en tres grand joye, Vive Charles Roy de France : chanterent *Te*

Deum, et firent grands esiouissemens. Et ce faict donnerent congé à tous ceux qui ne voudroient demourer en celle obeissance, et les en laisserent aller paisiblement et emporter leurs biens.

Peu de jours apres saillit hors de rechief de Paris le Duc de Bethefort pour venir à Senlis à tout armee de devant acreüe de quatre mil Anglois, que son oncle le Cardinal d'Angleterre avoit amenee de delà la mer, soubs couleur de les mener contre les Boësmes heretiques, mais mentant ses promesses, les mist en besongne contre les François tres vrais Chrestiens, combien qu'ils eussent esté soubs-doiez de l'argent de l'Eglise. Ce que vint à la congnoissance du Roy, lequel s'estoit departy menant son ost pour aller à Compiegne, et s'estoit logé à un village nommé Barron, à deux lieües de celle cité de Senlis, laquelle tenoit le party Anglois et Bourgoignon. Et parce ordonna que Messire Ambrois de Loré, depuis Prevost de Paris, et le Seigneur de Sainctestrailles iroient bien montez vers Paris et ailleurs où bon leur sembleroit, et adviseroient au vray le faict du Duc de Bethefort et de son ost. Lesquels ayans avecques eux aucuns de leurs gens des mieux montez, se partirent tost, et firent qu'ils approcherent tant pres de l'ost des Anglois, qu'ils virent et apperceurent sur le grand chemin d'entre Paris et Senlis grands pouldres. Parquoy congnurent qu'ils venoient : et à celle occasion envoyerent un de leurs hommes hastivement devers le Roy, luy singnifiant la venuë des adversaires. Et ce nonobstant attendirent tant qu'ils apperceurent et congnurent au vray toute l'armee, et ce qu'elle pouvoit monter, et comment elle tiroit vers celle cité de Senlis : que par un autre de leurs hommes envoyerent de rechef dire hastivement au Roy. Lequel feist ordonner toutes ses batailles et s'en vint à tres grand diligence à

tout son armee sur les champs, et tirerent droit à Senlis: se mist à chemin entre la riviere qui passe à Barron, et une montaigne dite Mont-piloer. D'autre part arriva à heures de vespres le Duc de Bethefort à tout son ost pres de Senlis, et se mist à passer une petite riviere, qui vient de celle cité à Barron: combien que le passage par où il passoit ainsi son armee estoit si estroict qu'il n'y pouvoit passer que deux chevaux de fronc. Pourquoy si tost que les Seigneurs de Loré et de Sainctes-trailles les virent commencer à passer, celuy dangereux passage, ils s'en retournerent le plus hastivement qu'ils peurent devers le Roy, et luy acertenairent ce qu'ils avoient veu, dont il fut moult joyeux, et feist ordonner ses battailles, et tirer tout droit au devant des Anglois, les cuidans combattre à celuy passage. Mais l'armee des François n'y sceut si tost venir, que la plus part des Anglois ne feussent jà passez. Et par ainsi s'approcherent tant les deux armees, qu'elles s'entre-veoient, et aussi n'estoient elles que à une petite lieüe l'une de l'autre. De chacune desquelles, combien qu'il feust jà vers le soleil couchant, se partirent plusieurs vaillans Seigneurs et gens de guerre, et s'entr'escarmoucherent par diverses fois, esquelles se firent de tres beaux faicts d'armes. La nuit les faisans cesser, se logerent les Anglois au long de la rive de celle riviere, et les François furent logez vers le Mont-piloer. Le lendemain au matin feist le Roy ordonner tres diligemment son armee par battailles, et en fist trois parties: de la premiere desquelles c'est de l'avantgarde, et où avoit plus de gens, bailla la charge au Duc d'Alençon, et au Conte de Vendosme. De la seconde, qui devoit estre ou milieu, fut conduiseur Rene lors Duc de Bar et de Lorraine, et depuis Roy de Secile, et Duc d'Anjou. En la tierce, en laquelle avoit

plusieurs Seigneurs et tres vaillans gens d'armes, et qui estoient comme l'arriere garde, voult estre luy mesme: et avoit avecques luy le Duc de Bourbon, et le Seigneur de la Trimoille, avecques grand nombre de Chevaliers, et Escuiers. Pour les esles desquelles trois battailles furent ordonnez et eurent la charge les Mareschaux de Saincte Severe et de Rays: ausquel on bailla plusieurs Chevaliers, Escuiers et gens de guerre de divers estas. Et par dessus toutes ces ordonnances fut reservee pour faire escarmouches, renforcer et secourir les autres battailles, se mestier en estoit, une autre battaille de tres vaillans Seigneurs, Capitaines, et autres gens de guerre, dont estoient conducteurs et avoient la charge, la Pucelle, le Bastard d'Orleans, le Conte d'Alebret et la Hire. Et au regard de tous les archiers, eurent la conduicte le Seigneur de Graville et un Chevalier de Limozin, appellé Messire Jean Foucot. Lesquelles ordonnances ainsi faictes, chevaucha le Roy assez loing de ces trois battailles plusieurs fois pardevant l'armee des Anglois. De laquelle estoit chief le Duc de Bethefort, qui avoit en sa compaignie le Bastard de Sainct Pol, et moult de Picards et Bourgoignons, avec plusieurs autres Chevaliers, Escuiers et gens de guerre, estans en battaille ordonnes pres d'un village, et ayans au dos un grand estang. Lesquels ce nonobstant n'avoient cessé toute nuit, et ne cessoient encores d'eux fortifier en grande diligence, tant de paulx et tendiz, comme de fossez. Pourquoy quand le Roy qui par le conseil de tous les Seigneurs de son sang là estans, et autres Seigneurs, Chevaliers, Escuiers, Capitaines et tres vaillans gens d'armes, avoit prins conclusion de combattre les Anglois et leurs alliez, s'ils se mettoient et estoient trouvez en place esgalle: fut adverti par aucuns vaillans Capitaines et gens cognoissans en armes,

de la maniere qu'ils tenoient, comment ils estoient logez en place forte d'elle mesme, et s'estoient fortifiez et fortifioient de fossez et de paulx : il vit bien qu'il n'y avoit nulle apparence de les pouvoir assaillir ne combattre, sans trop grand dommage de ses gens. Mais ce nonobstant il feist approcher ses battailles jusques à deux traicts d'arbalestre pres des Anglois, et leur feist signifier qu'il les combattroit, s'ils vouloient saillir de leur parc. Ce qu'ils ne voulurent faire, combien qu'il y eust de tres grandes et merveilleuses escarmouches. Car plusieurs vaillans François alloient souvent tant à pied qu'à cheval jusques à la fortification des Anglois pour les esmouvoir à saillir. Tellement que grand nombre d'eux sailloient par diverses fois, qui reboutoient les François. Lesquels renforcez et secourus d'aucuns des leurs, rechassoient les Anglois : qui pareillement confortez et aidez par autres de leurs gens saillans de nouveau, rechargoient sur les François, et les faisoient reculer, jusques à ce que nouvelles gens de leurs grans battailles se venoient joindre avecques eux, par la force et vaillance desquels regaignoient place contre leurs ennemis. Et ainsi passerent celuy jour sans cesser jusques pres du soleil couchant. En celles saillies et escarmouches souvent renouvellees voult aller le Seigneur de la Trimoille, lequel estant monté sur un coursier moult jolis et grandement habillé, et tenant sa lance ou poing, frappa son cheval des esprons, qui pas cas d'aventure cheut à terre, et le tresbucha ou milieu de ses ennemis : par lesquels il fut en grand danger d'estre tué ou prins, mais pour le secourir et monter se firent grans diligences. Pourquoy il fut monté à tres grand peine, car à celle heure y eut tres forte escarmouche. Et tant qu'environ soleil couchant se joingnirent ensemble plusieurs François, et se vinrent tres vaillem-

ment presenter jusques aupres de la fortification des Anglois: et là les combattirent et escarmoucherent main à main grand espace de temps, jusques à ce que plusieurs d'eux tant à pied qu'à cheval seillirent hors de leur parc à grand puissance, et les firent tirer arrier. Contre lesquels saillirent aussi parreillement des battailles du Roy grand nombre de tres vaillans Seigneurs, Chevaliers, Escuiers et autres gens d'armes : et sentremeslerent entre leur gens contre les Anglois. Et à celle occasion fut lors faicte la plus grosse et la plus dangereuse escarmouche de tout le jour : et tant sentremeslerent de pres, que la pouldre sourdit si espesse entour eux, qu'on n'eust peu congnoistre ne discerner, lesquels estoient François au Anglois. Et tellement, que combien que les deux battailles contraires fussent tres pres l'une de l'autre, si ne se pouvoient elles entre-veoir. Celle derniere escarmouche dura jusques à la nuit serree, laquelle feist departir les François des Anglois, desquels tant d'une part que d'autre furent celuy jours plusieurs tuez, blecez et prins prisonniers. Les Anglois se retirerent et logerent tous ensemble dedans leur parc, et fortifications, comme ils avoient faict la nuit de devant. Et les François tous assemblez s'en allerent aussi loger à demie lieüe d'eux, et pres de Mont-piloer, ainsi qu'ils avoient faict le soir paravant. Et quand vint le lendemain au matin, les Anglois se mirent à chemin, et allerent à Paris : et le Roy et son armee s'en retournerent vers Crespy en Vallois.

La nuit ensuivant se logea le Roy dedans Crespy et le lendemain s'en alla à Compiegne, là où il fut receu grandement et honorablement par ceux de la ville, qui s'estoient mis n'avoit guieres en son obeissance. Pourquoy il y mist officiers de par luy, et par especial en feist Capitaine un vaillant Gentil-homme du pays de Picardie, appellé Guil-

laume de Flavy, qui estoit bien de noble maison. Et en celle ville de Compiegne envoyerent ceux des citez de Beauvais et de Senlis, et se meirent en l'obeissance du Roy, lequel se partit de Compiegne sur la fin du mois d'Aoust, et s'en alla dedans Senlis : et quand le Duc de Bethefort le sceut, il se partit de Paris à tout grand armee de gens de guerre. Et doubtant que le Roy ne voulsist tirer à reconquestre Normandie, s'en y alla, et mist de ses gens en plusieurs places, qu'il avoit en celuy pays en divers lieux, tenans le party Anglois, et les garnit de vivres et artillerie : delaissant à Paris Messire Loys de Luxembourg Evesque de Therouuenne, soy disant Chancelier de France pour le Roy Henry, et avecques luy Messire Jean Ratelet Chevalier Anglois, et Messire Simon Morhier. Lesquels avoient en leur compagnie deux mil combatans pour la garde et deffence de Paris. D'autre part le Roy ayant ordonné officiers et Capitaines de par luy à Senlis, il s'en partit environ le dernier jour de celuy mois, et s'en vint en la ville de Sainct Denis. De laquelle luy fut faicte plaine obeissance, et y fut deux jours : durant lesquels furent faictes plusieurs courses et escarmouches par les François y estans contre les Anglois de Paris. Là où furent faits plusieurs beaux faits d'armes d'une part et d'autre. Et le tiers jour s'en partit la Pucelle et le Duc d'Alençon. Le Duc de Bourbon, le Conte de Vendosme, le Conte de Laval et les Mareschaux de Saincte Severe et de Rays, la Hire Poton et plusieurs autres vaillans Chevaliers, Capitaines et Escuiers, avec grand nombre de vaillans gens de guerre et s'en vindrent loger en un village dit la Chappelle, qui est ou chemin et comme ou milieu de Paris et Sainct Denis : et le lendemain ensuivant s'en vinrent mettre en belle ordonnance ou Marché aux pourceaux devant la porte Sainct

Honnoré, et firent assortir plusieurs canons, dont ils firent jetter en plusieurs lieux et souvent dedans Paris: où estoient en armes les gens de guerre y estans en garnison, et aussi le peuple, et faisoient porter plusieurs estendars de diverses couleurs, et tournoyer, aller et retourner à l'entour des murs par dedans, entre lesquels en y avoit un moult grand à une Croix rouge. Aucuns Seigneurs François se voulurent approcher plus pres et par especial le Seigneur de Sainct Vallier Dalphinois, lequel fist tant que luy et ses gens allerent bouter le feu ou boulevart et à la barriere de celle porte de Sainct Honnoré. Et combien qu'il y eust plusieurs Anglois pour les deffendre, toutesfois leur convint il retraire par celle porte, et rentrer dedans Paris: parquoy les François prinrent et gangnerent à force la barriere et le boulevart. Et parce qu'ils se penserent que les Anglois sauldroient par la porte Sainct Denis pour courir sus aux François estans devant la porte Sainct Honnoré: les Ducz d'Alençon et de Bourbon s'embuscherent derriere la montaigne, qui est aupres, et contre celuy Marché des pourceaux, et plus pres ne se pouvoient pas mettre pour doubte des canons, venglaires, et couleurines, dont tiroient ceux de Paris sans cesser. Mais ils perdirent leur peine: car ceux de Paris n'oserent saillir hors la ville. Pourquoy la Pucelle voyant leur couart maintien, delibera de les assaillir jusques au pied de leur murs. Et defaict se vint presenter devant eux, pour ce faire ayant avecques elle grand compagnie de gens d'armes et plusieurs Seigneurs, entre lesquels estoit le Mareschal de Rays, qui tous par belle ordonnance se mirent à pied, et descendirent ou premier fossé, ouquel eux estans elle monta le dos d'asne, duquel elle descendit jusques ou second fossé, et y mist sa lance en divers lieux, tastant et essayant

quelle parfondeur il y avoit d'eaue et de boüe, enquoy faisant elle fut grand espace. Et tellement qu'un arbalestier de Paris luy perça la cuisse d'un traict. Mais ce nonobstant elle ne s'en vouloit partir, et faisoit tres grand diligence de faire apporter et jetter fagotz et boys dedans celuy fossé pour l'emplir : afin qu'elle et les gens de guerre peussent passer jusques aux murs : qui ne sembloit pas lors estre possible, parce que l'eaue y estoit trop parfonde, et qu'elle n'avoit pas asses grand' multitude de gens à ce faire : et aussi parce que la nuit estoit prochaine. Non obstant laquelle elle se tenoit tousiours sur celuy fosse, et ne s'en vouloit retourner ne retraire en aucune maniere pour priere et requeste que luy feissent plusieurs. Par diverses fois l'allerent querir de soy en partir, et luy remonstrer qu'elle devoit laisser celle entreprinse : jusques à ce que le Duc d'Alençon l'envoya querre, et la feist retraire, et toute l'armee, en celuy village de la Villette : là où ils se logerent celle nuit, comme ils avoient fait le soir de devant. Et le lendemain s'en retournerent tous à Saint Denis. En laquelle ville fut moult louee la Pucelle du bon vouloir et hardy courage qu'elle avoit monstré en voulant assaillir si forte cité et tant bien garnie de gens et d'artillerie, comme estoit la ville de Paris. Et certes aucuns dirent depuis, que si les choses se feussent bien conduictes, qu'il y avoit bien grand' apparence qu'elle en feust venue à son vouloir. Car plusieurs notables personnes estans lors dedans Paris, lesquels congnoissoient le Roy Charles 7 de ce nom estre leur souverain Seigneur, et vray heritier du Royaume de France : et comment à grand tort et par cruelle vengeance on les avoit separez et ostez de sa Seigneurie et obeissance, et mis en la main du Roy Henry d'Angleterre par avant mort : et depuis continuant soubs le Roy

La Pucelle blecee devant Paris.

Henry son fils, usurpant lors grand partie du Royaume, se feussent mis, comme depuis firent, six ans apres, reduis en l'obeissance de leur souverain Seigneur : et luy eussent fait planiere ouverture de sa principale cité de Paris. Ce qu'à ceste fois ne firent pour les causes dessus alleguees. Pourquoy le Roy, qui vit lors qu'ils ne monstroient aucun semblant d'eux vouloir reduire à luy, tint plusieurs conseils dedans la ville de Sainct Denis : en la fin desquels fut advisé que veüe la maniere de ceux de la ville de Paris, la grand puissance des Anglois et Bourgoignons y estans dedans, et aussi qu'il n'avoit assez d'argent ne pouvoit avoir illec pour entretenir si grand' armee, qu'il feroit le Duc de Bourbon son lieutenant general. Ce qu'il feist, et luy ordonna demourer és villes, citez et places, à luy obeissans deça la riviere de Loire. Et pour y mettre grosses garnisons, et les garder et deffendre, luy bailla grand nombre de gens d'armes et foison d'artillerie. Et outre celle ordonnance voult et commanda, que le Conte de Vendosme et l'Admiral de Culan se tinssent à Sainct Denis, ausquels il bailla aussi plusieurs gens d'armes, afin qu'ils peussent tenir la garnison. Et ce fait se partit le douziesme jour de Septembre, et s'en alla à Laigny sur Marne, dont il se partit le lendemain. Et y ordonna Capitaine Messire Ambroys de Loré, auquel il bailla Messire Jean Foucault, avecques plusieurs gens de guerre, et tira d'illec le lendemain à Provins, et de là à Bray sur Seine, que les habitans reduirent en son obeissance. Et puis s'en alla passer pardevant Sens, qui ne luy feist aucune ouverture : mais luy convint passer à gué un peu au dessoubs de la riviere d'Yonne, et tirer à Contrenay, dont il alla à Chasteau Regnart, et à Montargis, et au derrain à Gien, où il attendit aucuns jours cuidant avoir accord avec le Duc de

Bourgoigne, qui luy avoit mande par le Seigneur de Charny qu'il luy feroit avoir Paris, et qu'il y viendroit en personne. Et à celle occasion luy avoit le Roy envoyé saufconduit, a fin qu'il peust passer sans contredict par les places et passaiges à luy obeissans, et ainsi fist il. Combien que luy arrivé à Paris, il ne tint riens de ce qu'il avoit promis : ainçoys feist alliance avec le Duc de Bethefort à l'encontre du Roy, de trop plus fort que devant. Et ce non obstant par vertu du saufconduit passa seurement et franchement par tous les pays, villes et passages de l'obeissance du Roy, et s'en retourna en ses pays de Picardie et de Flandres. Et le Roy, qui fut adverty au vray, passa la riviere de Loire, et s'en retourna à Bourges, dont il estoit party, à la requeste et supplication de la Pucelle. Laquelle luy avoit dit par avant tout ce que luy advint du lievement du siege d'Orleans, et de son sainct Sacre, et aussi de son retour franchement, ainsi que luy avoit revelé nostre Seigneur. En remerciant lequel et louant de sa grace, fais fin par son octroy divin à cestuy present et tres compendieux traictié, preintitulé du siege d'Orleans, mis par les Anglois, et de la venüe et vaillans faicts de Jeanne la Pucelle : et comment elle les en feist partir, et feist sacrer à Reims le Roy Charles septiéme, par grace divine et forces d'armes.

L'auteur n'ayant entierement achevé l'histoire de la Pucelle, sa prinse par le Duc de Luxembourg, vendue par luy aux Anglois comme l'on faisoit les esclaves, jugee et condamnee à Rouen par les Anglois, et ceux de leur parti; nous avons trouvé bon adjouster icy la harangue du Roy Charles VII à ses gens, et celle de Janne la Pucelle au Roy pour l'induire d'aller à Reims, avec la suite de l'histoire de la dicte Pucelle jusques à sa mort.

HARANGUE

DU ROY CHARLES VII A SES GENS.

Vous veoyez mes cousins et bons amys de quelle justice et equité usent pour le jourd'huy les Anglois nos ennemys: et combien il se fault fier en leurs promesses. Il vous apert evidemment du tort et injure qu'ils font à mon cher et bien aymé cousin d'Orleans, luy voulant (contre leur foy) tollir et voler ses terres. Et n'ignorez point que la prinse d'Orleans est le peril, degast et ruine des villes que nous tenons le long de Loire. Il ne faut point employer le temps en deliberation, il ne fault s'amuser à parlementer, où l'ennemy execute si diligemment ce qu'il a en pansee. Ils sont forts, vaillants et en bon nombre. Mais ils sont parjures, ravisseurs et tyrans : là où au contraire nous sommes justes (en ceste affaire à tout le moins) et si n'avons point default n'y d'hommes n'y de bon courage. Ne reste que la diligence requise en bons guerriers. Et tout ainsi que l'ennemy se met en devoir d'assaillir, nous faisions essay encor de nous mieux deffendre. Car si jamais la France eut besoing de vostre sagesse, conseil, force, et conduicte, c'est maintenant

qu'elle implore vostre secours. C'est à ce coup que je vous somme de vostre fidelite, que je desire l'effect de vos promesses. Le jour est venu (mes voisins et bons amys) que ou bien la France sera du tout Angloise et sans Roy naturel, ou que nous vengeans nostre injure la remettrons sus, et osterons sa liberté du joug de la captivité Angloise. Je sens je ne sçay quoy en mon ame qui me presage ce que je vous propose, et me faict croire que si vous allez à la defence et secours d'Orleans, que nos affaires s'en porteront bien. Quel default avons nous? Les villes nous sont bien affectionees, et où ne reste que la presence de quelqu'un des plus remarquez d'entre vous. Le ciel nous ayde faisant aller l'ennemy d'où il ne sortira qu'avec sa grand honte, non mieux que jadis le blasphemateur Assirien de devant les murs de la cité de David. Asseurons-nous en Dieu : prenons et renfort et courage en sa misericorde, il nous promet victoire et à l'ennemy confusion. Or donc vaillans Princes et hardis Capitaines marchez pour defendre vostre Prince desherité injustement, pour delivrer vostre païs gasté cruellement, et soustenir la cause des miserables citoyens d'Orleans, qui esperent (apres Dieu) en la force de vos bras, et sagesse de vostre conseil. Faictes vostre devoir, et le tout puissant parfera ce que l'homme ne pourroit mettre en execution. Allez au nom de Dieu, lequel face en vous l'heur que je desire tant pour le païs que l'honneur de la couronne de France.

Sennacherib du temps du Roy de Ezechie.

Ayant ce dit, veoyant qu'avec une grande gayeté de cueur, chacun luy promettoit sa diligence, il donna la charge de ceste entreprinse au Duc de Bourbon : avec lequel allerent le bastard d'Orleans, Conte de Dunois, et quelques Seigneurs

Duc de Bourbon chef des Princes au siege d'Orleans.

Escossois : lesquels dresserent une assez bonne armee, pour ou aller lever le siege, ou se mettre dedans la ville et soustenir le siege. Ce pendant les Orleannois estoient en peine de se remparer, munir et fortifier en leur cité : et n'estoit personne de quelque sexe que ce fust qui refusast ou de porter la hoste, ou vuider les lieux fossoyez, tant estoit grande l'amitié qu'ils avoient au Roy, et charité à leur païs. Et pour mieux contenir le tout en bon estat, ils feirent parachever le boulevart de la tournelle du bout du pont du costé de la Soloigne. Et afin que l'ennemy ne peust se prevaloir des faulxbourg, ils les firent abbatre et brusler. Et ce pendant le Roy estoit à Bourges, despeschant ses gens pour cest affaire. Les citoyens d'Orleans quelque force qu'ils veissent devant leur ville ne s'estonnerent point, ains des que l'Anglois eut assis son camp, il luy saillirent sus, et s'y maintindrent comme ceux qui aimoient mieux mourir que tomber entre telles mains que de l'ennemy ancien du Royaume. Le Conte de Salbery veoyant leur hardiesse, et s'asseurant de leur opiniastreté feist bastir au bout du Pont du costé de Sauloigne quatre bastions renforcez de remparts, gabions, fossez et artillerie dressez d'une industrie telle qu'on eust juge le moindre quelque belle et superbe forteresse. Ces bastilles ainsi dressees flanquoient si bien la ville qu'il estoit presque impossible d'y approcher. Ce que, combien que donnast quelque frayeur aux assiegez, si est-ce que la presence de tant de grands seigneurs et excellans capitaines qui estoient dedans les asseuroit de telle sorte, que le plus couard promettoit quelque bonne chose de soy. Aussi c'est un dur et inevitable traict que la necessité. Apres longue baterie et plusieurs horribles assaults, les Anglois prindrent le boulevert que les Orleannois avoient reparé au bout du pont. Ce

Diligence des Orleanois.

Hardiesse des Orleanois.

Appareil de l'Anglois pour le siege.

Salbery occis d'une canonnade.

que donna quelque effroy à ceux de la ville. Durant cecy fut le Comte de Salbery occis d'une canonnade ainsi qu'il visitoit les lieux plus foibles de la ville pour y faire bresche et donner l'assault. Et quoy qu'il fust chef de l'armee, neantmoins ne laisserent les Anglois pour cela de continuer l'assault. Deux jours au paravant le Duc de Bourgoigne prié par les Orleannois qu'il eust pitié de la ville et peuple de France : que c'estoit assez persecutez les siens, et se vengé des torts pretendus. Ce Prince soit qu'il se fachast de la guerre, ou qu'il eust compassion des assiegez en parla au Comte de Salbery. Lequel luy ayant respondu un peu plus arrogamment que sa dignité ne requeroit, fut cause que le Bourguignon qui de son naturel estoit impatient, cognoissant que si l'Anglois se faisoit plus grand, luy pourroit jouer quelque faux tour se retira avec ses gens, au grand regret et desplaisir du Duc de Bethefort : lequel veint de Paris au siege pour tourmenter la ville par le costé de Beausse. Icy est l'effort du siege : là gisoit l'occasion de la crainte des assiegez, lesquels commençoyent à sentir faulte de vivres. Et ce que plus les devoit espouvanter c'estoit que pres de Jenville furent deffaits quelques seigneurs François qui alloient sur les Anglois qui portoyent vivres au camp. Et estoit chef de l'armee le Comte de Clermont fils du Duc de Bourbon. Toutesfois ne cessoient de faire saillies, descarmoucher, et assaillir les assaillans : et monstroient ceux de la ville contenance d'hommes qui ne s'effrayoient pour peu de chose. Il sembloit que la mort du Comte de Salbery apporta quant et soy le repos des Orleannois et l'aneantissement de l'heur d'Angleterre. Car quelque essay que les Anglois feissent de là en avant, quelques articles que l'on proposast pour attirer les citoyens à se rendre, la fortune se fachant de

Bourguignon se retire du camp Anglois.

Jenvile.

les favoriser tourna son visage : et roüant son destin, advisa plus humainement les affaires du Roy Charles. Auquel lors se joignoient et luy favorisoient et la terre et les essences immortelles : veu que le Roy trouva conseil, confort et moyen de lever ce siege par la diligence d'une creature moins apte aux armes, que les Roys aux choses viles et de peu d'estoffe. Je ne veux icy amener en doubte la puissance de Dieu qui inspire où bon luy semble, et donne force où il veult. Je ne veux faire scrupule d'escrire comme chose veritable ce que et les historiens et la memoire si fresche de monuments et estude d'un peuple, nous sont assez notoire. Que si jadis la Juifve veufve Judith esmuë de l'esperit de Dieu a delivré son païs de la furieuse colere du general de l'armee Assirienne : si une Semyrame a faict tant d'exploits en guerre, et nous y adjoutons foy, comme certainement se doit faire. Qui empeschera que l'on ne croye que la France a esté soulagee, le Roy remis et conforté par la vaillance, conduite et conseil de celle pucelle Loraine que l'on appelle Jeanne ? Laquelle illuminee de la grace divine, assistee de la main de Dieu, à faict et mis en œuvre ce que les plus illustres et genereux Princes et Capitaines n'avoient osé entreprendre. Si les seuls François preschoient la vertu de ceste fille je ne serois si aheurté en mon opinion, pensant qu'un chacun se flate en sa cause propre. Mais lisant les escrits des estrangers, voire de ceux qui pour lors nous faisoient la guerre : je veoy que tous loüent la vertu singuliere et incroyable de la pucelle, recommandent sa chasteté, et magnifient sa loüable vie. Est-il chose si nouvelle que Dieu opere choses merveilleuses en ce qu'il ayme ? Pourquoy ne croirons nous que Dieu a envoyé la pucelle Jeanne pour delivrer le Roy et le Royaume de

Charles favorisé du Ciel et des hommes.

Judith veufve.

Semyrame Royne.

Jeanne pucelle.

Estrangers nous asseurent de la verité de Jeanne la pucelle.

Castor et Pollux. Cibele. Esculape.

France de captivité, plustost que d'adjouster foy à tant de fables d'un Tite Live sur l'apparition de Castor et Pollux : sur la statuë de la mere des dieux : ou du serpent porté d'Epidaure ? Il n'y a que trois jours de ce faict : les memoires sont en pied, les faits en apparoissent. Et nos peres qui l'ont veu nous l'ont laissé escrit en la memoire : afin que chacun cognoisse que les jugements de Dieu sont admirables et sa bonté infinie, qui d'un rien et chose qui n'a rien ou peu d'efficace, il fait sortir la force des Roys et la seure stabilition des royaumes. Or revenant à l'histoire : Ce fut en l'an de l'incarnation nostre Seigneur 1429, que des parties de Vaucouleur au païs de Bar, veint une fille pauvre, comme celle qui de sa vie n'avoit faict autre exercice ou vacation que garder les brebis : veint di-je, à Chinon où le Roy estoit pour lors : et là monstra par ses paroles sages et qui resentoyent autre stile que d'une contadine, au Roy et son conseil, qu'elle avoit commandement de Dieu de delivrer la France de la main des Anglois, et de conduire la majesté Royale pour l'aller faire sacrer à Reims, selon l'ancienne coustume des Roys de France. La chose au commencement fut trouvée estrange : et pensoit-on que quelque humeur melancolique gouvernast les paroles de ceste fille : ou bien que ce fust quelque enchanteresse et femme adonnee au service des diables. Et pource fut elle esprouvee tant par les Princes que Prelats du Royaume. Si bien que l'on ne trouva en elle rein qui ne fust et Chrestien et religieux, et plein d'une incroyable prudence. Qui fut cause que l'on persuada au Roy de la croire, et ne refuser point l'occasion que Dieu luy envoyoit pour se prevaloir contre son ennemy et recouvrer ce qui luy appartenoit. Je m'amuse longuement en ce discours, pource que j'admire icy ne sçay quoy de fatal et plus qu'heu-

1429. Vaucouleur au pais de Bar. Chinon. Jeanne parle au Roy.

reux en ce Roy que jamais je n'ay leu d'autre, quelques grands moyens qu'ils ayent eu de se redresser de leurs cheutes. Et encor un cas esbahit mon sens, que la continuelle tristesse de ce jeune Roy print changement aussi tost que ceste fille luy eut declaré son ambassade. Je sçay que les trop scrupuleux et ceux qui ne peuvent croire, non la mesme divinité, s'ils ne veoyent ou touchent comme un sainct Thomas, se mocqueront de ma simplicité. Mais j'ayme mieux vivre ainsi simple sans impieté que d'estre si subtil et amener toutes choses (comme un Academique) en doute et soy suspense. Que si l'on estoit si difficile à manier, et à persuader en la lecture des histoires, j'ay grand peur que ces beaux conscientieux ne feissent à la fin conscience de croire les faits admirables escrits dans les livres des histoires sacrees. Mais j'escris une histoire veritable à un Roy fidelle, Chrestien et non scrupuleux à un Prince aymant verité, et haïssant fard et hipocrisie. Aussi verra sa majesté que les anciens qui ont veu ce que je traite, n'ont point esté envieux de l'honneur de ceste fille, quand ils ont confessé sans honte que Dieu à ouvré en France par ceste pauvre et simple pastourelle. La ville d'Orléans tourmentee si bien qu'elle estoit presque au dernier point et souspir de sa force, veit le ray du soleil Gaulois, quand par la volonté du Roy, Jeanne la Pucelle veint l'avitaller au moys de May dudict an mil quatre cents vint neuf, accompagnee de Loré et de Rais. Et quelque deffense que feissent les Anglois elle meit et gens et vivres dans icelle, estonnant l'ennemy, et refreschissant les assiegez. Apres cecy veoyans les seigneurs François que Dieu les avoit regardé en pitié, cognoissans que la fortune leur secondoit au jeux, suyvirent son trac et rompans, abbatans et brusians les bastilles faictes par l'ennemy, besongnerent si

Temerité des scrupuleux.

Ceste histoire veritable.

Jeanne avitaille Orleans.

Siege levé de devant Orleans

bien que le Duc de Betforth feit lever le siege de devant Orleans audict an le huitiesme du mois de May. Ce siege levé, n'estoit plaisir que de veoir les feux de joye, les acclamations en loüange et honneur de Dieu qui avoit visité son peuple. Au contraire les Anglois estoient estonnez tant pour veoir que de jour en jour leurs forces diminuoient, qu'ils perdoient les villes qu'ils avoient conquises le long de Loire, que aussi en Angleterrè se commençoit à eslever la tempeste accoustumee de leur païs qui est seditions. Et qu'au reste ils avoient perdu la faveur du Duc de Bourgoigne, qui estoit une des meilleures parties de leur armee. Advisez icy que vault l'opinion en toutes choses, et comme par icelle l'on vainc ou s'affoiblit. Ce lever de siege d'Orleans estonna tellement l'ennemy qu'il sortist de Melun sans attendre que l'on l'enfermast dedans. Et s'en alloient ses belles et fortes garnisons à Jenville en Beausse. Mais les seigneurs François qui combatoient pour un Charles et soubs la conduicte de la main de Dieu et presence de ceste Amazone champestre, veindrent les surprendre à Patay. Et y fut faict tel carnage que quatre mille Anglois y laisserent la vie : et y eut bien trois cens prisonniers. Entre lesquels, comme les plus remarquez, furent les seigneurs Talbot, d'Escalles et de Hongrefort. Ceste deffaicte leur feit recouvrer Jenville. Les Anglois prindrent la garite vers Corbeil soubs l'enseigne de Jean Fustol, excellent Capitaine Anglois. Lequel veoyant qu'il bastoit mal pour eux gaigna au pied. Voila le premier chemin et ouverture pour le Roy, pour se pouvoir porter et dire Roy doublement : et par la succession de ses predecesseurs, et pour se faire veoye l'espee au poing d'aller au sacre, differé il y avoit sept ans, à cause que l'ennemy tenoit occupez les chemins de Reims : et s'estoit saisy

Melun reconquis.

Amazone.

Deffaicte d'Anglois à Patay. Talbot prisonnier.

des villes et places fortes de Brie et de Champagne. Jeanne la pucelle qui ne desiroit que mettre à fin ce qu'elle avoit en pensee, qui estoit de veoir sacrer le Roy, ne faisoit nuict et jour que luy suader le voyage du sacre. Et pource qu'elle sçavoit et le veoyoit devant ses yeux que plusieurs, voire des plus grands seigneurs, de France n'estoient point de cest advis que le Roy se meist en hazard de sa vie, et qu'il ne falloit point tenter fortune : que si elle nous avoit aydez et favorisez en quelque chose : si nous avions recouvertes quelques villes ou forteresses que ce n'estoit rien, veu que le plus fort restoit à faire : que ce seroit grand' simplicité d'aller loing pour sacrer le Roy, et laisser cependant tant de bonnes et fortes villes derriere, par le moyen desquelles l'ennemy pourroit leur bailler sur la queüe, ou bien leur couper les vivres et devaliser le bagage. Au reste qu'il falloit aller par les menus : qu'il n'estoit point besoing de hazarder le certain pour les choses incertaines. Et quand le Roy voudroit marcher, qu'ils estoient prests de luy faire tout service : qu'il luy souvint des mal'heurs passez lesquels le pouvoient avoir faict sage pour sa vie. Qu'ils veoyoient bien que Jeanne parloit comme courageuse, et peut estre inspiree de Dieu : toutesfois que les conseils de la majesté divine sont inscrutables. Par ainsi se fault gouverner au plus pres, par ce que la conscience et bon conseil de l'ame nous propose. Que l'ennemy seroit deffaict en delayant, et le Roy sacré, prenant l'occasion selon l'occurrence des choses. La Pucelle oyant la conclusion du conseil ne fut point contente, ains declara par sa harangue qu'elle estoit son opinion : et monstra que des à present falloit que le Roy marchast et allast prendre possession reelle de son Royaume. Or fut tel ou semblable son discours.

Brie et Champagne es mains de l'Anglois

HARANGUE

DE LA PUCELLE JEANNE AU ROY POUR L'INDUIRE D'ALLER A RHEIMS.

La deffiance, sacree et Royale majesté, et infidelité est une des faultes les plus lourdes et desplaisantes à Dieu que l'homme sçauroit ne pourroit commettre : et de laquelle le tout puissant a le plus souvent prins vengence. Au contraire l'espoir et foy aux choses plus douteuses et inesperees a faict heureux les estats des Roys et des Princes. Car qui arma les bras foiblets du pasteur David contre la grande masse de chair du Philistheen, que l'espoir qu'il avoit en son Dieu? Le mesme encore ne renforça-il point le Capitaine Machabee et le rendit victorieux à petite main d'un triomphant et bien armé escadron de soldats coustumiers de vaincre? Il sembleroit, Sire, que vous creussiez que Dieu fust comme un homme, qu'il variast en ses promesses, qu'il fust trompeur. Mais jà n'advienne que vostre majesté s'oublie jusques là. Je sçay bien que les Seigneurs presens conduicts de la raison naturelle vous conseillent en bons guerriers : mais la conscience des inspirations, je dis certaines, la promesse du Ciel me faict parler autrement, me faict vous admonester de vostre profit et soulagement du peuple François : pour la delivrance duquel le seigneur vous a choisy, et a fortifié vostre main de si belle troupe de gendarmerie. Et pensez vous que celuy qui vous a remis comme miraculeusement la Beausse entre mains, et a levé le siege de devant Orleans ne soit assez puissant d'en faire autant en

Exemple miraculeux.

Brie et Champagne, voire par toutes les contrees de l'univers ? N'a-il pas faict voye à Moyse par la mer rouge et par l'infertile solitude des deserts ? Accuserez vous point les conseils et plaisirs de Dieu comme choses incertaines, pource qu'ils sont incomprehensibles ? De quoy sert donc qu'il se soit communiqué à nous, et nous ayt declàré les moyens de nostre delivrance ? Non Sire, non, asseurez vous que c'est maintenant que Dieu veult que vous alliez au sacre, que vous receviez soubs vostre sauvegarde le païs Champegnois qui ne desire que vostre venuë. Donnez vous garde de laisser fuir l'occasion qui se vous presente. Advisez sagement à vostre ennemy estonné et comme hors de soy ne reprenne cueur, ne cognoisse que Dieu est irrité contre vous : car ce seroit le chemin batu par lequel non seulement il vous assaudroit, mais feroit encor triste vostre bonne fortune precedente. Allons donc ô Roy victorieux et aymé de Dieu, allons où le Ciel vous appelle : poursuyvons le vol de la victoire qui s'estant monstree à vos soldats, les rendre cy apres invincibles : et vous le Roy le plus admirable de l'univers : veu que ce n'est la force des hommes que celle qui vous soustient, ains est la dextre du tout puissant qui vous guide, fortifie et poursuit vos ennemys pour rendre la France joyeuse et vostre peuple en liberté de loüer son Dieu, et celebrer sa hautesse hors les troubles et insolence des guerres. Je ne vous conseille pas de laisser rien derriere, de bailler moyen à l'ennemy de nous donner sur la queüe ou couper les vivres : ains bien plustost de ne laisser ville, chasteau n'y forteresse où vous ne faciez planter les estandars et enseignes Françoises : où vous ne faciez recongnoistre le nom de Charles, comme celuy qui seul, et par la volonté de Dieu se doibt dire Roy de France. Ce n'est pas maintenant qu'il fault

Moyse passe la mer rouge.

delayer, mais bien batre le fer tandis qu'il est chault. Il n'est homme qui ne vous redoute et revere : qui est un argument certain des choses que vous dictes incertaines, qui est non un signe, mais bien l'effect des œuvres de Dieu en vous. Oserez vous, tres puissant Roy, et vous excellens Princes et vaillans Capitaines et bons soldats, oserez vous mespriser l'oracle si descouvert et aisé à entendre ? Non je espere, ains marcherez tous d'un accord, et verrez par la grace de Dieu avant que soit long temps l'accomplissement de ce que vous dis, et l'effect de vos aises en l'exaltation du nom de Dieu et gloire de nostre Prince.

Gien sur Loire.

Auxerre baille vivre au Roy.

Il print S. Florentin.

Siege de Troye.

Ce beau et Chrestien discours proferé d'une si bonne grace par ceste simple et champestre fille, estonna tellement le Roy qu'il se resolut de la croire. Ainsi estant à Gien sur Loire, il feist faire monstre generale de son armee pour marcher soudain en Champagne. En ceste belle troupe se trouverent les Ducs de Bourbon et d'Alençon : les Comtes de Vendosme, de Dannois et de Richemont. L'heur du Roy conduict de la providence de Dieu fut si grand, qu'ayant contraint ceux d'Auxerre de luy bailler vivres pour son camp, et de jurer de n'attenter rien de nouveau, il print sainct Florentin. Or dans Troye avoit une bonne garnison de par l'Anglois : là meit le siege le Roy, et pource qu'il craignoit que la chose allast au long, y ayant demeuré neuf jours, s'en voulut partir. Mais la pucelle luy dissuada et feit apprester tout ce qui est requis tant pour baterie que sape et assault. Dequoy ceux de dedans furent si estonnez qu'ils demanderent composition. Laquelle leur fut ottroyee, que les gens de guerre s'en iroient vies et bagues sauves, que la ville de-

meureroit en l'obeissance du Roy, dans laquelle il feit l'endemain son entree. Cest effect confirma mieux encor l'esprit du Roy et de ses Princes, à croire que Jeanne estoit chose envoyee de Dieu: veu qu'une si forte ville et garnie de si bons hommes s'estoit rendue sans endurer n'y l'assault n'y le canon. A l'exemple de Troye se rendirent Chaalons et Rheims où sa majesté fut sacree et courronné avec tout tel plaisir et applausion de son peuple que l'on peut penser de ceux qui vivent longuement en desir, et à la fin jouyssent de ce qu'ils desirent. Ce sacre et couronnement donna telle majesté à la cause du Roy, telle affection à son peuple et effroy à l'ennemy, que ceux de Laon sans vouloir experimenter la force du Roy se soubsmeirent à son obeissance. Apres le sacre le Roy s'en alla à Soissons, où il fut receu comme souverain: et y sejournant receut le serment de fidelité des villes de Chasteau-thierry, Provins, Colombiers, et Crecy en Brie. Veoyez ici celuy qui nie que es causes secondes n'y ait quelque chose fatale, et que l'heur des uns est tout divers à la fortune des autres. Qu'on contemple icy la vicissitude des choses et variables evenements qui surviennent aux hommes, et verra un Henry Anglois comme decheu de sa fortune, et un Charles François estably en sa place, faisant à son souhait et plaisir, et de fortune des effects et succes d'icelle. Le Duc de Betforth regent en France, Henry d'Angleterre veoyant l'heur de Charles si evident que rien ne luy demeuroit devant qu'il n'occupast, inventa un bon moyen pour empescher le Roy de passer outre, lequel s'en venoit droict à Paris. Car il amassa bien douze mille combatans, et se presentoit en plusieurs lieux faignant ce qu'il n'avoit desir de faire, de vouloir donner battaille au Roy. Car il s'attendoit que par ce moyen s'amortiroit l'ardeur Françoise, et

Entree du Roy à Troye.

Chaalons et Rheims se rendent à Charles.

Sacre du Roy à Rheims.

Soissons.

Brie remise en l'obeissance de Charles.

Betforth fatigue le camp Royal.

que le Roy ayant faute de deniers ne pourroit pas si tost renouveller et refaire une autre armée. Et alloyent les affaires en telle sorte que les deux armées escarmouchoient souvent et dressoyent de beaux faicts d'armes, et nommément aupres de Senlis, où on pensoit pour vray que l'on viendroit aux mains. Les François veoyans la ruse de l'ennemy veindrent jusques à sainct Denys, et coururent encor jusques aux portes de Paris, où la pucelle fut blecée pres les barrieres de la porte sainct Honoré. Laquelle veoyant qu'on perdoit temps en ceste affaire, se retira à sainct Pierre le monstier lequel elle print, et où elle meit garnison pour le Roy. Le Roy se retira en Touraine laissant le Duc de Bourbon general de son armée : lequel se retira aussi bien tost apres, à cause des pilleries et mechanceté desquelles usoient presque tous les chefs de son armée, par faulte d'estre souldoyez. Et demeura en son lieu le Comte de Vendosme. Durant ce temps les Anglois desireux de rompre la fortune des nostres veindrent à sainct Scelerin, et à Lagny pensans les emporter. Mais ce vaillant chevallier Ambrois de Lore s'opposa à leurs desseins, et rendit vaine leur esperance. D'autre part la pucelle veint à Lagny, où elle deffeit les Anglois et leva le siege. Mais l'heur qui l'avoit suyvie jusques à lors, commença à luy tourner visage et la meit au point d'une infortune pire que l'on n'eust esperé. Car ayant les Anglois prins Compiegne, elle veint du païs de Berry avant pour recouvrer la place. Ce qu'elle executa : et y meit les garnisons Françoises pour deffendre le lieu. Et se retira l'Anglois marry qu'un tel morceau luy fust eschappé, y veint remettre le siege. La pucelle non jamais lassée de bien faire veint au secours des assiegez, et estant entrée en la ville malgré qu'en eussent les ennemys, mais elle eut courte joye de ce ren-

Escarmouches pres Senlis.

François devant sainct Denys.

Jeanne blecée devant Paris.

Duc de Bourbon general de l'armee.

Ambrois de Lore empesche l'Anglois à sainct Scelerin.

Compiegne prins par l'Anglois. Compiegne reprins par la pucelle.

fort. Car estant un jour sortie à l'escarmouche avec le seigneur de Flavy, gouverneur pour lors dans Compiegne, quand se veint à la retirade, ne sçay si a escient ou pource que l'Anglois chaussoit les esperons de trop pres à noz gens, la barriere fut fermée sur la miserable fille : laquelle laissée de tous pour estre menée à la boucherie par les siens mesmes, tomba entre les mains de Jean de Luxembourg : lequel joyeux d'une si belle prinse, sçachant qu'il ne pourroit faire plus grand despit aux François que la rendre aux Anglois qui la haïssoient à mort la vendit au Duc de Somercet Gouverneur à Roüen pour le Roy Anglois. Nonobstant ceste prinse les François ne perdirent point cœur, ains se deffendirent par l'espace de six mois que le siege fust devant Compiegne : où à la fin et en bonne heure veint le Comte de Vendosme qui à l'improviste chargea si vivement l'ennemy, empesché à se deffendre de ceux de dedans qui avoient faict une saillie, qu'ils furent desconfeis et chassez du siege : où ils laisserent et vivres et munitions. Durant ce siege le seigneur de Vignolles Gascon, delivra ce vaillant Chevalier Barbasan de la main des Anglois qui le tenoient y avoit dejà neuf mois en prison, au fort de Chasteau-Gaillard. Lequel fut prins et osté aux Anglois pour celuy de Vignolles surnommé la Hyre. Ce fut ceste saison en l'an de nostre Seigneur 1430, que le Duc de Somercet feit faire le proces à la pucelle Jeanne, et ne trouvans rien qui fust digne de mort en elle : quoy qu'ils luy meissent sus qu'elle estoit sorciere et magicienne et qu'elle sentoit mal de la foy, luy proposerent une fort maigre accusation de ce qu'elle trompoit son sexe, et que contre les loix elle estoit accoustrée en homme. Toutesfois estans juges et parties en la cause leur fut fort facile d'accoustrer le proces et sentence à leur aise, veu qu'il n'estoit

Jeanne prisonniere de Jean de Luxembourg.

Jeanne vendue à l'Anglois.

Comte de Vendosme desfaict l'Anglois devant Compiegne.

Vignolles delivre Barbasan.

Crimes imposez à la pucelle

homme qui osast dire au contraire. Par ainsi la miserable et innocente fille condamnée (et de faict le fut) à estre bruslée vive pour les causes que dessus. Celle-la fut bruslée, di-je, qui meritoit une vie durable et loz immortel, pour s'estre exposée à tant de perils pour la defense de son païs et honneur de son prince. Et est digne de vitupere perpetuel celuy qui fut et se declara plus cruel et tyran que les mesmes Barbares, condamnant à mort celle qu'il devoit avoir en admiration, plustost que celle vierge Romaine Clelie, qui baillée pour ostage au Roy Toscan Porsenne se sauva passant le Tybre à gué. Où renvoyee au Toscan merita pour ce seul faict et la vie et liberté de ses compagnes. Et pense que ceste cruauté fut cause que les Anglois de là en avant ne feirent plus leur profit en France : ains peu à peu perdans courage, ils perdirent en peu de temps tout ce qu'ils y avoient conquis l'espace de trente ans. Et ne falloit point condamner le vouloir immortel de Dieu pour le supplice de ceste fille : laquelle a esté admiree et louee par les escrits des hommes les plus excellens de nostre aage, comme d'un Pape Pie deuxiesme, et d'un Antonin Evesque de Florence.

Jeanne bruslée vive à Rouan.

Clelie Romaine.

Pape Pie. Antonin Evesque Florentin.

LES FAICTS DE JEANNE D'ARC,

DICTE LA PUCELLE D'ORLEANS.



Anno Christi, 1428. Joanna Darcia Lotaringapuella, XVIII. agens annum, admonita divinitùs, Biturigibus Carolum VII. salutat, eique pollicetur se Anglos Francia exacturam. Regi miranti, iisque qui à consiliis erant, res non videtur aspernanda; idque post ex animi successit sententia. Armata Aurelianum missa, sic obsessis adfuit, ut oppidum hostis obsidione liberare coactus sit ad octavum Idus Maii. Rhemos regem inaugurandum comitata, multas in itinere urbeis recepit Sequente anno, in oppugnatione Luteliœ (quœ in Anglorum potestate erat) ad D. HONORATI portam ab oppidanis vulneratur. Compendium vi obsessum astu ingreditur; Inde in hos-

L'an de grace 1428. JEANNE D'ARC, native de Lorraine aagee de dixhuict ans, vint (inspiree de Dieu) trouver à Bourges CHARLES VII. auquel ayant faict la reverence, promeist faire vuider les Anglois hors son Royaume. Le Roy en estant esmerveillé, et aussi ceux de son conseil, estimerent qu'il ne failloit mespriser telles nouvelles: Ce que tourna à bien. Car envoyee qu'elle fut avec forces en la ville D'ORLEANS, y feit tel debvoir, qu'elle en feit lever le siege de l'ennemy le huictiesme jour de May. Mena le Roy sacrer à Reims, et en chemin reduict plusieurs villes en son obeissance. L'annee ensuivant fut ceste PUCELLE blessee à un assault donné à la ville de Paris (pour lors Anglesche), vers la porte

S. Honoré. Puis entra par moyens dedans Compiegne lors assiegé, d'où faisant sorties sur l'ennemy, tomba es mains de JEHAN de LUXEMBOURG qui l'envoya prisonniere à Rouen. Là son proces est faict sans que personne ose parler pour la pouvre vierge innocente, laquelle est condamnee au feu, comme heretique et sorciere, par la sentence de son propre ennemy. Les habitans D'ORLEANS en recognoissance du bien, et secours qu'elle leur donna, luy dresserent une image sur leur pont, où tous les ans font une solennelle et devote procession. Le PAPE PIE II. et ANTONIN Evesque de Florence ont eu en grande admiration les hauts faicts de ceste PUCELLE comme surpassans son sexe. En fin les affaires de France appaisez, le proces de la chaste Amazone reveu en ladicte ville de Rouen, la sentence de condemnation contre elle donnee, est declaree nulle et abusive par sages et droicturiers juges l'an mil quatre cents cinquante six le 7. jour de Juillet.

teis cum eruptionse faceret, abs Joanne Lucemburgensi capta. Rothomagum missa, impietatis rea, nullius patrocinio defensa, hoste judice damnata, igne crematur. AURELIANENSES accepti beneficii, et tantæ fortitudinis memores, edito in loco, ad pontem quem Ligeris subterlabitur, statuam puellæ locavere, quam anniversarius laudibus singulari pietate concelebrant. PIUS II. pontif. max. et ANTONINUS Florentinus antistes, puellæ supra sexum virtutem admirantur. Sedatis tandem Francicis rebus, judicio quo damnata fuerat Rothomagi retractato, omnium sententia famæ restituitur JOANNA anno. mil CCCCLVI. *die Julii* VII.

JUGEMENT DE JEANNE D'ARC,

VULGAIREMENT DITTE LA PUCELLE D'ORLEANS.



In nomine sanctæ, et individuæ trinitatis, Patris, et filii, et spiritus sancti. Amen.

Au nom de la saincte, et individuë trinité, le pere, le fils, et le S. esprit. Ainsi soit-il.

Æternæ majestatis providentia salvator Christus dominus, deus et homo, beatum Petrum, et Apostolicos successores ad suæ militantis ecclesiæ regimen instituit speculatores præcipuos, qui luce veritatis aperta, justitiæ semitas incedere docerent, universos bonos amplexantes, relevantes oppressos, et declinantes ad devia, per judicium rationis reducentes ad vias rectas.

Nostre sauveur Jesus-Christ Dieu et homme par la providence de l'eternelle majesté, a estably sainct Pierre, et les successeurs des Apostres, pour entre autres, avoir l'œil sur le gouvernement de son eglise militante, et enseigner un chascun par la lumiere Evangelique à cheminer droict en la voye de justice, embrassans les bons, et soulageans les oppressez par le jugement de raison, et redresser les desvoyez au droict chemin.

Hac autem auctoritate fungentes in hac parte, nos Johannes Remensis, Gulielmus Parisiensis, Richardus Constantiensis Archiepiscopus, et Episcopi:

Pource est-il que nous Jean de Reims, Guillaume de Paris, Richard Archevesque de Constance, et Evesques: Nous Jehan de Brehal de l'ordre des freres pres-

cheurs, lecteur en Theologie, l'un des deux Inquisiteurs de la foy au Royaume de France, juges par especial deleguez en ceste partie par nostre tres-sainct pere le Pape à present seant.

ac Johannes Brehal de ordine fratrum Prædicatorum, sacræ Theologiæ professor, hæreticæ pravitatis in Regno Franciæ alter Inquisitor, judices à sanctissimo domino nostro Papa moderno specialiter delegati.

Veu le proces meu, et solennellement debatu par devant nous en vertu du mandement Apostolicq à nous addressé, et reveremment receu, entre honneste veufve ISABEAU DARC jadis mere, Pierre et Jean freres germains, naturels, et legitimes de feuë de bonne memoire JEANNE DARC communement appellée LA PUCELLE tant en leurs noms, que de leurs parents demandeurs d'une part.

Viso processu coram nobis solenniter agitato in vim suscepti per nos reverenter mandati Apostolici nobis directi pro parte honestæ viduæ ISABELLÆ DARC olim matris, ac Petri et Joannis dictorum DARC fratrum germanorum, naturalium et legitimorum bonæ memoriæ JOANNÆ DARC, vulgariter dictæ LA PUCELLE defunctæ, suorumque parentum nominibus actorum.

A l'encontre du subinquisiteur de la foy ordonné au Diocese de Beauvais : Du promoteur des cas criminels en l'officialité de Beauvais, et du reverend pere en Dieu Guillaume de Hellende Evesque de Beauvais, et tous autres tant en general, que particulier, qui peuvent respectivement pretendre aucun interest en ceste

Contra et adversus subinquisitorem hæreticæ pravitatis in Diocesi Belvacensi constitutum : Contra promotorem negociorum criminalium episcopalis curiæ Belvacensis, necnon contra reverendum in CHRISTO patrem dominum Gulielmum de Hellenda Episcopum Belvacensem, cæterosq; universos et singulos

sua in hac parte interesse credentes respectivè, tam conjunctim quàm divisim reos.

Visa imprimis peremptoria evocatione, et executione ejusdem ad ipsorum actorum, simulque nostri promotoris ex officio nostro in hac causa per nos instituti, jurati, et creati instantiam, per nos decreta adversus dictos reos visuros; rescriptum ipsum executioni mandari dicturos, in, adversus, responsurosque et processuros prout ratio suaderet.

Visa petitione ipsorum actorum, factaque rationibus, conclusionibus eorum in scriptis redactis performam articulorum concludentium, tendentium ad nullitatis, iniquitatis, et doli declarationem cujusdam pretensi processus in fidei materia olim contra dictam defunctam in hac civitate per defunctos Dominum Petrum Canchon tunc Belvacensem Episcopum, Joannem Magistri subinquisitorum pretensum in eadem diocesi, et Joannem de Estineto promotorem, aut pro promotore ibi-

cause, soit conjoinctement, ou separément tous respectivement defendeurs, d'autre part.

Veu en premier lieu la cituation peremptoire, et exploict fait à la requeste desdicts demandeurs, et du promoteur par nous estably d'office, juré et creé en ceste partie, par nous decernez contre lesdicts defendeurs, pour veoir ladicte commission executer, impugner et debatre, respondre et proceder ainsi que de raison.

Veu la demande desdicts demandeurs, faicts et moyens par eux baillez et articulez tendans à fin de faire declarer nul, injurieux, et abusif un pretendu proces cy devant meu, et intenté en ceste ville contre ladicte feuë PUCELLE sur le faict de la foy, par defuncts Messire Pierre Canchon lors Evesque de Beauvais, Jean le Maistre, pretendu Lieutenant de l'Inquisiteur de la foy audict diocese, et Jean d'Estinet promoteur, ou sòy disant promoteur audict lieu: A tout le moins fussent les procedures, sentences,

et tout ce qui s'en seroit ensuivy, cassé, abjuré, et annulé à la descharge et justification de la memoire de ladicte defuncte, et autres fins contenuës et portees aux-dicts faicts et moyens.

Veuz pareillement, et par plusieurs et diverses fois leuz de bout à autre, et examinez les tiltres, instruments, et enseignements, originaux, actes, minutes, et protocoles dudict proces, à nous en vertu de nos lettres de compulsoire monstrez, exhibez, et delivrez par les notaires, et autres officiers, qui auroient par devant nous recongneux leurs seings et escriptures; et apres avoir longuement conferé ensemble avec lesdicts notaires et officiers establiz audict proces, et conseillers appellez à la vuidange d'iceluy, desquels avons peu chevir, et au prealable fait collation desdicts livres, notes, minutes, et plumetifs.

Veuës aussi les informations preparatoires faictes tant par tres reverend pere en Dieu

dem se gerentem, facti et executioni demandati, saltem ad ejusdem cassationem, et adnullationem, adjurationem, sententiarumque, ac omnium inde secutorum, et ad ejusque defunctæ expurgationem, et fines alios ibidem expressos.

Visis quoque sæpiùs, perlectis, et examinatis libris originalibus, instrumentis, munimentis, et actis, notulis, et protocolis processus antedicti nobis in vim nostrarum compulsoriarum literarum à notariis, et aliis traditis, et ostensis, signisque et scripturis eorum in præsentia nostra recognitis, longaque super iis cum dictis notariis et officiariis in dicto processu constitutis, et consiliariis ad dictum processum evocatis, quorum præsentiam habere potuimus, communicatione, ipsorumque librorum, et notarum abbreviatarum collatione, et comparatione præhabitis.

Visis etiam informationibus præparatoriis tam per reverendissimum in Christo patrem

Gulielmum tituli sancti Martini in montibus presbyterum Cardinalem Sanctæ sedis Apostolicæ in Regno Franciæ tunc Legatum, vocato secum nobis Inquisitore post visitationem eorumdem librorum, et instrumentorum eisdem præsentatorum, quàm etiam per nos, et commissarios nostros in hujusmodi processus exordio confectis. Inspectis etiam et consideratis variis tractatibus prælatorum, doctorum et practicorum solennium, et probatissimorum, qui libris, et instrumentis antedicti processus ad longum visitatis, dubia elucidanda duxerunt, et tam ex ejusdem reverendissimi patris ordinatione, et nostra editis, et compositis.

Visisque articulis et interrogatoriis præfatis pro parte actorum, et promotoris nobis præsentatis, et post plures evocationes ad probandum admissis, attentisque testium depositionibus, et attestationibus tam super conversatione, et egressu ejusdem defunctæ à loco originis, quàm super

Guillaume Cardinal de Sainct Martin és monts, pour lors Legat en France, appellé avec luy nostre Inquisiteur, qui auroient veu, et visité lesdicts livres, et papiers; que autres par nous, et nos commissaires faictes audict proces. Pareillement veuz et considerez plusieurs traictez de prelats, docteurs et praticiens renommez, et approuvez, qui apres avoir bien au long veuës les pieces dudict proces: auroyent esté d'advis, estre bon et expedient lever et esclarcir les doubtes qui s'y offroient tant de l'ordonnance dudict tres reverend pere, que de la nostre.

Les articles et interrogatoires susdits à nous de la part desdicts demandeurs et promoteur presentez, et apres plusieurs delais octroyez à faire enqueste : Aussi eu esgard aux dire et dépositions de tesmoins, et attestations sur la vie et deportemens de ladicte defuncte, et du partement du lieu de sa nais-

sance; Autres interrogatoires à elle faicts tant a Poictiers, que ailleurs, et par divers jours reiterez en presence de plusieurs prelats, docteurs, et sçavans personnages : Signamment de tres reverend pere Regnault jadis Archevesque, lors dit Evesque de Reims, metropolitain de Beauvais; Sur l'admirable delivrance de la ville d'Orleans, voiage de Reims, et sacre du Roy : Circonstances dudict proces; qualitez des juges, et forme de proceder.

Veuz aussi plusieurs enseignements, lettres et memoires oultre ceux cy dessus.

Enquestes et attestations mises par devers nous dedans le delay de produire. Forclusion de bailler contredicts contre ladicte production : En apres ouy nostre promoteur, auquel le tout communiqué, s'est joinct en cause avec lesdicts demandeurs, et comme nostre officier, a declaré employer les productions desdicts demandeurs aux fins portees par leurs escritures soubs toutesfois certaines pro-

examinatione ipsius, in præsentia plurimorum prælatorum, doctorum, et peritorum, et præsertim reverendissimi patris Regnaldi olim Archiepiscopi, Remensis dicti tunc Episcopi, Belvacensis metropolitani, Pictavis et alibi facta diebus iteratis, quàm super admiranda liberatione civitatis Aurelianensis, progressuque ad civitatem Remensem, et coronationem Regiam, quàm circa circumstantias ipsius processus, qualitates judicum, et procedendi modum.

Visisque etiam aliis litteris, instrumentis, et munimentis ultra dictas litteras.

Depositiones, et attestationes in termino ad procedendum traditis et productis, præclusioneque dicendi contra hujusmodi producta : Nostroque deinde audito promotore, qui visis eisdem productis dictis actoribus, plenariè se adjunxit, ac pro, et nomine officii nostri, præfata omnia jam producta pro sua parte reproduxit, ad fines in scripturis dictorum actorum jam expressis

sub certis protestationibus, aliisque requestis, et reservationibus pro parte sua, et dictorum actorum factis, et per nos admissis, unâ cum quibusdam motivis juris sub brevibus scripturis valentibus animum nostrum advertere, per nos receptis; Postque in CHRISTI nomine in causa concluso, et die hodierno ad audiendum nostram sententiam assignato.

Visis matureque revolutis, et attentis omnibus, et singulis superiùs expressis, unà cum certis articulis incipientibus, Quædam fœmina, *quos post dictum primum processum judicantes prœtenderunt extractos fore ex confessionibus dictœ defunctœ, et quàm plurimas solennes personas ad opinandum transmiserunt, et quos antedicti promotor, et actores impugnarunt tanquam iniquos, falsos, et à dictis confessionibus alienos, et mendosè conflctos multipliciter. DE DEI vultu nostrum prœsens prodeat judicium, qui spirituum ponderator est, et solus revelationum suarum perfectus*

testations, requestes, et reservations y contenues et par nous receuës avec quelques motifs de droict mis par devers nous, pour nous mouvoir et advertir. Conclusion faicte au proces au nom de Jesus-Christ, avec l'appoinctement d'ouyr droict à huy escheu.

Le tout veu et et considéré, avec les articles commençants, *Une certaine femme,* que les juges ont pretendu avoir esté apres ledict premier proces, extraits des confessions de ladicte defuncte, et à nous envoyez par plusieurs notables personnes pour en adviser : Lesdicts articles contredicts et debatuz tant par lesdicts promoteur que demandeurs comme estans iniques, faux, esloignez des confessions de ladicte defuncte, et controuvez et desguisez en plusieurs manieres. Nostre present jugement soit au nom de Dieu qui balance les esprits, est seul et parfaict congnoissant ses revelations, et Prov. 16, 2.

juge tres veritable, qui inspire ce que bon luy semble, et par fois choisit les choses basses pour confondre et renverser les haultes et puissantes, n'abandonne ceux qui esperent en luy, mais est leur aide en temps opportun, et de tribulation. Apres avoir meurement deliberé tant sur les preparatoires, que decision de la cause, eu le conseil des sages et craignans Dieu.

Jean 3. 8.
1 Corint. 1.

Aussi consideré le resultat fait avec eux, avec grande conference de tiltres, et livres de divers aucteurs, advis et deliberations, soient verbales, ou couchees par escrit, tant sur la forme de proceder que au fond de la matiere : par lequel ils estiment les faicts et gestes de ladicte defuncte estre plustost admirables et divins que subjects à condemnation de gens reprouvez ; et s'esmerveillent non sans raison dudict jugement, soit en la forme, et matiere, comme estant difficile en tels cas donner jugement diffinitif, S. Paul disant de ses propres revelations, ne sçavoir s'il les a euës en son corps ou en esprit,

II. Cor. 12.

est cognitor, et judicator verissimus, qui ubi vult, spirat, et quandoque infirma eligit, ut fortia quœque confundat non deserens sperantes in se, sed adjutor eorum in opportunitatibus, et tribulatione. Habita matura deliberatione tam circa præparatoria, quàm circa decisionem causæ, cum peritis pariter, et probatis, ac timoratis viris.

Visisque solennibus eorum determinationibus tam in tractatibus magna cum revolutione librorum editis, et compositione multorum; Visisque opinionibus verbo pariter atque scripto tam super forma, quàm super materia præfati processus traditis, atque datis, quibus facta dictæ defunctæ magis admiratione, quàm condemnatione digna existimant reprobatorum, et contra determinatum contra eam datum judicium, et formæ et materiæ ratione plurimùm admirantes, et difficilimum dicentes de talibus determinatum præbere judicium, beato Paulo de suis revelatio-

nibus propriis dicente, an eas in corpore, vel in spiritu habuerit se nescire, et DEO super hoc se referre.

Imprimis dicimus, atque justitia exigente decernimus articulos ipsos incipientes, Quædam fœmina *in processu prætenso, et instrumento prætensarum sententiarum contra dictam defunctam latarum, descriptos fore, fuisse, et esse, corruptè, dolosè, calumniosè, fraudulenter, et malitiosè ex ipsis prætensis processu, et confessione dictæ defunctæ extractos tacita veritate, et expressa falsitate in pluribus punctis substantialibus, et ex quibus deliberantium et judicantium animus poterat in aliam deliberationem pertrahi, plurimasque circonstantias aggravantes in processu, et confessione præfatis, non contentas, indebitè adjicientes, et nonnullas circumstantias relevantes et justificantes in pluribus subticentes, formamque verborum quæ immutant, alterando.*

Qua propter ipsos articulos, tanquam falsos, calumniosè, dolosè ex-

et sur ce s'en rapporter à Dieu.

En premier lieu disons, et comme la justice le requiert, declarons les articles commençans *Une certaine femme,* qui se trouvent aux pretendu proces, et lettres de sentences faictes et donnees contre ladicte defuncte, avoir esté et estre extraicts dudict pretendu proces, et confessions de ladicte defuncte par corruption, dol, calumnie, et malice, estre en plusieurs poincts substanciaux faux, la verité y ayant esté espargnée, et le mensonge donné à entendre, tant en la procedure dudict proces, circonstances d'iceluy, que confessions et justifications de ladicte defuncte, aussi la faisans parler aultrement qu'elle n'auroit faict, en quoy les juges surprins et circonvenuz pourroient avoir esté tirez à aultrement se resouldre.

Au moyen de quoy cassons, et adnullons lesdits articles comme

faux, extraicts par dol, et fraude, et nullement conformes aux confessions de ladicte deffuncte; comme en semblable ordonnons que les articles que avons faict extraire et joindre audict proces, seront icy judiciairement lacerez et biffez.

tractos, et confessione eadem difformes cassamus, irritamus, et adnullamus, ipsosque quos in adjecto processu extrahi fecimus hîc judicialiter decernimus lacerandos.

Oultre veuës diligemment les autres procedures du proces, et par especial les deux pretenduës sentences y contenuës, portants condemnation de cheute et recidive. Aussi longuement consideree la qualité desdicts juges, et de ceux qui avoient en garde, ladicte Jeanne;

Insuper aliis ejusdem processus partibus diligenter inspectis, et præsertim duabus prætensis in eodem processu contentis sententiis, quas lapsus et relapsus judicantes appellant; pensata etiam diutius qualitate judicantium prædictorum, et eorum sub quibus, et in quorum custodia dicta Joanna detinebatur;

Et veues les recusations, submissions, appellations, et requisitoire par elle instamment repeté, pour estre avec son proces renvoyee au sainct siege Apostolic et à nostre tres sainct pere le Pape, se soubmettant au jugement qu'il en pourroit donner;

Visisque recusationibus, submissionibus, appellationibus, ac requisitione multiplici, per quam dicta Joanna ad sanctam sedem Apostolicam, et sanctissimum dominum nostrum pontificem, se, omniaque dicta pariter et facta ipsius, ac processum transmitti sæpius et instantissimè requisivit, se, et prædicta omnia eidem submittendo;

Certaine abjuration, faulse, cauteleuse, et

Attentisque circa dicti processus materiam

quadam abjuratione prætensa, falsa, subdola, et per vim et metum præsentia tortoris et comminatam ignis crematione extorta, et per dictam defunctam minimè prævisa et intellecta.

Nec non præfatis tractatibus, et opinionibus prælatorum ac solennium doctorum in jure divino pariter et humano factorum peritorum, crimina dictæ Joannæ imposita in præfatis prætensis sententiis expressa ex serie processus non dependere, aut colligi posse dicentium, et multa elegantissimè de nullitate et injustitia in hoc, et aliis determinantium, cæterisque omnibus, et singulis diligenter attentis quæ in hac parte attendenda et vivenda erant pro tribunali sedentes, Deum solum præ oculis habentes, per hanc nostram difinitivam sententiam pro tribunali sedentes ferimus in his dictis.

Dicimus, et pronunciamus, decernimus, et declaramus dictos processus et sententias, dolum, calumniam, iniquitatem, repugnan-

extorquee de ladicte defuncte par force et crainte en presence du bourreau executeur, et menaces du feu, à quoy ladicte vierge n'auroit oncques pensé, ne entendu.

Traictez et opinions de prelats et docteurs bien versez aux droicts divin et humain, ausquels le tout communiqué auroient rapporté ne se trouver aucune preuve, ou verification audict proces, des crimes mis à sus à ladicte defuncte par lesdictes sentences, ne chose qui en approche : sur ce allegans fort à propos plusieurs poincts sur la nullité et injustice desdictes sentences. Le tout veu et meurement consideré ce que faisoit à veoir et considerer en la matiere, nous ayans un seul Dieu devant les yeux et seants en nostre siege de justice.

Disons par nostre presente sentence diffinitive, prononçons, arrestons, et declarons lesdicts proces et sentences, pleins de dol,

calumnie, injustice, contrarietez d'erreur, en faict et en droict, avec la susdicte abjuration, executions, et tout ce qui s'en seroit ensuivy, de nul effect et valeur.

Et neantmoins en tant que besoin est, selon droict et raison, les cassons, biffons, et en tant que faire pouvons, les adnullons. Declarons ladicte Jeanne demandeurs, et parents n'avoir encouru par le moyen que dessus en aucune note ne tache d'infamie, et en tant que besoing est les en avons declarez et declarons purs innocents. Ordonnons que nostre presente sentence sera executee incontinent, et sans delay, et publiee solennellement en deux endroicts de ceste ville.

Sçavoir est presentement en la place sainct Andrieu, où se fera procession generale, et y aura sermon general; Et jour de lendemain au mesme lieu du vieux marché que ladicte Jeanne a esté cruellement et injustement

tiam, jurisque et facti errorem continentes manifestum cum abjuratione præfata executionibus et omnibus inde sequutis, fore, et esse nullos, invalidos, et invalidas, irritas, et inanes.

Et nihilhominus quantum opus est, ratione jubente, ipsos, et ipsas cassamus, irritamus, et adnullamus, ac viribus omnino vacuamus, dictamque Joannam, ac ipsos actores, et parentes ejusdem, nullam notam infamiæ seu maculam occasione præmissorum contraxisse, seu incurrisse immunemque à præmissis, et expurgatam fore et esse declarantes, et in quantum opus est, expurgantes. Ordinantes nostræ hujusmodi sententiæ executionem seu solennem intimationem in hac civitate protinus fieri in locis duobus.

Altero videlicet in promptu in platea Sancti Andreni, generali processione præcedente, et in sermone generali: Et in alio die crastina in veteri foro: in loco scilicet in quo dicta Joanna crudeli, et horrida crematione

suffocata est, cum sollenni ibidem prædicatione, affixione crucis honestæ ad memoriam perpetuam, ac ejusdem, et aliorum defunctorum exorandas salutes, ulteriorem dictæ nostræ sententiæ executionem, intimationem, et pro futura memoria notabilem significationem in civitatibus, et hujus regni locis insignibus, prout viderimus expedire, et si quæ alia supersunt peragenda, nostræ dispositioni, et ex causa reservando.

LATA, lecta, et promulgata fuit hæc præsens sententia per dominos judices, præsentibus Reverendo patre domino episcopo...... Hectore de Coquerel, Nicolao du Bois, Alano Olivier, Joanne du Bec, Joanne du Gruys, Gulielmo Roussel, Laurentio Severay Canonicis, Martino Ladvenu, Joanne Roussel, Thoma de Faurillieres: De quibus omnibus magister Simon Chapitault promotor, Joannes Darc, et Prevosteau, pro aliis petierunt instrumentum.

Acta fuerunt hæc in Palatio Archiepiscopali

bruslée, où se fera une predication solennelle, et sera dressee une belle Croix en memoire perpetuelle, et priere pour l'ame de ladicte defuncte, et autres trespassez, le surplus de l'execution de nostre sentence, si aucun se trouve, à nous reservé. Et sera le present jugement notifié aux villes, et lieux plus notables de ce Royaume à la memoire de ladicte vierge ainsi que verrons estre à faire par raison.

La présente sentence donnee, leuë, et publiee par Messieurs les Juges, és presences de reverend pere en Dieu monsieur l'Evesque de..... Hector de Coquerel, Nicolas du Bois, Alain Olivier, Jean du Bec, Jean du Gruys, Guillaume Roussel, Laurent Severay Chanoines, Martin Ladvenu, Jean Roussel, Thomas de Faurillieres, de tous lesquels maistre Simon Chapitault promoteur, Jean Darc, et Prevosteau ont pour les autres demandé lettre.

Faict au Palais Archiepiscopal de Rouen, L'an

mil quatre cens cinquante six, le septiesme jour du mois de Juillet.

Ce jugement contenta fort les bons subjects du Roy qui estoient infiniment marris du faux bruict que les Anglois semoient contre sa majesté; Comme si elle eust jamais pensé de soy ayder d'une heretique et sorciere pour recouvrer son Royaume. En quoy n'y avoit aucune apparence de verité.

Car pour le premier, ce feu bon Roy Charles VII. avoit succedé, et estoit imitateur de la pieté de ses ancestres (voire estoit en luy accreuë) qui en leur sacre avoient, et luy apres eux, detesté et abjuré toute heresie, et promis maintenir la Saincte Eglise en ses droicts.

Et quant au sortilege, il estoit ennemy capital des sorciers, et ne vouloit aucunement approcher d'eux, ainsi qu'il monstra bien en l'an mil quatre cens cinquante cinq sur le commencement de l'an.

Car par son comman-

Rothomagensi, Anno domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo sexto, die septima mensis Julii.

INCREDIBILE est quàm grata Gallis omnibus fuerit ejusmodi sententia, qui Regis religionem dissipatis ab Anglo falsis rumoribus vexati dolebant; quasi ille hæreticæ et maleficæ virginis opera ad regni recuperationem abuteretur; quæ calumnia à veri similitudine quàm longissimè aberat.

Imprimis quod pius Rex non tantùm in majorum suorum regnum successerat: Sed et gloriæ, et virtutis avitæ hæreditatem creverat; idemque quod illi cum inaugurarentur, jurabant, ipse in regem unctus, in fidei Christianæ tutelam, et præsidium, detestatus omnem hæresim, confirmarat.

Tum quod ille infestissimus maleficis, ac mathematicis hostis, quàm nullum cum illis commercium habere solitus esset, reipsa ineunte Anno M. CCCC. LV. *docuisset, ne intimis quidem suis parcens.*

Cujus mandatu duo

ex aulicis sortilegii rei Otho Castallioneus, et Gulielmus Gauffierius compræhensi, et in custodiam Joannis Gardeti traditi, causam ex vinculis dixerunt, et convicti pœnas impii flagitii pependerunt. Postremo quantum Principi, Ecclesiasticis, nobilibus Galliæ viris, ac cunctæ piæ plebi opprobrium foret, præ se ferre proavos nostros insaniæ et maleficæ mulieris carminibus, et arte liberatos?

dement Othon Chastillon, et Guillaume Gouffier deux des plus favorits de sa cour furent pris par Jean de Gardette son Prevost d'hostel, qui les eut en sa garde tant que finalement ces prisonniers convaincus de sortilege, en furent punis. Mais, je vous prie, quelle apparence, et propos y auroit-il, et quel honneur ferions nous à un Roy de France, à l'Eglise, Noblesse, et à son peuple devotieux, de dire, avec les Anglois leurs anciens ennemis, qu'une garse, folle, heretique et sorciere eust par charmes delivré nos peres de captivité?

Verum enimuero strenua virgo tandem permissu Dei in hostium potestatem rea venit, à quibus damnata, pridie Calend. Junii M. CCCC. XXX. *Rothomagi. Supplicio afficitur, non sine ingenti tum universæ Galliæ luctu, tum Anglorum solatio, atque adeo exitio.*

Toutesfois Dieu permit que ceste guerriere Amazone tomba entre les pattes de ses ennemys, et par eux feust condamnee à mort le dernier jour de May 1430. en la ville de Roüen. Du trespas de ladicte vierge, les François porterent un grand et merveilleux dueil, et les Anglois non; et neantmoins ce feut leur ruine.

Neque enim post tam iniquum de innocenti capite judicium, res illis in Gallia ex ani-

Car apres tel malheureux jugement et execution, ils ne prouffiterent plus en France:

11

Ains y feurent tousiours batuz, et rebatuz, et jusques ad ce qu'ils en feurent du tout deschassez, et se retirerent chez eux.

N'en eurent meilleur marché ceux qui avoient esté d'advis de ladicte sentence, et qui estoient encores vivants soubz le regne du Roy Loys XI. pour ce qu'ils moururent miserablement; Tesmoing Valeran par ces beaux vers que nous avons faicts François.

mi sententia successere, paulatim agitati, divexati, tandem etiam nostris finibus exacti, in suam regionem crudelitatis pœnam luentes, concessere.

Nec leviore Dei vindicta cum iis qui conscii, et auctores tam iniquæ sententiæ superfuerant, actum est, qui miserando omnes vitæ exitu etiam Lodoico XI. regnante, ceciderunt. Qua de re extant et hi elegantes patrio à nobis sermone redditi Valeriani versus.

« *Nec superi voluere ignes impunè relictos.*
« *Medeius si quidem longo sermone profatus*
« *Astruit esse scelus flammis, et morte piandum :*
« *Multaque adulandi studio confingit, ut Anglos*
« *Sic sibi conciliet : Sed paucis inde diebus,*
« *Corpus tabifico respergitur ulcere lepræ.*
« *Alter in immundo revolutus stercore, vitam*
« *Finiit : arguerat plerumque in carcere ficti*
« *Criminis insontem pendenti lite puellam.*
« *Sic et Càlceonnus, qui censuit esse cremandam,*
« *Pendula dum tonsor secat excrementa capilli,*
« *Expirans capit, et gelida tellure cadaver*
« *Decubat; Ultrices sic pendent crimine pœnas.*

Et quod vulgi superat fidem, cum jam cadaver depastus esset rogus, integrum puellæ cor, atque illibatum inventum, ab eodem

« Or Dieu ne voulut point que long temps ce forfaict
« Demourast impuni : Car Meds qui avoit faict
« Un prolixe discours voulant aux Anglois plaire ;
« Publioit qu'un tel crime à tous debvoit deplaire ;
« Qu'il meritoit le feu et la mort : Tost apres
« Voire dans peu de jours ; il feut frappé de pres
« En langueur sursemé, d'une lepre ulcerante.
« Un autre tomba mort veautré dans sa fiante,
« Qui durant la prison et pendant le proces
« A la vierge innocente imposoit mille exces.
« Aussi meurt Calceon qui donna la sentence
« De la faire brusler ; Car ce pendant qu'il pense
« Sa barbe, et cheveux faire, à terre tomba froid
« Pendant que le barbier le tondre commençoit.
« Ainsi à tous meschants Dieu tient un ordinaire,
« Ne laisser leurs forfaicts sans supplice exemplaire.

Mais est encores autant admirable que le corps de ladicte Pucelle estant consumé par le feu : Neantmoins son cœur est trouvé entier, et nulle-

auctore Valerano Parisiensi Theologo, his versibus traditur.

« *Postremo enituit pietas in morte puellæ,*
« *In cinerem cunctos dum flamma resolverat artus.*
« *Illæsas cor habet venas (mirabile dictu)*
« *Nec synceri animi temerant incendia sedem.*
« *Albaque; tunc visa est igni prodire columba,*
« *Et petere æthereos, multis spectantibus, orbes.*



ment interessé; Ce que le mesme aucteur Valeran Docteur en Theologie en l'université de Paris a testifié, disant :

« A la mort se cogneut que la saincte Pucelle,
« Avoit aymé son Dieu, à son païs fidele :
« Car tout son corps estoit en flamme consumé,
« Que son cœur (grand miracle) onc ne feut entamé,
« Le feu ne sceut percer, le siege et la retraicte
« D'une ame, qui estoit à son Dieu, pure, et nette,
« Et lors des assistans la grande troupe a veu
« Comment du beau milieu des flammes de ce feu,
« Une colombe yssit, qui de ses blanches aisles
« Vola devers le rond des voultes supernelles.

ANTIQUITE

DE LA VILLE D'ORLEANS,

Et choses plus notables d'icelle, fidelement recueillie des Cosmographes et historiens qui en ont escrit.

PAR LEON TRIPPAULT.



I.

Fondation de la ville d'Orleans.

EN l'an de l'Incarnation de nostre Seigneur Jesus Christ, deux cens septante-six, la ville d'Orleans fut bastie, et nommee *Aurelie,* pour ce que son fondateur estoit nommé *Aurelius,* ou plus-tost *Aurelianus* Empereur Romain, qui commença à regner en son empire l'an deux cens septante-quatre.

II.

AUCUNS toutes-fois estiment (et non sans quelque raison) ceste cité avoit receu tel nom, de *Aurelia,* jadis de C. Jules Cæsar femme d'honneur, et d'eslite : Et laquelle depuis ledit *Aurelianus* auroit illuttree, et fait accroistre, à cause que ledit nom de *Aurelia,* fraternizoit avec son nom *Aurclianus.*

III.

ET a esté sans doute le *Genabum,* (marché des Chartrains) duquel font mention tant Jules Cæsar, que Strabon, le situant au milieu de la

riviere de Loyre, comme de fait il est : A raison de quoy aussi encores au jourd'huy és vieils, et anciens tiltres, Orleans, est appellé, le *Nombril de Loyre.*

IIII.

Le passage dudit Strabon qui cy devant a tousiours esté corrumpu, se doit ainsi remettre en son entier Ρυεὶς δ'οὗτος (où il parle de Loyre) *παρὰ Γήναβον τὸ τῶν Καρνούτων ἐμπορεῖον κατὰ μέσον τούτου πλοῦ συνοικούμενον, ἐκβάλλει πρὸς τὸν ὠκεανόν.*

V.

ICELLE ville a aux pieds de ses murailles la riviere de Loire, fleuve excellent, et bien commode, par lequel y sont de divers endroits, voicturees et conduictes plusieurs riches marchandises, tirees de aucunes bonnes villes de la France, et de païs estranges.

VI.

OR dedans ce fleuve de Loyre, chet une tres belle source, et fontaine appellee Loyret, estant à une petite lieuë de ladite ville, à costé du bourg d'Olivet, ayant son cours de pareille, ou quelque peu plus grande longueur, laquelle est de grande commodité pour icelle ville, et païs adjacent, en tous temps, et en toutes saisons de l'annee. *Loyret.*

VII.

CAR en premier lieu, elle ne se tarist jamais pour quelques chaleurs qui puissent survenir : Et secondement elle ne gela oncques. De façon que Loyre estant totalement gelé, et pris (comme *Ses raritez.*

il advient par fois) et par ce moyen ses moulins ne faisans rien, les citoyens de ceste cité, et voisinage, ont recours aux moulins qui sont sur cedit fleuve de Loyret en bon nombre, desquels ils retirent en suffisance farines pour leur vivre. Comme aussi plusieurs pescheurs, nautonniers, et autres, peschent là dedans, tant en Printemps, Esté, Automne, qu'Hyver, quantité de bon poisson. Et est sans doubte, et à verité parler, un grand dommage, que ledit Loyret n'est de plus grande duree, pour les grandes commoditez, et biens infinis qu'il apporte aux hommes.

VIII.

Fertilité de pays.

LE païs d'entour la ville d'Orleans, est fort habitable, fertile, et abondant és choses que l'homme scauroit desirer pour sa necessité : Comme de toutes sortes de bons grains, bons vins, préries, et pasturages excellens pour nourrir le bestiail, estangs pour le poisson, bois, laines, et autres, tant en sa terre de la Beausse fertile (vray grenier de la France, ainsi que jadis la Sicile, Lybie, et Ægypte de la Romanie) qu'en sa Saulongne plaisante, et en laquelle commodément, et à souhait l'homme peut chasser és trois sortes de chasse. Sçavoir est, aux poissons, aux oyseaux, et finalement aux bestes à quatre pieds, quels sont, cerfs, chevreux, sangliers, lievres, etc. Pour tousiours luy acquerir une plus grande promptitude, agilité, alacrité, et force de corps.

La Beausse est fertile.

La Saulongne, plaisante.

Trois sortes de chasse.

IX.

Orleans est ville bien aëree

AUSSI est la cité d'Orleans doüee d'un bon air, pur, net, et sain : En maniere que le cas advenant qu'on voulsist changer son nom de *Aurelie*, tiré du Latin, *Aurelia,* et luy en bailler un autre ; On la pourroit : Que dy-je ? Mais deveroit

on nommer *Aërie*, et en Latin *Aëria*, comme jadis, *Creta* feut denommee, en laquelle pour la douceur de son air, et temperature de ciel, les anciens ont voulu, dire Jupiter avoit esté nourry. *Geil. lib. 14, cap. 6.*

X.

ET ores que ceste mesme cité, ait esté assiegee soubs le regne de Merovee, ou selon aucuns Merovee tiers Roy des François l'an quatre cens quarante-neuf, temps *d'Annianus* (c'est S. Aignan lors son Evesque, homme de bonne, et saincte vie) par Attila Roy, ou plustost tyran des Huns, soy renommant orgueilleusement Fleau de Dieu, accompaigné de cinq cens mil hommes de guerre.

Sieges d'Orleans.

S. Aignan Evesque d'Orleans.

XI.

ET par les Anglois depuis le douziesme jour d'Octobre mil quatre cens vingt-huict, regnant alors le Roy Charles VII. surnommé le victorieux (au temps de Jeanne D'arc, dite la Pucelle, et par aucuns surnommee de Vaucouleur) jusques au moys de May ensuyvant, mil quatre cens vingt-neuf, lesquels estoient grandement forts, et puissants.

Jeanne d'Arc.

XII.

NEANTMOINS tous deux n'y acquirent qu'un seul deshonneur, et blasme, conjoincts avec une merveilleuse, et infinie perte tant de leurs gens, bagage, comme aussi de toutes munitions de guerre. Car les habitans d'icelle ville (apres avoir unanimement, et d'un cœur genereux tous là buté, que plustost il leur convenoit mourir glorieusement pour la tuition de leur doulce patrie, que non pas encheoir és pattes de tels barbares, et

Magnanimité des habitans d'Orleans.

cruels ennemis) leur resisterent en face si vaillamment, qu'ils feurent contrainets, bien batuz, avec grande honte, et vergongne, lever leurs sieges, et prendre soudaine, et ignominieuse guerite en leurs païs.

XIII.

Orleans ne feut en emportee de force.

DE maniere que ceste noble cité Françoyse d'Orleans, ne feut oncques (graces à Dieu) comme aussi ne sera elle (s'il luy plaist) emportee de force, par aucun ennemy de l'illustre couronne de France, et jusques à huy est demourée vierge.

XIIII.

Conciles tenuz à Orleans.

ONT aussi leans esté tenuz cinq conciles pour la foy Chrestienne, et Catholique.

XV.

I. DONT le premier feut du temps du Roy Clovis, en l'an cinq cens et douze: Et cestuy feut le premier concile (tesmoing Nicole Gilles en la vie de Clovis) assemblé, et tenu pour l'Eglise Gallicane.

XVI.

II. LE second environ le temps de Vigilius Pape.

XVII.

III. LE tiers du regne de Childebert Roy des François.

XVIII.

IIII. LE quart environ le temps du Pape Pelagius premier du nom, pour lors regnant en France Childeric second du nom.

XIX.

ET le cinquiesme, et dernier environ le temps dudit Pelagius. V.

XX.

APRES le trespas du susdit Roy Clovis qui feut en l'an cinq cens quatorze, commença ceste ville d'Orleans à estre chef, et siege Royal en la personne de *Clodomires* l'un des quatre filz delaissez dudit Clovis, en une partie du Royaume lors divisé en quatre, selon le nombre desdits quatre enfans. *Royaume d'Orleans et ses Roys.* I.

XXI.

ET Clodomires estant allé de vie à trespas, ensemble ses trois enfants ayans de pres suivy à la fosse leur pere, escheut le Royaume de Orleans à *Clotaire* son frere, Roy de Soissons : Comme aussi puys apres la totalité du Royaume de France, par ce que ses autres freres moururent sans hoirs. II.

XXII.

OR Clotaire monarque des Gaules comme dessus, decede en l'an cinq cens soixante quatre, et laisse pour heritiers quatre enfans masles. Sçavoir est, Aribert, Chilperic, *Gontran*, et Sigisbert, lesquels partissent entre eux, ainsi que auparavant auroit esté fait, le Royaume de France en quatre parties, et par tel partage eschet le Royaume d'Orleans à *Gontran*. III.

XXIII.

SUCCESSIVEMENT à *Childebert* son nepveu qu'il avoit adopté pour fils. IIII.

XXIIII.

V. FINALEMENT à *Theodoric* l'un des deux enfans dudit Childebert.

XXV.

Orleans, Duche et appanage d'un second fils de France.

ET quelque temps apres commença ledit Royaume d'Orleans, à demourer par continuelle succession de temps, en Duché, tiltre, et appanage d'un second filz de France.

XXVI.

Duché d'Orleans uni à la couronne de France.

TOUTES-FOIS en l'an mil cinq cent soixante-six, au mois de Janvier, le Tres-Chrestien Roy *Charles VIII.* à present heureusement regnant, l'adjoignit à la couronne, et feut lors donné à Monsieur le Duc d'Orleans le duché d'Anjou, et à Monsieur le Duc d'Anjou le duché d'Alençon.

XXVII.

Roy, Empereur, et Royne sacrez, et mariez à Orleans.

OUTRE se trouve que Loys Debonnaire, feut couronne Roy de France, et Empereur, en ceste illustre ville d'Orleans, par le sainct pere successeur de sainct Pierre, Estienne quatriesme du nom, dedans l'Eglise sainct Sanson.

XXVIII.

COMME aussi le Roy Loys VI. du nom dit le Gros, feut en ceste mesme cité, sacre, et couronné Roy de France, l'an de grace mil cent huict par l'Archevesque de Sens.

XXIX.

ET depuis en l'an mil cent cinquante quatre, y feut couronnée par Hugues Archevesque dudit

Sens, Constance, fille d'Alphons Roy d'Espaigne, qu'espousa en ces mesmes temps et ville, le Roy Loys VII. de ce nom surnommé le Piteux, et par aucuns nommé le Jeune, fils dudit le Gros.

XXX.

Université d'Orleans.

Y a là aussi université fameuse és droicts Canon, et Civil, erigee dés l'an mil trois cens et douze, par le Roy Philippes quatriesme dict le le Bel, laquelle jusques à huy a esté tousiours en retenuë, par grands personnages en tout sçavoir, et erudition, pour lesquels ouyr, y viennent de jour à autre escoliers de toutes nations.

XXXI.

COMME aussi grands seigneurs, et enfans de bonnes maisons tant Allemans que autres journellement y abordent, pour apprendre la langue Françoise: d'aultant qu'en ce lieu, la pureté d'icelle y reluist et y est observee entre les autres villes de France, ainsi que jadis la beauté, et grace de la Grecque, florissoit, et se presentoit pour les autres citez de la Grece en sa ville d'Athenes, et à present pour l'Italicque, la Toscane, et pour la Germanicque Misnia.

XXXII.

Clement V. Pape du nom

PREMIEREMENT ne vient à omettre, que le sainct pere, Clement cinquiesme Pape de ce nom, a esté auditeur en ceste dite Université, y feut docteur, et depuis Evesque.

XXXIII.

ET suis memoratif avoir veu, et leu, une Bulle de luy donnee à Lyon en l'an mil trois cens

soixante sept, par laquelle il defendoit à toutes personnes de ladite Université sur peine d'excommunication de exiger aucune chose des escholiers y envoyez pour estudier, pour leur bien-venuë, que aucuns appellent (indiscretement toutes-fois, et sans aucune probable ra son) *Becjaune*.

XXXIIII.

MAIS laissant ce mot farouche, escoutons je vous prie de grace, l'adresse de ladicte ville, couchee en termes Latins fort bons, et exquis, et y remarquons le nom de la ville d'Orleans, et louange de sadite Université.

« *Ad nostrum* (sont les mots du sainct Pere) « *florens. et fructiferum universitatis Aure-* « *lianensis, inter cætera citramontana stu-* « *dia, et prius, antiquius, solennius, civilis,* « *quàm canonicæ facultatis studium, cui,* « *tanquam horto delitiarum, à tempore Au-* « *relii gloriosiss. imper. mirificè plantato, et* « *per Vigilium scientificè adaucto, inventor* « *altissimus scientiarum. Dominus, bene-* « *dixit.* »

C'EST A DIRE,

« A nostre florissante, et fructueuse université « d'Orleans, la premiere, la plus ancienne, et « noble, tant en faculté de droict civil, que ca- « non, de celles qui sont de çà les monts, laquelle « comme jardin de plaisance, le souverain sei- « gneur, inventeur des sciences, a beniste, ayant « esté merveilleusement bien plantee par ce « brave Empereur *Aurelius*, et depuis par Vigi- « lius accreuë, et enrichie de sciences. »

XXXV.

EN ce mesme temps 1312, et par le susdit Roy

Philipes le Bel, le Palais de Paris, feut basty, à fin que de ladite escole d'Orleans, sortissent hommes suffisans, et doctes pour rendre justice audit palais. Comme jadis le temple de Vertu, et d'Honneur basty à Rome par Marcellus, n'avoit pour tout que une entree, à sçavoir la porte de Vertu pour parvenir à Honneur. *Palais de Paris.*

XXXVI.

FINALEMENT de ce temps y ont esté tenus les trois Estats de France, soubs l'Auguste rengne de *Charles IX*. Roy Tres-Chrestien, et illec par luy faites plusieurs sainctes Ordonnances, tant pour l'Estat Ecclesiastique, Justice, Noblesse, Tailles, Aydes, Impositions, et subsides, que sur la Marchandise, lesquelles nous avons au jourd'huy entre nos mains. *Estats tenus à Orleans.*

XXXVII.

DIEU vueille icelle ville par sa saincte grace, tousiours garder, faire florir, et prosperer, en *Paix et felicité. Amen.* *Conclusion.*



ADVERTISSEMENT AU LECTEUR

TOUCHANT LA PROCESSION ANNUELLE D'ORLEANS, POUR LA DELIVRANCE DE LA VILLE.



La pluspart des humains se souviennent plustost d'avoir recours à l'ayde de Dieu, en temps d'adversité, que durant l'aise qui les chatouille en prosperité : comme il se pourroit esclarcir par divers exemples tirez des bonnes histoires, sans que le lecteur y soit amusé plus long temps, sinon que cela se prattique ordinairement és personnes saines et malades : qui selon leur disposition corporelle, ou affection et passions d'esprit, soit de joyë ou de tristesse, font apparoir de telle memoire ou nonchallance. Mais l'Eglise Catolique, plantureuse de bons et vrais Chrestiens, se comporte sainctement en l'une et l'autre saison, de paix ou de guerre : comme entre autres Eglises de ce Royaume, celle d'Orleans celebre par chacun an à la memoire de la delivrance que Dieu luy envoya divinement du regne du Roy Charles septiéme, lors que le siege des Anglois, anciens et comme hereditaires ennemis de la couronne de France, fut levé de devant la ville d'Orleans par le secours d'aucuns de la Noblesse Françoyse conduicts par Jeanne d'Arc, natifve de Vaucouleur en Bar de Loraine, appellee vulgairement La Pucelle d'Orleans, où elle merita par apres une statuë, en souvenance perpetuelle d'un si grand et necessaire bien-faict. Qui fut le septiéme jour de May, l'an mil quatre cens vingt et neuf :

et le lendemain huictiéme dudit mois, toute la ville se sentant du tout delivree, en feist une procession generalle, rendant graces à Dieu, auquel les habitans continuent d'adresser ainsi leurs prieres par semblable procession annuelle à mesme jour huictiéme de May : où assistent en bel ordre par vraye devotion les estats de la ville, composez du Clergé ou gens d'Eglise, de la Noblesse, Maire et Eschevins, de la Justice, et du peuple en tres grand nombre : et à l'yssuë d'icelle procession, les canons comme à l'envy des cantiques et orgues, monstrent signe d'alegresse par leurs canonnades tirees de dessus la forteresse de la ville. Ce qu'en d'autres villes se fait aussi pour presque semblables et diverses occasions, mesmes en partie dans la Capitale de ce Royaume : tant pour les delivrances des premiers Danois et Normans, Anglois et autres nations, que pour la reduction d'aucunes d'icelles villes. Du temps de nos premiers troubles, lorsque quelques soldats insolens et insensez se ruerent de rage sur la statuë honorable de ceste chaste Amazone Jeanne la Pucelle, qu'ils abbattirent de dessus son pilier eslevé sur Loyre à Orleans, et la briserent furieusement. Mais cela feroit estonner plus fort les cueurs des naturels François, si ceste mutine fureur n'eust aveuglé l'insolence soldadesque à se prendre impuniment aux sepulchres inviolables des Rois et Princes trepassez, voire à s'acharner sur les peres et meres, freres et sœurs, et parens, sans respect d'aucun sang ny sexe. La delivrance d'un tel malencontre meriteroit bien d'estre solemnisee, non seulement un jour d'an, ains tous les jours et sans cesse, et par les auteurs mesmes de tels maux assoupiz, graces à Dieu, lequel vueille nous donner sa saincte Paix.

FIN.

la
ne
au-
urs
: à
t en
ille,
No-
: du
elle
can-
par
: de
our
nes
ant
.or-
· la
; de
lats
sta-
NE
pi-
ent
fort
tine
à se
bles
rner
rens,
ance
so-
tous
mes
quel

